

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

39^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1948

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE



39^e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

39^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1948

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Séance du 30 janvier 1948

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste de présence : MM. J. Dumont, président ; Laloux, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; J. Servais, conservateur honoraire ; L.-E. Halkin, bibliothécaire ; M. Yans, secrétaire adjoint et L. Dewez, conservateur adjoint.

MM. J. Brassinne, G. Ghislain, L. Gothier et F. Peny, membres effectifs.

MM. l'abbé Anciaux, F. Boniver, Cloes, A. Dandoy, R. Forgeur, Gadeyne, M. Helin, A. Herberto, E. Jamin, J. Larbalette, J. Philippe, Y. de Radzitsky d'Ostrowick, J. Servais, G. Tibaux, R. Van der Made, A. Vecqueray et L. Xhignesse ; M^{mes} et M^{lles} Ansiaux, D. Calberg, Th. Canter, Godiernaux, M. Lavoye, Ch. Pierard et L. Van Heule, membres correspondants ou associés.

Excusés : M^{lle} H. Van Heule et M. R. Bragard.

Lecture du procès-verbal de la séance de décembre et correspondance. — Le procès-verbal de la séance de décembre est approuvé sans observation.

Monsieur le Président devant l'assemblée debout fait ensuite part du décès de M. Henri Dewé, membre correspondant de l'Institut depuis 1946, et adresse à sa mémoire un souvenir ému. On lira sous la rubrique *Histoire de nos charbonnages* l'évocation d'une de ses activités historiques.

Election de membres associés. — Sont, à l'unanimité, élus membres de l'Institut : MM. Pierre François, Maurice Béthune et Jean Joliet.

Communication de M. Joseph Philippe. — Les origines carolingiennes et notgériennes de la peinture liégeoise.

Les œuvres les plus anciennes (XI^e-XII^e siècles) que nous avons conservées de la peinture mosane, sont de remarquables miniatures, de rarissimes peintures sur panneau et de précieux vestiges de peinture murale. Mais, seuls les textes écrits éclairent les origines carolingiennes et notgériennes de la peinture liégeoise, illustrées notamment par les peintures murales du temps des évêques Hartgar, Eracle et Notger et dont les peintures murales romanes, tant mosanes que scaldiennes, peuvent donner quelque idée.

Le conférencier envisage, à la lumière de nouveaux documents, le problème de l'influence byzantine que pose nettement la présence du peintre Jean à Liège. Il conclut en soulignant l'importance de l'école liégeoise prégothique de peinture qui, dans les anciens Pays-Bas, joua un rôle de premier plan, non moins brillant que celui des écoles française et rhénane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 27 février 1948

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste de présence : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; baron d'Otreppe de Bouvette, trésorier ; L. Dewez, conservateur adjoint.

MM. J. Brassinne, G. Ghislain, Fr. Peny et F. Sacré-Turin, membres effectifs.

MM. F. Boniver, R. Bragard, L. Cloes, A. Dandoy, A. Degand, comte de Grunne, G. de Froidcourt, baron U. de Coppin, V. Denil, R. Forgeur, L. Garray, Gadeyne, A. Herbet, X. Jeanne, C. Kupper, J. Larbalette, E. Michaux, J. Philippe, A. Puters, G. Tibaux, J. Van der Heyden, R. Van der Made, O. Wibail, F. Wiser et L. Xhignesse ; M^{mes} et M^{lles} D. Godiernaux, M. Lavoye, Th. Canter, baronne U. de Coppin et Calberg, membres correspondants et associés.

Se sont excusés : M^{lle} Van Heule ; MM. Servais, L.-E. Halkin, E. Helin, M. Yans et A. Vecqueray.

Lecture du procès-verbal de la séance de janvier et correspondance. — Le procès-verbal de la séance de janvier est approuvé sans observation.

M. Joseph Brassinne demande au président quand le musée sera ouvert au public.

Le Président répond que quelques salles sont à présent réinstallées. Il ne peut donner des précisions sur la date de l'ouverture de tout le musée, retardée par les lenteurs administratives : le dossier relatif à certains travaux se trouve depuis neuf mois à Bruxelles pour approbation.

Rapports sur l'activité de l'Institut et sur sa situation financière en 1947. — Ces documents seront publiés dans le prochain bulletin.

Election de membres associés. — A l'unanimité, sont élus membres associés de l'Institut : MM. Armand Mathieux, Guy le Bussy et R. le Bussy.

Communication de M. X. Janne, professeur à l'Université. — Sympathie française du prince Joseph-Clément de Bavière.

Les historiens ont jusqu'à présent attribué à la politique l'amour manifesté envers la France par Joseph-Clément de Bavière. Sans contester cette affirmation, le conférencier émet une hypothèse très séduisante : Ne serait-ce pas les liens de famille qui justifieraient plutôt la sympathie de notre prince-évêque envers la France ?

Joseph-Clément était en effet arrière-petit-fils du roi Henri IV, beau-frère du grand dauphin Louis, oncle du duc de Bourgogne, oncle de Philippe V, roi d'Espagne. Le conférencier nous le montre, vivant au milieu de ces influences et dans l'amitié de Fénelon, qui avait été choisi par son beau-frère, le grand dauphin, pour l'éducation du duc de Bourgogne. On comprend dès lors que toutes ces relations aient influencé fortement sa politique d'amitié envers la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 26 mars 1948

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Dumont, président.

Ont signé la liste de présence : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; M^{lle} Van Heule conservatrice ; J. Servais, conservateur honoraire ; L. Dewez, conservateur adjoint.

M. J. Brassinne, membre effectif.

MM^{mes} F. Boniver, L. Cloes, L. Garray, E. Gadeyne, E. Jamin, C. Kuppens, J. Philippe, G. Thibaux, J. Van der Heyden, R. Van der Made, L. Xhignesse et le baron Y. de Radzitsky

d'Ostrowick, M^{lle} Danthine, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. Yans, Vecqueray et J. Servais fils.

Lecture du procès-verbal de la séance de février et correspondance. — Le procès-verbal de la séance de février est approuvé sans observation.

Le secrétaire communique, entre autres, une lettre du directeur général du Ministère de l'Instruction publique, nous informant que, sur sa proposition, Monsieur le Ministre avait décidé d'allouer à titre d'encouragement, un subside de 30.000 frs à l'Institut archéologique liégeois.

A ce sujet, M. Brassinne pose la question de savoir si on possède des éléments pour comparer nos subsides avec ceux accordés aux sociétés similaires de la région flamande. Monsieur le président lui répond que les renseignements seront pris.

Monsieur le président annonce ensuite avoir écrit à M. Bure, directeur général de l'Urbanisme à Bruxelles pour insister sur la nécessité d'activer les travaux de réparations du Musée. En réponse, il a reçu une lettre de M. Bure l'informant qu'un arrêté d'approbation pour la réparation des fenêtres avait été pris, or les fenêtres sont réparées depuis quelque temps déjà.

Ensuite, Monsieur le Président rend compte du résultat des leçons et cours pratiques donnés cet hiver sous les auspices de l'Institut ; ils ont été suivis par 65 auditeurs. Il remercie M. L.-E. Halkin et ses collaborateurs.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité, membres associés de l'Institut : MM. Mathieu G. Fischer, G. Gérardy, R. Debry et André Dewé.

Communication de M^{lle} Hélène Danthine, chargée de cours à l'Université. — La Poterie omalienne.

La découverte de l'omalien est un des plus beaux titres de gloire du grand préhistorien liégeois Marcel de Puydt. Limitée dans notre pays à la Hesbaye, cette civilisation néolithique d'agriculteurs se rattache à un vaste groupe qui occupe une grande partie de l'Europe centrale. L'étude de la poterie permet de retracer l'histoire de ces populations originaires sans doute, du moyen Danube. Le rameau qui nous occupe, suivit le cours du Rhin, il atteignit la Meuse en Hollande et remontant ce fleuve, puis la vallée du Geer, se répandit en Hesbaye. Il ne semble pas y être demeuré très longtemps. La présence de tribus hostiles attestée en pays rhénan, provoqua sans doute le départ définitif des omaliens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Histoire de nos charbonnages

La Conquête à Ans et Glain

La concession de la société actuelle des charbonnages de Patience et Beaujonc se compose de maintenues en concession et d'une extension (plan 1).

Les maintenues sont le résultat de la fusion, survenue en 1839,

- 1^o de la société de la *Conquête* dont un des puits « Patience » existe encore aujourd'hui ; il sert de bure d'aérage ;
- 2^o de la société du *Beaujonc* dont l'origine remonte à la fin du XVI^e siècle ou tout au début du XVII^e siècle. A cette époque, elle portait le nom de société des « Joncs » ;
- 3^o de la société de *Loffeld* dont les actionnaires au début du XIX^e siècle étaient en grande partie ceux de la société de la Conquête. Elle fut créée en 1794.

En 1839, ces trois sociétés fusionnèrent et constituèrent la société civile de Patience et Beaujonc. La concession fut accordée en 1841.

En 1870, la société civile fut transformée en société anonyme.

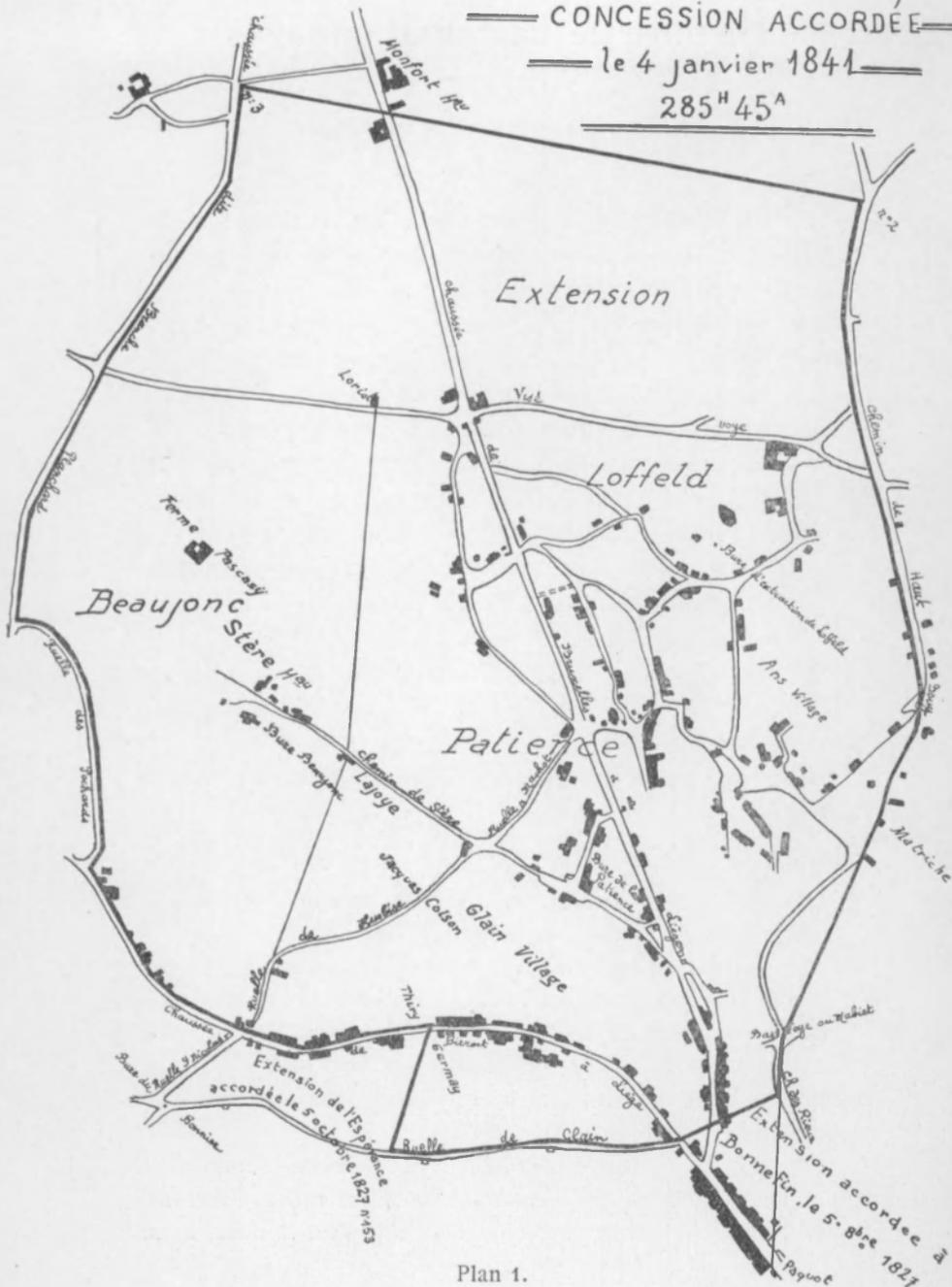


Parmi les trois sociétés de l'Ancien Régime, la Conquête connut des péripéties intéressantes pour nous.

Le ravitaillement en eau potable des centres habités a sans cesse préoccupé les édiles et stimulé le zèle des particuliers, désireux de mettre leur génie inventif au service de la collectivité ; dans nos régions surtout, où les travaux miniers compromettaient la régularité des distributions urbaines.

Par ailleurs, l'envahissement des travaux souterrains par les eaux de surface entravait, arrêtait même l'activité des bures. Aussi, le problème de l'eau s'est-il posé, avec

CONCESSION ACCORDÉE
le 4 janvier 1841
285^H45^A



Plan 1.

plus d'acuité encore que de nos jours, aux industriels et aux pouvoirs publics de l'Ancien Régime.

L'eau, source de vie et force mécanique — que l'on songe aux nombreux moulins à destination diverse établis sur nos rivières — empêchait parfois le mineur d'atteindre le combustible terrestre, rendu indispensable à la suite du déboisement intensif.

Le « drame de l'eau » s'est déroulé dans toute son ampleur sur les bords de la Légia, au vallon d'Ans. Théodore Gobert l'a suffisamment évoqué dans son magistral travail consacré aux Eaux et Fontaines de la Cité.

Jean Roland, le vrai pionnier en la matière, s'attacha d'abord à réaliser les travaux d'adduction d'eau potable dont Liège était relativement privée. On connaît le sort de son entreprise (1).

En cherchant à fournir avec plus ou moins de succès, de l'eau à ceux qui « avaient soif », Roland s'est rendu compte qu'il y avait grand intérêt à démerger les nombreuses bures de la région d'Ans. Les difficultés, également mentionnées par Gobert, que l'ingénieur entrepreneur dut surmonter, étaient multiples et d'ordres divers.

Ses ressources financières amoindries par le coût excessif de ses entreprises de prospection antérieures et l'expérience qu'il avait acquise de l'insécurité des affaires, le déterminèrent à constituer une société, dénommée plus tard la Conquête, dans laquelle entrèrent progressivement, avec lui et ses enfants :

Jean Lacroix Coune, commissaire de la Cité et prélocuteur ;
Wéry Raick, capitaine de Glain ;

Laurent des Brassinnes, ex-bourgmestre de Liège, seigneur des Bonselles ;

Chardonnet, capitaine ;

Baudouin, Charles de Troz, jurisconsulte et avocat de la vénérable cour de Liège ;

Jacques Boussart, prélocuteur devant la cour des échevins de Liège ;

(1) GOBERT, *Eaux et Fontaines*, pages 282 et suivantes.

Paul-Jean de Schelbergh, maître des monnaies du prince-évêque ;

Libert Wathieu, marchand bourgeois de Liège.

La présence des juristes aux côtés du technicien et des financiers se justifiait pleinement par les nombreux procès que la société allait devoir intenter pour atteindre son but.

* * *

A la fin du XVII^e siècle, l'exploitation du gisement minier des hauteurs d'Ans était devenue presque nulle ; l'industrie houillère dont le développement avait été considérable à partir du XV^e siècle disparaissait : les fosses étaient noyées par suite de l'absence de moyens d'exhaure efficaces dont le seul était, jusqu'alors, le démergement des eaux des fosses par une galerie dite « araine du Val-Saint-Lambert ». Or, l'œil de celle-ci se trouvait être à une cote plus élevée par rapport aux issues des galeries de démergement voisines, c'est-à-dire celles de la Cité, de Messire Louis Douffet et de Richonfontaine (1). Le seul remède qui s'imposait dès lors, consistait à abattre les eaux de la galerie dite araine du Val-Saint-Lambert sur une galerie plus basse.

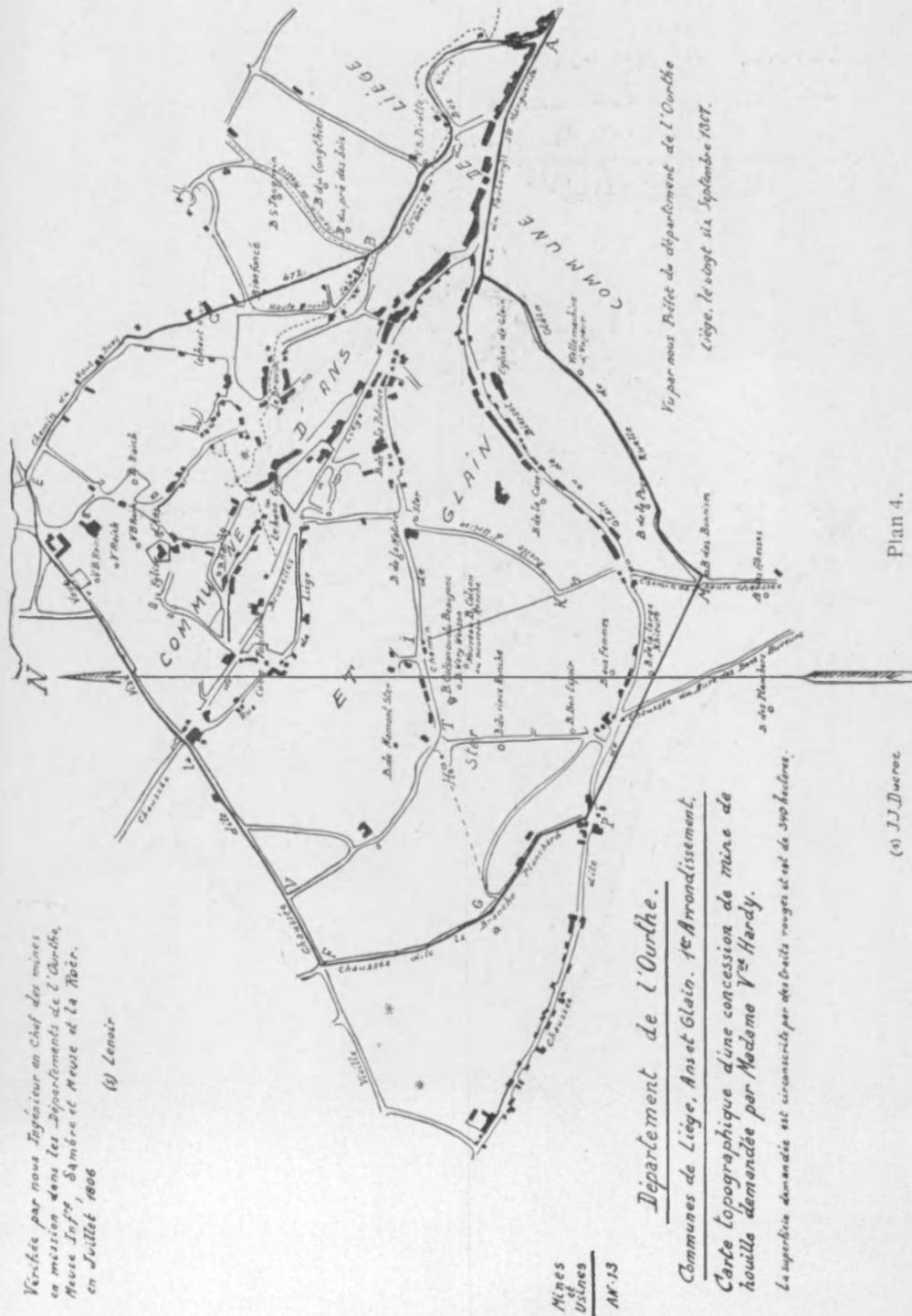
Dès 1672, Roland conçoit le double projet de « divertir » les eaux du Val-Saint-Lambert sur la galerie dite Messire Louis Douffet dont le niveau lui était inférieur de 12 toises (25 mètres), et de prendre possession des mines noyées en vertu de l'Edit de la Conquête de 1582 (2). Mais, la réalisation de ce plan se butait à de grandes difficultés :

(1) Pour la facilité de la lecture de cette étude, nous conservons l'appellation d'araines aux galeries de démergement des eaux dites du Val-Saint-Lambert de la Cité, de Messire Louis Douffet, de Richonfontaine, quoique le mot araine dans le sens de galerie soit erroné ; l'araine était le chemin suivi par l'eau à partir de l'œil de la galerie. Cfr L. DE JAER, *Contribution à l'étude de l'ancien droit minier liégeois* ANNALES DES MINES. t. XLVI, 1945-46, p. 885.

(2) LOUVREX. T. II, chap. XXII, § V, édition 1730. — GOBERT. *Eaux et Fontaines publiques*, p. 73. — L. DE JAER. *Note sur l'exploitation de la houille dans l'ancien Pays de Liège*, ANNALES DES MINES DE BELGIQUE, 1923, p. 427.

Verifiée par nous Ingénieur en Chef des mines
 en mission dans les Départements de l'Ourthe,
 Meuse Inférieure, Sambre et Meuse et La Roër,
 en Juillet 1806

(4) Lenoir



Mines
 et
 Usines
 AN 13

Département de l'Ourthe.

Communes de Liège, Ans et Glain. Arrondissement.

Carte topographique d'une concession de mine de
 houille demandée par M. de Hardy.

La superficie demandée est circonscrite par des traits rouges et est de 340 hectares.

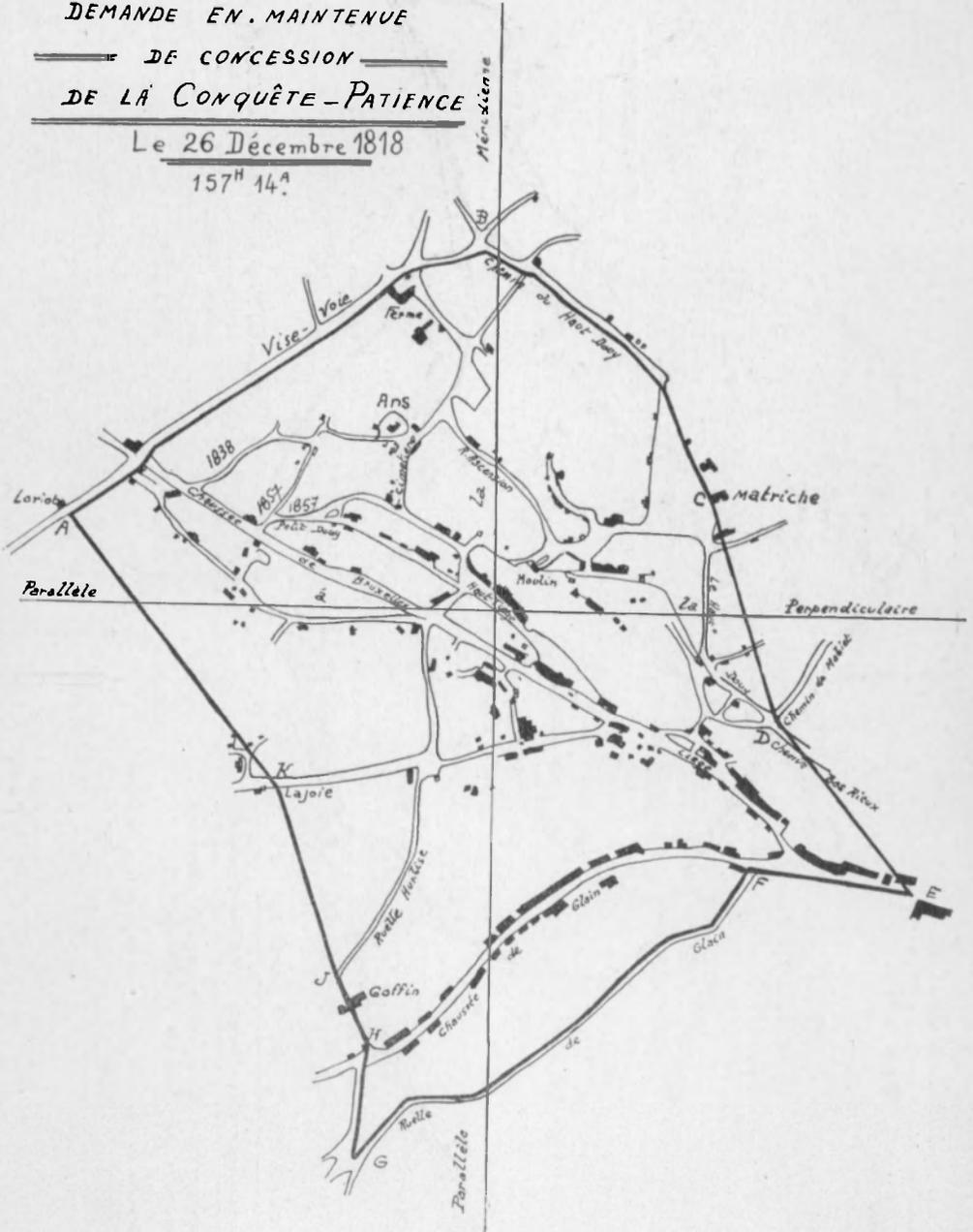
Par nous Préfet du département de l'Ourthe
 Liège, le vingt six Septembre 1807.

(4) J.J. Duvoz

Plan 4.

DEMANDE EN MAINTIENUE
DE CONCESSION
DE LA CONQUÊTE-PATIENCE

Le 26 Décembre 1818
157^h 14^a



Plan 5.

risation de remettre en activité le puis Chayecotte dit delle Fontaine, situé près du puits Loffeld ; en 1828, elle demande la réouverture de ce dernier ; mais, l'administration craignant des accidents, lui défend d'exécuter aucun travail dont l'effet pourrait être d'établir une communication entre ses eaux et celles des bures voisines, l'exploitation de Chayecotte étant démergée par une xhorre en liaison avec celle du puits du Renard et de la Patience.

Cette interdiction fut sans doute levée, car, en 1832, on faisait une bacnure entre les deux puits pour permettre l'évacuation des eaux de Loffeld par la xhorre de Chayecotte.

C'est à cette époque que, l'exploitation par ce puits ayant une certaine importance, on relève l'orifice du puits pour permettre l'accès à une paire située à la chaussée de Saint-Trond. A ce moment, l'extraction se faisait encore à bras. En 1836, on décidait l'installation d'une machine d'extraction à vapeur et d'un châssis à molettes. Duval, de Jemeppe en eut la commande pour la somme de 6500 francs. A peine était-elle installée, qu'un engrenage cassait, quelque temps après, l'arbre des bobines subissait le même sort. Chayecotte cessa en 1848. Ses travaux furent réunis à ceux de Loffeld mais n'eurent jamais plus que très peu d'importance. On y exploitait les couches Maret, IV Pieds, V Pieds et Rogne.

La production était d'environ 30 tonnes par jour.

Sous le gouvernement hollandais, les demandes en maintenues et extensions n'eurent pas de suite. La Conquête fusionna en 1839 avec la société du Beaujonc ; toutes les difficultés entre voisins étant ainsi aplanies, le gouvernement belge pourra accorder, en 1841, la concession actuelle, à la société de Patience et Beaujonc.

(†) Léon DE JAER
et Maurice YANS.

ANNEXES

A titre exemplatif, nous donnons ci-après huit analyses de conventions passées devant le notaire Taury, entre les maîtres de la Conquête et les exploitants locaux. Divers actes semblables se trouvent dans ce protocole et dans ceux d'autres

tabellions parmi lesquels, François Gouverneur et J. F. Viseto. Devant ce dernier, fut signée, le 25 septembre 1701, la convention intervenue entre les maîtres de la Conquête et les exploitants de la fosse Wéry Werson dite *Tricotte*. Objet d'un litige ultérieur, elle se trouve en copie dans les archives du 6^e arrondissement des Mines.

1. — 10 mai 1699. — Mise par écrit d'une convention verbale, antérieure d'un an et demi.

Wéry Rayck, maieur d'Ans, Jean Roland, jadis l'un des quatre conseillers de la Cité de Liège, George Rayck, quelques-uns des comparchonniers de la fosse *Stas Houbin*, cèdent leur exploitation aux maîtres de la *Conquête*, représentés par Charles Roland. (Ils avaient déjà fait cession verbalement devant les voir-jurés).

A la suite de la convention verbale, le « hernas » de la fosse a été transporté sur la fosse de *Crèveœur*, exploitation des conquérants. Les dommages passés et futurs seront payés par les maîtres de la *Conquête*.

— Le lendemain, la même convention intervient entre Charles Roland et Louis Ernard, Lambert d'Ans, Lambert Seruar, voir-juré, Hubert Seruar, son père, Georis Gros Gille, autres maîtres de la fosse *Stas Houbin*.

2. — 11 mai 1699. — Louis Ernard, Lambert d'Ans, Lambert Seruar, voir-juré, Hubert Seruar, son père, Georis Gros Gille, quelques-uns des maîtres de la fosse *Stas Houbin* à Ans, cèdent à Charles Roland, représentant les maîtres de la *Conquête*, la buse de leur bure pour la somme de cent patacons, « pour en avoir chacun leur quote à proportion de telle part qu'ils avoient à la ditte buse tant seulement ». Si les maîtres de la *Conquête* ne se servent pas de la dite buse, ils ne payeront rien « mais ils seront seulement tenus de payer le damage à l'indemnité des dits maîtres de la ditte fosse *Stas Houbin*, come il se treuve stipulé aux contrats arrivés pardevant moy le dit notair le jour d'hyer... ».

3. — 1^{er} juin 1699. — Jean La Croix Coune, représentant les maîtres de la *Conquête* à Ans et honorables Lambert Seruar, Raskin Rouffart, Pierre Ernard, Martin Werson et Henry Hannicken, composant la plus grande partie des maîtres de la fosse *Mastiqueux*, terminent à l'amiable l'action de conquête commencée par décret de la cour des voirs-jurés du 27 novembre 1696.

1) L'exploitation des couches se fera à frais et à profits communs, par la bure creusée dans les biens Gerard Bovy.

2) Après « mainfalie », les dits maîtres de la Conquête sortiront libres de tous dommages, « ne fut que pendant leur travail commun l'on viendroit à regrandir les dommages de la ditte fosse Mastiqueux ».

3) Les maîtres du Mastiqueux mettront l'équipement de la fosse à la disposition de la nouvelle exploitation.

4) Les profits des offices du comtage, wardage, etc. écherront par parts égales aux deux parties.

— La transaction susdite est approuvée successivement par le capitaine Chardonet, Libert Wathieu, Paul Jean de Schelbergh, Wéry Raick, maîtres de la Conquête.

4. — 9 décembre 1699. — Gerard Bovy, Arnold Brayve et Gille Guillaume d'une part, Denis de Lhonneux et le prélocuteur de Lhonneux, son fils, d'autre part, décident de mettre en commun leurs exploitations situées dans les biens des premiers, à Ans, « joindans aux voyes tendantes tant à Hurbise qu'à celle allante au lieu de Ster » et dans le fonds possédé par Gerard Bovy et la veuve Guillaume (exploitation de Lhonneux) aux conditions suivantes :

Les premiers comparants cèdent la moitié de leurs prises et bure sans que les seconds comparants doivent participer au payement des droits de dommage.

« Et quant à l'autre moitié part les dits premiers dénommés en auront chacun une huitieme allencontre de la ditte vefve Henry Guillaume qui en aura l'autre huitième ».

Si l'on creuse un nouveau puits dans les biens d'un des premiers comparants, il devra, après la dissolution de la société, le combler à ses frais.

5. — 10 avril 1700. — Les maîtres de la Conquête, désignés habituellement et parmi eux Jean Roland, partie faisant pour ses enfants et Noel Pilot, partie faisant pour le major Raick, son beau-père, ont obtenu par décret du 8 août 1697 de la cour des voir-jurés la cession des bures de la *Nature* et de *Clockart*, exploitées par Gerard Bovy, Arnold Brayve et Gille Guillaume, pour y travailler les veines delle Crusnier, Pawon et autres inférieures. Les seconds comparants ne s'y conformant pas, l'intervention des échevins fut nécessaire. La convention suivante règle le conflit à l'amiable :

1) Les maîtres de la Conquête utiliseront les deux bures et leur équipement, ils accordent en compensation les 6/16 parts aux seconds comparants — se réservant le reste — de tous les produits extraits par ces fosses à la suite de l'exploitation commune.

La concession pourra en plus s'étendre sous le chemin royal et dans les prises de St-Pierre dépendantes de la fosse de la Nature.

2) L'office du comptage ira aux maîtres de la Conquête, celui de maître ouvrier écherra par moitié aux deux comparants, le wardage reviendra à l'hurtier.

3) En ce qui concerne la continuation ou la cessation des travaux, les comparants seront égaux en voix.

4) « Pendant que les maîtres de la Conquête travailleront aux fosses de Parmentier et de Jean Martin extantes dans les grands prez, les dits seconds comparans ne pourront employer que cinq ou six ouvriers à travailler les dittes veines, ne fut que les denrées viendroient à rehausser notablement en quel cas on en pourra employer davantage, selon que les maîtres trouveront à propos.

« Item que pendant que les dittes deux couples de maîtres travailleront dans les prises susdittes, il sera libre aux dits maîtres de la conquete de poursuivre l'exécution d'icelle à l'égard des ouvrages d'amont pendage et autrement à leur profit particulier, et si pour telle exécution il étoit necessair de forer quelques trous de terre ou de bolleux dans les ouvrages et prises desdittes fosses de la Nature et Clockart, les dits maîtres de la Conquete le pourront faire, et meme visiter lesdits trous toutes quantes fois que bon leur semblera par lesdits burres de la Nature et Clockart sans que les dits seconds denommés y puissent jamais apporter aucun obstacle ny empement. »

— Les propriétés qui font partie de la concession sont indiquées.

— Par contrat du 9 septembre 1697, passé devant le notaire Bodet, les maîtres du Mastiqueux, enfoncée dans la pièce possédée par ledit Gerard Bovy, ont partagé leurs entreprises avec ceux de la Nature et de Clockart. De plus, par acte passé devant le notaire Taury, le 1^{er} juin 1699, les maîtres du Mastiqueux ont cédé leurs droits à la Conquête. Le contrat du 9 septembre 1697 est toujours de valeur.

6. — 17 juin 1700. — Les maîtres de la Conquête et le prélocuteur Lhonneux, partie faisant pour son père Denis et Henry de Lhonneux, au service du roi de France, de même que pour le capitaine Bury, terminent un différend commencé par décret du 27 septembre 1696 rendu par les voir-jurés.

Tous les terrains, sis en Hurbise, appartenant aux seconds comparants pourront être « xhorés » par les maîtres de la Conquête.

Les veines démergées seront travaillées entre les deux parties conjointement et à frais communs, à la proportion des 5/8 pour les maîtres de la Conquête et des 3/8 pour les seconds comparants. « Voir que les veines de la petite veinette, domina et masy veine demeureront au profit seul des dits seconds dénom-

més pour par iceux les travailler apres mainfalie tant seulement ». Les maîtres de la Conquête pourront éventuellement se servir de ces veines si les travaux de la xhore le requiert.

— Les offices habituels de la mine sont répartis entre les parties.

— « Conditionné finalement qu'apres que l'ouvrage de la fosse de Jean Martin Clockart, Nature et Mastiqueux sera fini, les dits s^{rs} premiers comparans, ne pourront empescher aux dits seconds denommés l'entreprise des ouvrages comuns dans les prises susdittes ».

7. — 23 novembre 1700. — Convention mettant fin au litige qui opposa devant les XXII les maîtres de la *Conquête* et ceux delle *Vigne*, sis dans l'héritage nommé Brimioul, nommément : le prélocuteur Amoré, Henry Grofils, Hubert Servais et Gérard Matrige.

« Il se fera quatre trous de terrez dans les quatre coins de la mahiere du dit burre delle Vigne à la veine de Rosier jusques à la veine du Pestay à effect de reconnoitre si l'on tombera sur veine ou pas et s'il sera praticable par ce moyen d'avaller au dit Pestay, laquelle experience se devra faire dans quatre mois aux fraix comuns et s'il est praticable, le beurre se pourra enfoncer pour y travailler par le dit burre tant seulement un demy an en apres, par main et aux fraix comuns, et en cas d'enfoncement les offices suivront aussy par moitié à l'une et à l'autre des dittes deux couples de maîtres.

« ... Et si les dits maistres delle Vigne n'etoient d'intention de faire le dit avalement au dit Pestay et veines inferieures, ils declarent des maintenant pour à lors d'abandonner les prises de leurs ouvrages aux dits maistres de la Conquete... »

8. — 23 décembre 1701. — Convention intervenue entre les maîtres de la Conquête et Jean Henry Matriche, Jean Minet, son parâtre, Arnold Braive, Gille Guillaume, Lambert Pirllet et Guillaume Hignoulle.

Les premiers comparants ayant obtenu par conquête les prises noyées et submergées au quartier d'Ans et, entre autres, les cinq journaux de Saint-Pierre possédés par les seconds comparants, autorisent ceux-ci à exploiter, par la bure enfoncée dans les biens de *Minet*, « les serres et pillers de la dite veine delle Crusnier par tout et aussy long et large qu'ils pourront dilater leur ouvrage dans les prises des s^{rs} premiers comparans à la reserve toutefois de la serre du burre du petit Savary et autres sur quelles les niveaux d'eaux roulent ».

Les maîtres de la Conquête percevront le sixième de la production, « au-dessus du terrage et du cens d'araine ».

IN MEMORIAM

Henri Dewé

Henri Dewé, pionnier de l'histoire des charbonnages, émule de Léon de Jaer, est mort à Milmort, le 29 décembre 1947.

Né à Herstal le 19 mars 1889, ingénieur des Mines en 1913, ingénieur électricien en 1919, Henri Dewé remplissait les fonctions de directeur des travaux à la S. A. des Charbonnages d'Abhooz et Bonne Foi-Hareng.

Rapporteur de la section « La Houille dans l'ancien Pays de Liège » du Congrès du Centenaire de l'Association des Ingénieurs tenu en notre ville l'été dernier, Henri Dewé s'était acquitté de sa tâche avec le zèle et l'enthousiasme qui le caractérisaient. Son rapport, large aperçu de l'évolution de la houilleries liégeoise depuis ses lointaines origines jusqu'à l'aube du XIX^e siècle, rédigé avec l'aide de spécialistes de notre histoire industrielle, est un modèle de clarté et de méthode.

Pour la section « Art et Folklore » de l'Exposition du Val-Benoît, il avait fait l'étude de « L'évolution de la cheminée d'appartement au Pays de Liège » en commentaire de documents photographiques exposés et, à la demande de notre confrère M. A. Dandoy, président de la section, il avait activement collaboré à la mise sur pied du département de l'ancienne industrie charbonnière. Mais, non content de l'avoir préparé, il s'en fit en outre, après l'ouverture, le cicerone bénévole ; on le vit, en effet, pendant la durée de l'exposition, chaque dimanche, dans le petit local où étaient présentés les documents pour la plupart recueillis par ses soins, recevant les visiteurs avec sa cordialité coutumière et empressé à répondre à leurs questions.

En ses derniers temps, Henri Dewé s'était attaché à faire connaître ce médecin français du nom de Morand qui, au XVIII^e siècle, avait procédé chez nous à une enquête approfondie sur l'exploitation et l'utilisation du charbon

de terre et qui, de retour dans son pays, publia les résultats de ses observations en un magnifique ouvrage devenu fort rare aujourd'hui, illustré de nombreuses planches gravées par des artistes liégeois (1).

Sur le savant français et sur son séjour au pays de Liège, notre ami a donné en janvier 1947 à la *Revue Universelle des Mines*, un article remarqué portant le titre « Jean Morand, ami des maîtres de fosses liégeois et fervent admirateur des institutions liégeoises » (2).

Notre regretté confrère faisait partie de l'Institut depuis le 26 mars 1926, il avait été élu membre correspondant le 25 janvier 1946 et membre de la Commission des excursions le 27 décembre 1946.

Léon DEWEZ.

Les Gravures de Lambert Suavius du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de l'Université de Liège

Au cours de ses leçons d'histoire de la gravure, M. le professeur J. Brassinne, bibliothécaire en chef honoraire de l'Université, n'abordait jamais l'étude des burinistes sans parler longuement des gravures remarquables de Lambert Suavius (3).

En faisant défiler sous les yeux de ses élèves, les pièces de la collection Wittert, il relevait le nombre de planches

(1) Jean Fr. Cl. MORAND. *L'Art d'exploiter les mines de charbon de terre*. Paris, 1776-1779, 3 volumes in-folio.

(2) 9^e série, t. III, n^o 1.

(3) Sur Suavius, voyez la remarquable biographie publiée par J. PURAYE, dans la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, tome 16, 1946, pp. 27-45.



restées inconnues de J. S. Renier ⁽¹⁾ et ne manquait pas de faire ressortir l'intérêt que présenterait une nouvelle édition du catalogue de l'œuvre gravé du maître.

Lorsqu'en 1877, Renier publia son catalogue, l'Université était encore dépositaire des collections Ulysse Capitaine qui, depuis la construction de la Bibliothèque de la rue des Chiroux, sont rentrées dans le patrimoine de la Ville. Ce transfert enleva dix-sept pièces à notre Cabinet des Estampes ⁽²⁾

En 1903, le baron Adrien Wittert légua à l'Alma Mater,

(1) J. S. RENIER, *Lambert Suavius de Liège*, dans le B. I. A. L., tome 13, 1877, pp. 245-326.

(2) Résurrection de Lazare. Le Christ et les disciples d'Emmaüs. La série du Christ et des douze apôtres. Marius sur les ruines de Carthage. La guérison du paralytique. H. HELBIG et M. GRANJEAN, *Catalogue des collections léguées à la ville de Liège par Ulysse Capitaine*, tome III, n° 699 à 715.

outre sa très riche bibliothèque, des tableaux remarquables et une collection des plus importantes d'estampes. Cette collection, selon toute vraisemblance, était inconnue de Renier, qui ne la cite pas plus dans son catalogue des œuvres de Suavius que dans celui de Natalis ⁽¹⁾.

Outre 15 pièces attribuées ⁽²⁾ et non citées par Renier, la collection Wittert a enrichi le cabinet des Estampes de l'Université de 18 nouveaux burins et parmi ceux-ci 6 inédits. Par contre, certaines pièces relevées par Renier ne figurent plus dans les cartons de l'Université ⁽³⁾.

Par suite de tous ces changements, il nous a paru intéressant de publier la liste des œuvres de Suavius, appartenant à l'Université, en faisant figurer en regard du numéro de la nomenclature de Renier les numéros de l'inventaire dressé par M^{lle} Madeleine Lavoye, bibliothécaire-bibliographe, qui a eu l'extrême obligeance de nous communiquer ses fiches. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Pour plus de facilité, nous présenterons les pièces en trois tableaux distincts. Le premier groupant les gravures de l'Université connues de Renier ; le second, les pièces entrées après l'inventaire de Renier ; le troisième, les pièces inconnues de Renier.

A. VECQUERAY.

⁽¹⁾ J. S. RENIER, *Michel Natalis, graveur liégeois*, dans B. I. A. L., tomes VIII, IX et X (1866-1870).

⁽²⁾ *Le Christ mort et les Saintes femmes* (220 mm. × 311 mm.). *Deux personnages conduits au supplice* (108 mm. × 148 mm.). *Saint Antoine? Personnage debout appuyé sur une canne en forme de T.* (140 mm. × 77 mm.). Deux médaillons de *Durer* (diamètre 96 mm.; diamètre 67 mm.). *Vierge et l'Enfant avec Saint Jean et Elisabeth* (176 mm. × 130 mm.). *Deux statues de femmes antiques* (205 mm. × 152 mm.). *Deux statues de Minerve* (211 mm. × 156 mm.). *Deux statues de femmes antiques* (213 mm. × 152 mm.). *id.* (199 mm. × 153 mm.). *id.* (195 mm. × 151 mm.). *id.* (207 mm. × 155 mm.). *id.* (196 mm. × 151 mm.). *Statue de Gaulois* (214 mm. × 100 mm.). Ces pièces portent respectivement les n^{os} d'inventaire suivants : 1147, 1148, 1149, 1151 (deuxième exemplaire sous le n^o 1172), 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159 (deuxième exemplaire sous le n^o 1485), 1160, 1161, 1162 et 1163.

⁽³⁾ N^o 26 (Junon et Psyché); 27 (Vulcain); 36 (Figure à la draperie nouée sur le dos); 37 (la liseuse).

I. — GRAVURES CONNUES DE RENIER

R. (1)	B.U.L. (2)	DIMENSIONS (3)	SUJETS (4)	REMARQUES
3.	1115	193 × 90	Jacques le Majeur.	Il s'agit de Jacques le Mineur.
5.	1117	196 × 90	Saint André.	
6.	{ 1118 1167	197 × 90	Saint Simon	
7.	{ 1120 1165	196 × 91	Saint Barthélemi.	
8.	1122	198 × 92	Jacques le Mineur.	Il s'agit ici de Jacques le Majeur.
9.	1123	198 × 91	Saint Mathieu ?	ou saint Luc ?
10.	1124	198 × 91	Saint Mathias, Thomas ou Philippe.	
11.	1125	198 × 89	Saint Jean l'Evangeliste.	
12.	{ 1126 1166	198 × 91	Saint Paul	ou saint Thomas.
13.	{ 1127 1164 1171	199 × 91	Saint Pierre.	au lieu de SVAVIVS, II. IWVEN, lire : SVAVIVS NVVEN (la première barre descendante a été légèrement retouchée et est plus fine que le reste du texte).

(1) R = n° du catalogue de Renier.

(2) B. U. L. Bibliothèque de l'Université de Liège, n° de l'inventaire.

(3) Les dimensions sont données en mm. d'après le format du cuivre.

(4) Titre donné à la pièce par Renier.

R.	B. U. L.	DIMENSIONS	SUJETS	REMARQUES
14.	} 1128 1168	199 × 90	Le Christ	au lieu de IZ. lire 12.
20.	{ 1143 1173 1175 1492	177 × 206	Le Christ mis au tombeau.	
21.	1130	177 × 119	Saint Paul, apôtre	au lieu de Suavius. inven. lire : SVAVIVS INVEN.
22.	1146	310 × 426	Saint Pierre guérissant le boiteux	Cette pièce a été offerte en 1872, au baron Wittert, par Van Gogh de Bruxelles, pour 30 francs.
50.	1129	194 × 86	L'homme à la hampe	Saint Mathieu. Pièce citée par Renier comme appartenant à la collection Capitaine.
77.	1491	diam. 98	Portrait buste de L. Lombard.	

II. — PIÈCES ENTRÉES APRÈS L'INVENTAIRE DE RENIER

1.	1132	diam. 88	Buste de Jésus	au lieu de Effigies. D. Jhesu Christi. filii. Dei et Salvatoris mundi M.D.LIV. lire : ...FILI... SALVATORIS... ...MDILV.
18.	1131	124 × 89	Le Christ mort...	
29.	{ 1135 1170	182 × 85	La Sybille Libique	

R.	B. U. L.	DIMENSIONS	SUJETS	REMARQUES
35.	1137	170 × 82	Figure au manteau retenu sur la poitrine.	
40.	1138	175 × 83	Figure soulevant son voile	
42.	1139	175 × 81	Figure à la tablette	
44.	1140	172 × 90	Figure à la niche coupée.	au lieu de Lombardus, lire : lombardus.
57.	{ 1144 1152	237 × 184	La Charité, d'après Lombard	signature : Lambert ^l loin. inve. L. S.
81.	1141	395 × 270	Antoine Perrenot.	
82.	1142	331 × 235	id. datée de 1554	
108.	1135	139 × 90	Claude Néron	Voir reproduction.
114.	1150	179 × 118	Le Titien.	

III. — PIÈCES INCONNUES DE RENIER

1119	198 × 90	Saint Simon, 2 ^e état	Même pièce que le Saint Simon (n ^o 6) décrit par Renier. Le INVNE (sic) sous la signature a disparu ainsi que le n ^o 4.
1121	196 × 91	Le prophète	Même pièce que le Saint Barthélemi (n ^o 7) décrit par Renier. Le couteau emblème du supplice de ce saint, a disparu et la pièce porte en plus le nom d'ESAIAS.

B. U. L.	DIMENSIONS	SUJETS	REMARQUES
1169		Saint Paul, apôtre	Le trait que l'on pouvait prendre pour le chiffre 1 dans la pièce n° 21 décrite par Renier a disparu. Je ne crois pas à une usure de la planche par suite du tirage, mais bien à une rectification. L'exemplaire de l'Université légèrement recoupé ne porte plus de signature.
1145	225 × 182	La Charité, 2 ^e état	Les mots Lambert . loīn . invē ne se trouvent plus, comme dans la pièce 57 décrite par Renier sur le seuil, mais plus bas à même le sol. Le monogramme L.S. n'est plus sous l'inscription mais à notre extrême droite sur la planche.
1134	140 × 90	L'empereur Auguste	Même présentation que pour Claude Néron (voir reproduction). La figure grimaçante au-dessus du buste de l'empereur, portant la couronne antique, est cependant différente. En exergue l'inscription DIVVS - AVGVS-TVS - IMP. Le socle sur lequel est posé le buste porte : ANTE - CRISTVM ANNO . 42. Sur la base, en 4 lignes :

TRESCAIGE - FVT ' CEST - EMPEREVR - AVGVSTE PVIS ' QVEN - GRAN PAIX - CHANGE[^] . TOVE -
 DISC^oRD MAIS ' QVĀD - IL - EVT - VAINCV - LES - SIĒS - INIVSTE ATROPOS - VEINT - QVI - LVI -
 COVPA - SA - CORDE.

La signature se trouve disposée de la même façon que sur la pièce de Néron.

1133	Diam. 90	La Paix et la Concorde	Texte inversé, contre épreuve (voir reproduction).
------	----------	------------------------	--

1) l'araine du Val-Saint-Lambert était franche ainsi que celles citées plus haut. Nul ne pouvait y attenter sans l'autorisation de la Souveraine Justice de Liège ;

2) l'araine augmentait les eaux dont se servaient les meuniers d'Ans et ceux de Liège, établis sur les « rieux » réunis descendant des hauteurs d'Ans. Parmi les propriétaires des moulins de Liège, on comptait le chapitre de la Cathédrale, bien décidé à défendre ses droits ;

3) la suppression de l'araine privait l'abbaye des revenus du « cens d'araine », payé par les maîtres de fosses qui l'utilisaient encore ;

4) l'abattement de l'araine du Val-Saint-Lambert sur celle de Louis Douffet pouvait nuire aux eaux de la Cité et même les tarir.

Gobert expose, avec maints détails, les solutions proposées pour vaincre l'opposition des « intéressés de l'eau » : les arniers de la Cité, les meuniers, et l'abbaye que la Conquête se concilia par le maintien de ses prérogatives de « seigneur arnier » (1).

Restait à combattre l'hostilité des « charbonniers » voisins. Une arme puissante les menaçait : l'Edit de Conquête de 1582 dont les principales dispositions ont fait l'objet d'études approfondies de la part des juristes. Il permet à tout qui peut démerger une « vaine noyée » d'en prendre possession au détriment du détenteur primitif. La procédure d'expropriation qu'il instaure est, toutefois, assez compliquée tant l'ancien droit liégeois respecte la propriété individuelle. Ce dernier caractère a surtout frappé les juristes modernes, parmi lesquels il convient de citer, en tout premier lieu, Eudore Pirmez. Par contre, les historiens, dont Gobert, ont vu dans l'expropriation des petits exploitants une manœuvre capitaliste plus ou moins inique, qui se manifesta particulièrement au début du XVII^e siècle lorsque Curtius, créant l'araine de Gersonfontaine, engloba dans ses travaux toutes les fosses des hauteurs de Saint-Gilles.

(1) Cfr, entre autres, Val-Saint-Lambert, reg. 10, p. 95.

La nature des sources consultées a, sans aucun doute, influencé sinon déterminé l'opinion des historiens. Les voir-jurés des charbonnages intervenaient obligatoirement dans la procédure contentieuse ; leurs archives gardent la trace des sommations (*enseignements*) adressées aux maîtres des fosses noyées, que les entrepreneurs de travaux d'irrigation se proposaient de conquérir. D'après ces documents, tout semblait n'avoir été que litige.

Mais, par la destruction presque totale du fond des voir-jurés, survenue en 1944, force nous fut de consulter d'autres documents, notamment les minutes notariales, d'un maniement plus difficile mais combien fructueux. L'idéal serait de pouvoir repérer parmi les différents protocoles conservés, et actuellement accessibles, tous les actes relatifs à la même affaire. Tâche pratiquement impossible. Mais, à la suite de nos investigations, il nous est déjà permis d'affirmer qu'à la première phase, nécessairement litigieuse, de la procédure « en conquête », succédait souvent la conciliation. En somme, l'expropriation, ou simplement sa menace, fournit très souvent le point de départ d'une concentration d'entreprises, d'une constitution de trust, avant la lettre. A mesure que la nouvelle société prospère, les conditions imposées aux propriétaires des fosses englobées dans la suite, se révèlent évidemment plus draconiennes.

A la fin de 1696, la procédure contentieuse est entamée par les maîtres de la Conquête devant les voir-jurés des charbonnages et devant leur chef, la cour scabinale. L'affaire est parfois portée en appel devant les XXII. Quelques mois après le début du litige apparaissent les conventions passées devant notaire. Elles s'efforcent de concilier les intérêts des parties, qui entrent dans une association commune ; les premiers occupants conservent habituellement leurs droits sur les veines supérieures, exploitables sans le secours des travaux d'irrigation récents ; les couches inférieures sont creusées à frais et à profits communs, répartis d'après le système « des parts », d'application générale à l'époque. Une redevance reste due aux maîtres de la Conquête lorsque les anciens exploitants continuent, seuls, leur entreprise.

Certaines de ces conventions, relatives, entre autres, aux bures Stas Houbin, Mastiqueux, Nature et Clockart, delle Vigne, se trouvent reproduites en annexe, sous forme d'analyses. Elles donnent un aperçu de l'esprit libéral qui a présidé aux négociations : lorsque les maîtres de la Conquête invoquent dans leurs requêtes la notion de bien public, ce n'est pas par désir de phraséologie, ils en sont réellement inspirés.

Cependant, malgré son désir d'activité, la Conquête ne satisfit ni l'abbaye, ni les meuniers, ceux-ci parce qu'ils ne recevaient pas les eaux espérées, celle-là parce que, les maîtres ayant été forcés de reboucher les *bolleux* et ne travaillant pas, elle s'était vue obligée de les assigner le 22 novembre 1703 (1).

Les fosses visées étaient celles delle Dikayée, des Cornes Voroux, Mastiqueux, et Ronxhe, toutes associées aux maîtres de la Conquête.

Les maîtres répondirent à cette assignation qu'ils étaient prêts à continuer les travaux. Dès le 22 décembre de la même année, ils assignèrent en conquête les maîtres de toute une série de fosses situées au nord de la galerie du Val-Saint-Lambert (2).

Cette procédure resta encore sans suites. Mais inlassablement la société de la Conquête poursuivait son projet

(1) *Cour des voir-jurés*, reg. contenant l'année 1703, fol. 176 et 182. Pour attendu, que les adjournés sont dilayant et festoyant aux fosses susdites au quartier d'Ans et submergeant les ouvrages des dites fosses par le rebouchement des bolleux forés au puits de la Jeunesse par enseignement de justice tant pour rendre ouvrable les mines pour l'utilité publique ou pour les particuliers et par ce moyen fruster les droits de cens d'araine et terrage des seigneurs adjournants pendant la cherté des houilles, en outre leur intimer que le commissaire Coune est pressé de mettre mains en œuvre aux fosses où il est maître par débouchement des dits bolleux.

(2) Nommément les maîtres des fosses Tassin, Riga, et Bahya, Bolleux dit Deux Doigts, Blanc trixhe, Hanikenne, Lambert Ralet, les fosses creusées en biens Henri Pasques et Martin le Bossy, des Bons Buveurs, *Michel Simon*, Houbet dit Bulky, Nihon, Texheu, delle Pouille, delle Vignette, Chanoine d'Ans, de Stas de Rieux, Renard, celle « profondee » en biens Arnold Braives et de Raick, Mamont, Gofnay, Coq Fontaine, Fraisée Barbe, Gilkin, Saulx, Capucins, Marnay, Pelé Mantay, Lambert d'Ans, Gilles de Thier, Corbeau, Michel Hollogne, Collas Noël, Ronchamps, Collas Pasques, Pot de fer, Bastin, des 14 verges, Haroppe, Trixhe aux Agneaux.

et commençait une galerie en « hure de pierre » (bacnure) au puits Pixherotte dit delle Gottire, et la dirigeait de façon à démerger les travaux situés au Nord et à l'Ouest du puits de la Jeunesse.

Le 5 mai 1729, la procédure en Conquête recommençait et les maîtres assignèrent cette fois, non seulement une partie des exploitants visés en 1703, mais encore d'autres, demandant l'autorisation aux échevins de poursuivre et « bouter avant la xhorre commencée et par ce moyen décharger les eaux qui submergeaient les veines « dans les bures appartenant aux assignés » (1).

Les voir-jurés accueillent favorablement la requête des assignants, et les échevins abandonnent cette fois tout scrupule au sujet des eaux de la Cité. Le 6 mars 1730, ils accordent l'enseignement de poursuivre l'abattement et « d'avant bouter la xhorre avec adjudication des veines noyées et submergées » aux fosses des intimés non opposants (2).

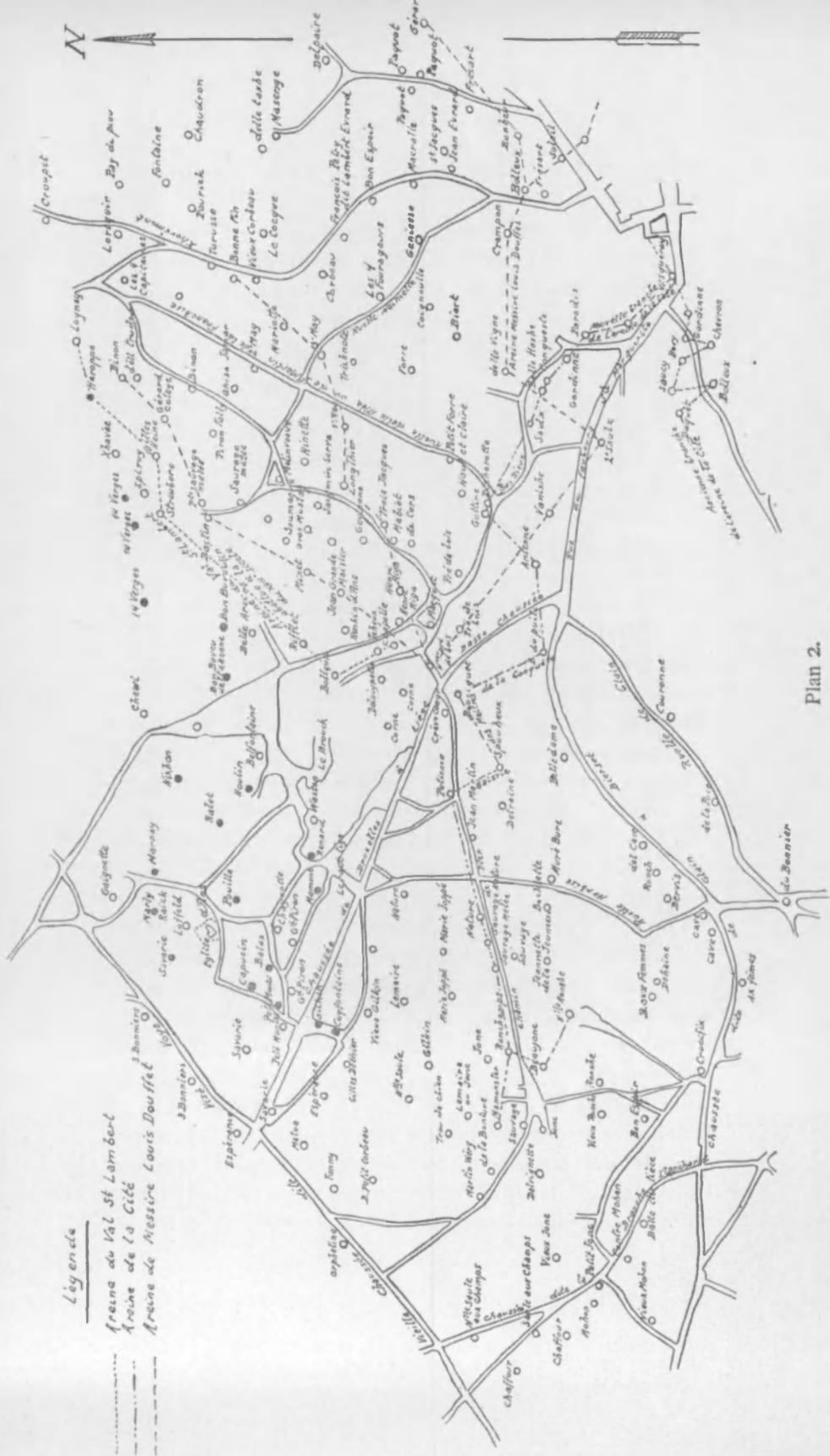
Les maîtres assignés étaient ceux des fosses : Streubure, Bonnier, delle Takenne, Lambert Ralet, des Bons Buveurs, Michel Simon, Houbin, Biloky, Pot de Fer, Haut la Veste, Renard, Mamont, Fraisée Barbe, Gilkin, de l'Avaleresse, 14 verges, Haroppe, Lognay, Piron Fallize, Henri Riga, Bayar, Gaignette, Bovy, delle Saulx, Bure-aux-Femmes, Jonc, del Cave, Perie, delle Paix (plan 2).

Parmi celles-ci Gaignette, Bure aux Femmes, del Cave, Jonc alias Martin Wéry et Corbeau ne furent pas conquises.

La xhorre de la Conquête fut menée du puits Pixherotte aux puits Antenne, puis aux bures du Puits, du Bourriquet

(1) GOBERT. Fonds araines. Ech. de Liège. Paroffres. Reg. 318-2979, mars à juillet 1729, fol. 191.

(2) Echevins de Liège. Jugements et Sentences, reg. détruit : Accordons aux maîtres de la conquête l'enseignement de poursuivre leur abattement et d'avant bouter leur xhorre de même que de travailler les serres des veines laissées pour la conservation de l'araine du Val-Saint-Lambert à l'exclusion de tous autres. Ordonnons aux intimés de mettre la main à l'œuvre et de faire leurs efforts pour travailler selon règle et coutume de houillerie les veines *noyées et submergées dans leurs prises* et ce, ens 15^e sinon dès maintenant pour alors disons les maîtres acteurs dans leur action de conquête bien fondés leur accordant l'adjudication demandée.



Légende

Airene du Val St Lambert
 Airene de la Cité
 Airene de Messire Louis Doufflet

Plan 2.

du Spouheux de la Patience pour se diriger plus tard vers le puits Beaujonc.

La Conquête était arrivée à ses fins, mais les événements démontrèrent bientôt que les craintes des échevins de Liège, qui avaient hésité à accorder l'autorisation d'abattre l'araine du Val-Saint-Lambert sur celle de la Cité, n'étaient pas vaines ; à partir de 1732 surgirent des difficultés entre la société et la ville de Liège qui se plaignait de la disparition des eaux de la Cité. La principale cause de la disette était la présence de l'araine Louis Douffet à proximité de l'araine de la Cité qui incitait les exploitants à « desserrer » clandestinement leurs travaux au moyen de forages, quitte à maintenir les eaux du côté de l'araine de la Cité lorsque la cour des voir-jurés voulait visiter les exploitations pour vérifier le niveau des eaux. L'on peut dire qu'à ce moment déjà les eaux des deux araines étaient confondues. En 1743, l'état de l'araine de la Cité était telle que la Ville jugeait nécessaire d'accorder à la société de la Conquête 7000 fl. brabant pour quelques pouces d'eau que cette dernière dirigerait sur l'araine de la Cité ; la société s'engageait toutefois à verser toutes ses eaux sur l'araine de la Cité et à laisser visiter ses travaux chaque fois que la Ville le jugerait bon. Cette convention n'eut pas d'effets heureux ; l'alimentation de Liège en eau potable ne sera assurée qu'au XIX^e siècle par la réalisation du projet de Gustave Dumont.

Fort de l'autorisation accordée par les échevins en 1730, les maîtres de la Conquête se remirent au travail en 1731 aux fosses Stas Houbin, Henri Riga, Chapelle ; en 1733, à la fosse des Prés des Bois ; en 1734, à la fosse Jean le Parmentier ; en 1735, aux bures de la Nature, Mastikeu, Ronchamps.

En 1769, ils creusaient le puits Petit Mamont dit Mamonster et créaient bientôt après le puits de la Patience dont le développement fut considérable pour l'époque. Un coup d'eau en 1817 devait arrêter son activité. L'importance de cette houillère était telle qu'en 1806, elle extrayait

à 206 mètres de profondeur : par un puits principal qui était creusé jusqu'à 160 mètres, recoupe de la couche Charnapré, et par un puits secondaire latéral creusé entre les niveaux de 160 m. et celui de 206 m., recoupe de IV Pieds. Pour amener les produits au jour, il y avait deux hernas aux chevaux, l'un assurait l'extraction de 160 m. au jour, l'autre de 206 m. à 160 m. ; les chaînes de ce tronçon de puits passaient dans les angles du premier pour être renvoyées dans le second au moyen de molettes. Le panier d'extraction du puits principal permettait d'élever par trait de 6000 à 7000 livres. La société occupait de 500 à 600 ouvriers. Elle possédait une machine d'épuisement à vapeur.

L'exploitation par le puits Patience était dans toute sa splendeur quand fut promulguée la loi française du 28 juillet 1791.

Dès Vendémiaire an 10, Mathieu-Joseph Hardy, seul propriétaire à ce moment de la société dite de la Conquête à Ans, demandait maintenue en concession d'une superficie totale de 345 hectares dont il prétendait avoir la possession des mines sous-jacentes (plan 3).

En l'an 13, la veuve Hardy renouvelait la demande légèrement modifiée. Elle était complètement instruite devant le Conseil d'Etat, quand survinrent les événements politiques de 1813 et 1814 qui suspendirent toute décision (plan 4).

Le 26 décembre 1818, la société de la Conquête renouvelait sa demande tendant à obtenir maintenue et concession des mines de houille sous une étendue superficielle de 130 hectares dans les communes d'Ans et de Glain, d'après un plan qui fut vérifié par l'ingénieur des mines Delpaire et visé aux Etats Députés en 1830. En 1837, elle se conformait à la loi du 2 mai de la même année, qui exigeait une nouvelle publication de la demande (plan 5).

A la suite de l'accident de 1817, la société ne resta pas inactive, ne suivant pas en cela l'exemple de sa voisine, la société du Beaujonc. Elle exploite en 1820, par le puits du Renard ; en 1826, elle obtient des Etats Députés l'auto-

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Séance du 30 avril

La séance est ouverte à 5 heures 10 sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Dumont, président ; J. Pirllet, secrétaire ; M^{lle} Van Heule, conservatrice ; M. J. Servais, conservateur honoraire ; L.-E. Halkin, bibliothécaire ; M. Yans, secrétaire adjoint ; L. Dewez, conservateur adjoint.

M. J. Brassinne, membre effectif.

MM. Boniver, L. Cloes, Gadeyne, L. Garray, A. Herbeto, H. Flamand, Kupper, J. Larbalette, E. Legros, J. Philippe, M. Peters, J. Soubre, J. Stiennon, A. Vanderlinden, B^{on} F. Van Zuylen et L. Xhignesse, membres correspondants et associés.

Excusés : M^{lle} Lavoye, MM. X. Jeanne, A. Vecqueray, R. Bragard, P. Harsin, J. Servais fils, E. Helin.

Lecture du procès-verbal de la séance de mars et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la séance précédente.

Election de membres associés. — Sont à l'unanimité élus membres associés de l'Institut : MM. Maurice Bertrand, Eugène Poels, Nicolas Berger et Arsène de Lhoneux.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en qualité de membres associés : MM. Victor Eggen, fils, 79, rue du Palais, Verviers et Waltéry, imprimeur, rue de la Commune, Liège.

Communication de M. Albert Vander Linden, secrétaire de la Société de musicologie. Une comédie allégorique du XVI^e siècle, *Minervalia* de Jean Guyot de Châtelet.

Les *Minervalia* de Jean Guyot de Châtelet (1522 ?-11 mars 1588) imprimés à Maestricht en 1544 par Jacques Bathen, ne sont pas, ainsi qu'on l'a cru longtemps et qu'on l'affirme aujourd'hui encore, un traité théorique de musique, mais une comédie de sept actes au cours desquels se déroule une mise en accusation de la Musique par les autres arts libéraux, puis la défense de celle-ci devant Minerve, qui ramène la paix parmi les arts en obligeant tous les détracteurs de la musique à faire amende honorable.

La pièce, écrite en latin, entrelardé de grecismes, comporte un grand nombre de citations empruntées à des auteurs grecs et latins, aux livres sacrés, aux Pères de l'Eglise, et à quelques contemporains de l'auteur.

Les *Minervalia* s'arrêtent aux traditions moyennageuses relatives à la musique. On peut définir cette comédie : une œuvre décadente, rétrograde, en pleine Renaissance.

Divers. — M^{lle} Van Heule, conservatrice, présente à l'assemblée une très belle tasse avec soucoupe en chine de commande aux armes de Laurent Legros, commissaire de la cité en 1739, don de M. Delattre.

Elle annonce également le don par M. Colin d'une pierre aux armes de l'abbé Natalis.

MM. Dumont et Laloux sont désignés comme délégués de l'Institut au Congrès d'archéologie français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 28 mai

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Dumont, président ; J. Pirlet, secrétaire ; M^{lle} Van Heule, conservatrice ; L.-E. Hal-kin, bibliothécaire ; J. Servais, conservateur honoraire ; L. Dewez, conservateur adjoint ; M. Yans, secrétaire adjoint.

MM. J. Brassinne et F. Sacré, membres effectifs.

MM. l'abbé P. Ansiaux, N. Berger, Boniver, R. Bragard, L. Cloes, baron de Coppin, G. Delarge, F. Dehalu, R. Forgeur,

G. Garray, L.-E. Halkin, E. Helin, M. Helin, A. Herbeto, R. Jacob, C. Kupper, J. Larbalette, J. Philippe, J. Servais, J. Stienon, G. Tibaux, J. Thisse, R. Vander Made, A. Vecqueray, et L. Xhignesse.

M^{me} et M^{lle} D. Godiernaux, M. Lavoye, Ansiaux, L. Rouhart-Chabot, Vanderveeghde et G. Vrancken-Pirson, membres correspondants ou associés.

Excusé : M. P. Laloux.

Lecture du procès-verbal de la séance d'avril et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment :

Une lettre de M. E. Piton adressant à l'Institut un exemplaire de son livre intitulé *En Hesbaye*, dont il fait connaître les conditions de vente.

Une lettre de M. Willems-Leclercq de Bruxelles demandant des renseignements sur un armorial publié autrefois par M. Lhoest en collaboration avec M. Sior.

Une lettre de la Ville relative aux jours et heures d'ouverture de l'hypocauste de la place Saint-Lambert.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre adressée à l'Institut par M^{me} Gobeaux, bibliothécaire en chef de l'Université, protestant contre une déclaration faite par M. Vander Linden au cours de sa communication à la séance d'avril ainsi que de la réponse de M. Vander Linden à cette lettre.

La lecture de ces lettres étant uniquement donnée à la demande de leurs auteurs, l'Institut estime n'avoir aucune position à prendre à ce sujet et l'incident est déclaré clos en ce qui le concerne.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut : MM. Victor Eggen et Walthéry.

Présentation de membres effectifs et associés. — M^{lle} M. Lavoye membre correspondant est présentée en qualité de membre effectif.

MM. Roger Plomteux à Saint-Séverin-en-Condroz et J. Arnold, rue Saint-Pierre, 3, Liège sont présentés en qualité de membres associés.

Communication de M^{me} G. Vrancken-Pirson. — La destruction de la Cité de Liège en 1468 par Charles le Téméraire constitue incontestablement une date capitale du XV^e siècle liégeois. Or, cet épisode saillant de la lutte du peuple liégeois contre la maison de Bourgogne a été jusqu'à présent fort peu étudié.

La connaissance de cet événement ne peut guère être basée sur le témoignage des chroniqueurs, tous fort suspects, y compris Adrien d'Oudenbosch seul chroniqueur témoin de l'ensemble des faits.

Heureusement, de nombreuses sources d'archives (échevins et archives ecclésiastiques), remédient à cette insuffisance et permettent une étude approfondie de la destruction.

Les résultats de cette enquête établissent que cette destruction n'a été ni totale ni homogène. En effet, le relevé des maisons intactes ou simplement endommagées ou partiellement détruites ou encore au sujet desquelles il y a de fortes présomptions de non destruction, est très long.

La dévastation est plus forte à l'intérieur des murs qu'à l'extérieur ; dans l'enceinte de la Cité, elle est répartie de façon fort inégale, atteignant sa plus grande importance dans les quartiers où la bâtisse est fort concentrée. Cette destruction frappe donc avant tout le centre vital de la Cité.

On peut se demander pourquoi une partie assez considérable de la ville échappe à la vengeance bourguignonne. Peut-être certaines maisons ont-elles bénéficié d'une quelconque protection, mais plus certainement, le mauvais temps, c'est-à-dire la pluie, puis la neige et le gel, de cette entrée d'hiver limite les effets de l'incendie et ralentit le zèle des démolisseurs.

Cette destruction partielle de la Cité explique son relèvement rapide au lendemain de ces journées tragiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 25 juin

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice président ; J. Pirlet, secrétaire ; M^{lle} H. Van Heule, conservatrice ; J. Servais, conservateur honoraire ; M. Yans, secrétaire adjoint et L. Dewez, conservateur adjoint.

MM. J. Brassinne, G. Ghislain, L. Gothier et G. Petit, membres effectifs.

MM. l'abbé P. Ansiaux, N. Berger, F. Boniver, L. Cloes, A. Degand, Gadeyne, L. Garray, J. Herbillon, A. Herbeto, M. Helin, E. Jamin, E. Legros, Ch. Matagne, J. Philippe, J. Stiennon, G. Tibaux, R. Vander Made, A. Wibain et L. Xhignesse.

M^{mes} et M^{lles} Ansiaux, D. Godiernaux et D. Vanderveeghde, membres correspondants et associés.

Se sont excusés : MM. L. Halkin, L. E. Halkin, R. Bragard, J. Servais, fils, E. Helin.

Avant de passer à l'ordre du jour, devant l'assemblée debout, le président fait part du récent décès du baron William de Crassier, proprésident de l'Institut Archéologique dont il était le plus ancien membre, étant entré à l'Institut le 31 janvier 1889. Spécialisé dans la science héraldique, le baron William de Crassier était souvent consulté en cette matière. Sa courtoisie et son affabilité étaient bien connues. L'Institut conservera de son ancien président un souvenir ému et reconnaissant.

Lecture du procès-verbal de la séance de mai et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai qui est approuvé sans observation et donne lecture de la correspondance :

Lettre de la Société verviétoise d'archéologie adressant à l'Institut ses condoléances à l'occasion de la mort de son ancien président M. le baron W. de Crassier.

Lettre de M. R. Druart, secrétaire général de l'Académie Nationale de Reims, accusant réception du numéro de la Chronique Archéologique et demandant certains renseignements au sujet de l'article de M. Vecqueray sur les gravures de Lambert Suavius.

Lettre du Musée historique de Thoune, accusant réception du dernier numéro de la Chronique Archéologique du Pays de Liège.

Lettre de la Bibliothèque Royale de Belgique accusant réception du dernier numéro de la Chronique Archéologique du Pays de Liège.

Elections de membres associés et d'un membre effectif. — A l'unanimité des votants, sont élus membres associés de l'Institut : MM. Plomteux et Arnold.

A l'unanimité des votants, M^{elle} M. Lavoye est élue membre effectif.

Communication de M. Elisée Legros. — L'histoire peut-elle sans danger, se passer du concours de la philologie ?

En invoquant une série d'exemples pris sur le vif, M. Legros démontre que l'historien, lorsqu'il édite ou interprète un texte, ne peut, sans danger, se passer du concours du philologue. Pas mal de bévues, relevées dans des publications officielles, sont citées par le conférencier à la plus grande joie de l'auditoire et pour son édification. Il convient aussi de signaler l'hommage rendu à l'Institut et à la Commission Communale de l'histoire du Pays de Liège dont les publications remarquables ont largement bénéficié de la collaboration de nos amis regrettés Jean Haust et Emile Fairon.

La contribution des Chartreux à la reconstruction de Liège après 1468

Le sac de Liège par Charles le Téméraire et l'effort de reconstruction qui suivit ont récemment fait l'objet de plusieurs travaux. Madame G. Vrancken-Pirson y a consacré un remarquable mémoire, encore manuscrit ; M. G. Hennen a commenté, dans une communication à l'Institut archéologique liégeois, un extrait de compte de la fermeté de Liège, daté de 1475, où sont consignés de nombreux détails sur la reconstruction de la Cité (1) ; Madame L. Rouhart-Chabot a fait part des précieux renseignements contenus dans des comptes relatifs à la gabelle des vins qui permettent de suivre, dans les moindres détails, le progrès des travaux de reconstruction de la Violette, de 1477 à 1497 (2).

Dans le pillage, les églises et les établissements ecclésiastiques avaient été épargnés. La situation élevée et excentrique du monastère des Chartreux, sur la butte de Cornillon, qui les mettait mieux que toute autre à l'abri des surprises (3), ne les empêcha pas d'éprouver directement la détresse de ces événements tragiques. Pour le scribe de l'obituaire, la période 1467-1469 marque les années « *quo tempore periit Leodium* » (4). Les restes de six victimes

(1) G. HENNEN, *Notes sur la reconstruction de Liège après 1468*. Communication présentée à l'Institut archéologique liégeois, séance du 31 janvier 1947 ; résumé dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 38, 1947, p. 30.

(2) J. ROUHART-CHABOT, *La reconstruction de la Violette en 1497*, Communication présentée à l'Institut archéologique liégeois, séance du 27 juin 1947 ; résumé dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 38, 1947, p. 66.

(3) Cette position stratégique lui valut cependant au cours des siècles bien des désagréments : incendie en 1487, transformation en forteresse en 1688, pillage à la fin du XVIII^e siècle.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE (A. E. L.), *Fonds de la Chartreuse, Obituaire*, fol. 73 r^o.

anonymes du massacre furent ensevelis dans une tombe commune, derrière la chapelle du cloître (1). On effectue des donations à la chartreuse pour des Liégeois tués au combat (2). Enfin, il semble qu'il faut interpréter la mention de dons provenant des chartreuses voisines, à partir de 1470, comme un témoignage de sympathie spécialement inspiré par la tragédie de 1468, car cette sollicitude ne se marque pas, dans les années antérieures, d'une manière aussi régulière et systématique (3).

En effet, si les bâtiments du monastère n'avaient pas souffert, il n'en était pas de même des biens que ce dernier possédait dans la Cité. Parmi ceux-ci figurait une maison qui servait de refuge ou, plus exactement, de compterie. Elle s'élevait, non loin du refuge de l'abbaye de Beurepart formant l'angle de la petite Nassaurue, dans l'antique Chaussée des Prés, cette large voie de pénétration qui, partant du pont des Arches, s'enfonçait dans Outre-meuse (4).

Neuf ans après le passage du Téméraire, ce côté de la rue offrait encore le spectacle d'un terrain vague d'où émergeaient çà et là quelques murs noircis par la flamme (5). Mais en 1477, le prieur Henri Orssoy, que la charge de procureur assumée auparavant à la chartreuse de Hollande semble avoir rendu particulièrement apte à la gestion du temporel, entreprit de relever ces ruines (6).

A cet effet, il racheta à la famille du chevalier Jean de Neufchâteau (7) l'emplacement sur lequel s'élevait l'hôtel

(1) *Id.*, fol. 48 r°.

(2) *Id.*, fol. 73 v°.

(3) *Id.*, fol. 75 r°-76 v°.

(4) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 2, Liège, 1925, p. 343.

(5) «...domistadium sive locum nudum cum paucis tamen muris relictis ex incendio civitatis...». *Obituaire*, fol. 51 r°.

(6) Henri Orssoy, profès, vicaire et procureur de la chartreuse de Hollande, fut élu prieur à Liège en 1475, remit sa charge en 1482 et mourut dans son monastère de profession le 21 mai 1484. *Obituaire, Catalogue Priorum Cartusiae Leodiensis* (XVII^e siècle), fol. 100 v°.

(7) Sur ce personnage, cfr. Th. GOBERT, *o. c.*, t. 2, Liège, 1925, p. 343.

que celui-ci possédait près de l'ancienne compterie. Cette opération lui coûta cent vingt-sept griffons ⁽¹⁾. Ensuite, comme la maison de la compterie était détruite, il préféra racheter à Melchior le brasseur, de la paroisse de Saint-Séverin, la rente de six muids d'épeautre que les Chartreux étaient tenus de lui verser chaque année sur cet immeuble ⁽²⁾. Comme il avait agi de même en 1475, pour deux rentes, l'une de quarante-huit sous, l'autre de quatre marcs, que le monastère payait annuellement à Hubert de Mohin ou del Vaux et à la veuve de Jean del Espey sur une maison sise en Goffe, il est naturel de supposer que cette dernière était également détruite ⁽³⁾.

A ces rédemptions succèdent bientôt, en 1480, des achats de rentes : l'une de sept florins rhénans sur une maison que Mathieu de Saussur avait construite près de la maison dite « le copp doir », en face de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste ⁽⁴⁾ ; l'autre, de six florins rhénans, sur la maison de Vincent de Hoesden, dans la rue du Pont ⁽⁵⁾ ; une troisième

⁽¹⁾ « *Quod quidem domistadium situatum in parochia sancti Nycholai prope antiquam computatariam nostram prefatus prior emit pro centum XXVII griffonibus* ». O., fol. 51 r^o.

⁽²⁾ « *Item redemit sex modios spelte quos singulis annis tenebamur solvere Melchior (sic) braxatori prope sanctum Severinum super antiquam computatariam nostram combustam ex prefato incendio civitatis in Cauchy de Preit prope suprascriptum domistadium nostrum, quondam domicelli Johannis de Novo Castro, et redemit modium, quia nulla ibi erant pro tunc edificia, pro XIII griffonibus. Et fecit supportacionem coram scabinis in festo Exaltacionis sancte Crucis* ». O., fol. 51 r^o.

⁽³⁾ « *Item in anno LXXV^o, redemit XLVIII solidos bone census quos Hubertus de Mohin vel del Vaulx habuit supra domum nostram al Goff. Item redemit eciam IIII marcas bone quos relicta Johannis del Espey habuit super eandem domum nostram al Goff* ». O., fol. 51 r^o.

⁽⁴⁾ « *Item anno LXXX^o in festo sancti Remaci emit a Mathier de Saussur et a Juwetta uxore sua hereditarie sex florenos renenses, florenum computatum ad XX stuferos, super domum suam quam edificaverant prope domum le copp doir in opposito hospitalis sancti Johannis baptiste. Et posuerunt domum eorum quam edificaverant in parochia sancti Nycholai contrapignus in tribus renensibus* ». O., fol. 51 v^o.

⁽⁵⁾ « *Item eodem anno circa festum sancti Luce evangeliste, emit a Vincencio de Hoesden, clerico et tenente nostro, et uxore sua Elizabeth super domum eorum elle ruwe de Pont in parochia sancte Katherine sex florenos renenses hereditarie, florenum computatum pro XX stuferis* ». O., fol. 51 v^o.

sur une maison d'Yvan, meunier, sise sur le pont d'Ile (1).

A la fin de son gouvernement, le prieur avait dépensé plus de mille florins rhénans pour la reconstruction des bâtiments dans la Chaussée des Prés (2). On ignore jusqu'à quel point il a pu pousser les travaux. Sur la foi d'un document qui, en 1503, dénomme « place ruinée » les abords de la compterie des Chartreux, Gobert a écrit qu' « au XVI^e siècle, les maisons joignant le refuge des Chartreux, détruites par le sinistre de 1468, n'étaient pas relevées de leurs cendres (3) ». Le scribe de l'obituaire, en signalant la somme dépensée par Henri Orssoy, ajoute que la reconstruction des maisons de la Chaussée entraîna de grands frais dans la suite (4). D'autre part, le terme « place ruinée » peut éventuellement perpétuer le souvenir de la situation antérieure, plutôt que s'appliquer à un état actuel.

En tout cas, l'activité du prieur — au sujet duquel l'obituaire enregistre avec satisfaction que, à sa mort, le numéraire de la Chartreuse s'élevait à sept cents florins rhénans (5) — traduit un désir évident de rénovation dont le témoignage, ajouté aux résultats des recherches citées plus haut, contribue à placer vers 1475 les signes indiscutables d'une volonté de résurrection.

Jacques STIENNON.

(1) « *Item eodem anno emit ab Ywano molendinario, super quandam domum situatam super pontem Insule, duos florenos hereditarie, florenum computatum pro XXII stufis* ». O., *ibid.*

(2) « *Et pro edificacione edificiorum eiusdem loci exposuit ultra mille renenses...* ». O., fol. 51 r^o.

(3) Th. GOBERT, *o. c.*, t. 2, Liège, 1925, p. 343, qui cite comme référence : A. E. L., *Echevins de Liège*, reg. 59, fol. 359 v^o.

(4) O., fol. 51 r^o.

(5) O., fol. 51 v^o.

La Joyeuse-Entrée du Prince-Évêque Jean de Hornes à Liège (1484)

L'importance de l'histoire des joyeuses-entrées princières a déjà été soulignée par M. le professeur L.-E. Halkin (1). Ces cérémonies nous remémorent les parades fastueuses des jours de fêtes, les usages curieux du protocole et les « capitulations » imposées au nouvel élu par le magistrat, les échevins et le Chapitre de Saint-Lambert. Elles déterminent un *terminus a quo* à partir duquel s'ouvre un nouveau règne et commence une période nouvelle.

Les détails fournis par la relation de la journée du 7 novembre 1484 sont des plus précieux pour illustrer une des phases critiques de l'histoire liégeoise. Le procès-verbal de la joyeuse-entrée de Jean de Hornes offre un intérêt tout particulier.

Bien que cet épisode ne soit pas inédit, puisque Sylvain Balau publia en 1913 une traduction latine de ce même document (2), il nous paraît intéressant d'en faire connaître aujourd'hui le texte original en dialecte français-liégeois.

La copie de ce texte figure dans un registre de la compagnie des Vieux Arquebusiers de Liège. Ce volume fut

(1) L. E. HALKIN, *La joyeuse entrée des princes-évêques de Liège. Une relation inédite de 1506* dans *Leodium*, t. XXI, p. 29-39, Liège, 1928. Voir aussi E. SCHOOLMEESTERS, *La première messe de l'évêque Jean de Hornes, le 17 septembre 1486*, dans *Leodium*, t. IX, p. 52, Liège, 1910 et E. SCHOOLMEESTERS, *La première messe solennelle de Jean de Hornes* dans *Leodium*, t. X, p. 54-56, Liège, 1911.

(2) S. BALAU et FAIRON, *Chroniques Liégeoises*, t. I, p. 570, Bruxelles, 1913. Cette traduction fut exécutée par le notaire Alard de la Roche pour constituer le dossier destiné à l'instruction du procès porté par le prince contre la cité devant la Chambre impériale de Spire. La fidélité de cette traduction par rapport à l'original contribuera largement à inspirer la confiance dans les autres pièces contenues dans ce même dossier. Cfr *Archives de l'Etat à Liège, Archives de la Chambre impériale*, dossier 1343.

rédigé au début du XVII^e siècle par ordre du bourgmestre Barthélemy Rolans (1), capitaine de la dite compagnie. Grâce à une note placée en tête de ce document, il ressort qu'il est extrait d'un registre de la cité intitulé « Petrus » commençant le 21 avril 1477. Or, ce registre est précisément le premier de ceux signalés par Emile Fairon (2), mais dont la plupart sont disparus des archives de la cité depuis 1684.

Laurent Barholet, qui dans son *Consilium juris* publia un inventaire des 547 documents produits au tribunal de Spire pour instruire le procès porté par le prince-évêque et le chapitre contre la cité, fait également mention de ce compte rendu (3).

D'autre part, cette relation fait pendant à une autre qui émane des archives de la Cathédrale et qu'a publiée Mgr de Ram (4). Tandis que le notaire du Chapitre s'est occupé spécialement à décrire les cérémonies, qui se déroulèrent devant la maison scabinale « le dextroit » et à la cathédrale de Saint-Lambert, l'auteur de l'acte du registre aux recès de la cité relate dans le détail les circonstances et les faits survenus avant l'entrée proprement dite du prince à l'intérieur de la ville.

C'est le dimanche 7 novembre 1484 entre 9 et 10 heures du matin que Jean de Hornes quitta la ville de Tongres,

(1) Barthélémy Rolans dit « Barthel », fils d'Antoine Rolans et de Marie de Micheroux, bourgmestre de la Cité pour la première fois en 1637. Cfr J. G. LOYENS, *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, p. 400, Liège, 1720 et M. YANS, *Le procès du bourgmestre Bartel Rolans* dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, n° 71, p. 154, Liège, 1947.

(2) E. FAIRON, *Notes pour un cartulaire de la cité de Liège* dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXXII, pp. 228 et 247, Bruxelles, 1913.

(3) L. BARTHOLET, *Consilium juris*, n° 246, Liège, 1644. Cfr. aussi CHAPEVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 208, Liège, 1616 et J. G. LOYENS, *o. c.*, p. 198. Ces deux derniers auteurs font également allusion à cette relation comme figurant dans les archives de la cité.

(4) DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, 1455-1505*, pp. 762-769, Bruxelles, 1844.

où il avait passé la nuit, afin de faire son entrée triomphale dans sa capitale.

Les bourgmestres de Liège Jean Le Polain ⁽¹⁾ et Walther de Corswarem ⁽²⁾ soit inspirés par un juste pressentiment, soit députés par Guillaume de la Marck ⁽³⁾, se portèrent à sa rencontre et lui rendirent les honneurs à un endroit situé entre Liers et Tilice ⁽⁴⁾.

Puis étant revenus sur leurs pas, ils trouvèrent l'ex-mambour au lieudit Laixhaut, à proximité de la chapelle Saint-Lambert ⁽⁵⁾ à Herstal. Aussitôt Guillaume de la Marck les interrogea sur la manière dont le prince-évêque avait l'intention de faire son entrée. Apprenant que celui-ci voulait selon la coutume pénétrer dans la ville entouré des deux maîtres de la cité, Guillaume les renvoya avec la mission de signifier au prince qu'en sa qualité d'ex-mambour, il réclamait pour lui personnellement cet honneur « de chevaucher à son dextre costé » ⁽⁶⁾.

Mais malgré les instances des bourgmestres, qui l'avaient de nouveau rejoint, Jean de Hornes n'entendait pas céder à son rival sur ce point. Ils parlementaient encore, lorsque le cortège parvint à proximité de la chapelle. Là, s'étant mis à l'abri dans une maison de l'endroit, le prince réunit

⁽¹⁾ Jean Le Polain de Xhénemont ou de Waroux, chevalier, seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Waroux fut bourgmestre de Liège en 1482-1483 et en 1484-1485 ; il fut échevin de 1494 à 1513. Cfr. LOYENS, *o. c.*, pp. 195 et 197 et C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 416, Liège, 1892.

⁽²⁾ Walther de Corswarem, écuyer, seigneur de Herck-Saint-Lambert fut bourgmestre de Liège pour la première fois en 1484-1485. Cfr. LOYENS, *o. c.*, p. 195 et DE RAM, *o. c.*, p. 920.

⁽³⁾ Sur Guillaume de La Marck, voir J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la maison de La Marck*, pp. 193-204, Liège, 1898.

⁽⁴⁾ Tilice était autrefois une enclave de la terre franche de Herstal et faisait partie de cette paroisse au XII^e siècle. Ce hameau est aujourd'hui une dépendance de Fexhe-Slins.

⁽⁵⁾ Cette chapelle existe encore ; on y invoque saint Erasme. Elle est située en face de la rue des Mineurs, au sud du Laixhaut, vers Liège. Cfr. BALAU, *o. c.*, t. I, p. 571, note 5 et DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 271, Liège, 1892.

⁽⁶⁾ Lors de la joyeuse-entrée d'Erard de La Marck, celui-ci était également accompagné d'Everard, son cousin et mambour du pays. Cfr L.-E. HALKIN, *o. c.*, p. 39.

son conseil où figurait notamment le comte Vincent de Meurs ⁽¹⁾, son oncle et Englebert, comte de Nassau ⁽²⁾. Ce dernier était également seigneur de Herstal et avait été député auprès du prince-évêque de Liège par le duc Maximilien ⁽³⁾, souverain des Pays-Bas, qui servit de médiateur pour la conclusion de la paix de Tongres (1484).

Afin de se concilier un adversaire plutôt que de le provoquer, le prince jugea plus opportun de capter sa confiance et de l'entourer d'égards. Suivant les conseils de son entourage, il acquiesça donc au désir de l'ex-mambour.

Ayant revêtu le long manteau de velours rouge dénommé le tabart, Jean de Hornes continua sa route jusqu'à la chapelle où l'attendait Guillaume de La Marck et sa suite. Dès qu'il l'aperçut, ce seigneur se dirigea au devant du prince, qui le reçut familièrement en lui tendant la main.

Ensuite, après les cérémonies traditionnelles devant la porte de Saint-Léonard à savoir l'amnistie d'un certain nombre de criminels et la prestation du serment de respecter les franchises et les privilèges de la cité ainsi que les paix de Fexhe (1316) et de Tongres (1484) ⁽⁴⁾, le cortège solennel pénétra dans la ville vers 4 heures de l'après-midi.

Les deux bourgmestres suivis des seigneurs et des gens de la compagnie du prince ouvraient la marche ; puis sui-

⁽¹⁾ Vincent, comte de Meurs et de Saarwerden, mort en 1499, fils de Frédéric, comte de Meurs. Voir Adrien d'OUDENBOSCH, *Chronicon rerum Leodiensium sub Joanne de Heinsbergio et Ludovico Borbonio episcopis (1429-1483)*, p. 350, nouv. éd., par C. DE BORMAN, Liège, 1902.

⁽²⁾ Englebert II, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Bréda, né à Bréda le 17 mai 1451, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur des Pays-Bas en 1475, premier chambellan de l'Empire, drossart de Brabant, gouverneur de Luxembourg, burgrave de Limbourg, stadthalter de Flandre et de Hollande, mort à Bréda le 31 mai 1504. Ami de Charles le Téméraire, il négocia le mariage de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

⁽³⁾ Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Il fut élu roi des Romains en 1486 et fut reconnu empereur à la mort de son père en 1493.

⁽⁴⁾ Le prince prêta serment en mettant la main sur l'image du crucifix figurant dans un petit livre que tenait le bourgmestre Jean le Polain.

vaient les hérauts de Jean de Hornes, des ducs d'Autriche et de Juliers et du seigneur Guillaume de la Marck. Venaient ensuite un écuyer du prince, Jean de Hamal ⁽¹⁾ et un héraut, le premier porteur de l'enseigne et le second de la bannière. Enfin, immédiatement devant l'évêque et Guillaume de la Marck chevauchaient à droite Guy de Canne ⁽²⁾, grand mayeur tenant en main la verge rouge, emblème de la justice, et à gauche Raes de Warfusée, seigneur de Waroux ⁽³⁾ portant l'épée du prince.

Telles sont les circonstances essentielles rapportées par l'auteur de ce texte. Il ne fait que mentionner succinctement les cérémonies qui se déroulèrent au détroit et à la cathédrale. Son laconisme à ce sujet ne doit pas nous étonner, puisque ces formalités ne se rapportent pas au pouvoir administratif.

Par ailleurs ce récit concorde assez bien avec les renseignements, peu circonstanciés que nous ont laissés sur cette journée d'autres chroniqueurs ⁽⁴⁾.

En conclusion, il nous semble opportun de relever ici le rôle de médiateur joué par les maîtres de la cité pour pré-

⁽¹⁾ Jean d'Alsteren, seigneur de Hamal, épousa en 1462 Marguerite de Hamal. Il fut bourgmestre de la cité en 1498, 1502, 1513. Cfr. LOYENS, *o. c.*, p. 218.

⁽²⁾ Guy de Canne autrement dit Guy van den Bosch de Moper-tingen, chevalier, seigneur de Grand-Spauwen et de Gors-Leeuw, échevin en 1484-1486, célèbre partisan des La Marck. Cfr C. DE BORMAN, *o. c.*, t. II, pp. 408-413.

⁽³⁾ Raes de Warfusée, chevalier, seigneur de Waroux, Voroux, Ossogne, souverain mayeur en 1486-1488 et en 1490-1492, conseiller et premier chambellan de Jean de Hornes, bourgmestre en 1493, 1497, 1501, 1511 et 1518, mort le 2 avril 1525. Cfr C. DE BORMAN, *o. c.*, t. II, p. 414, et LOYENS, *o. c.*, pp. 213 sv.

⁽⁴⁾ Cfr *Suffridus Petri* dans CHAPEVILLE, *o. c.*, t. III, p. 205 et 208 et BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. I, p. 346 et t. II, p. 269. Cependant une « Addition au texte de Mélart » rapporte que les bourgmestres, Guillaume de La Marck et sa suite rencontrèrent l'évêque « au pont al creyere près Sainte-Foy » soit donc devant la porte de Saint-Léonard. En outre pour l'ordre des personnages dans le cortège, elle fait venir les maîtres de la cité derrière le prince. Il est certain que le texte du registre de la cité, qui est beaucoup plus précis, mérite davantage notre confiance. Cfr BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II, p. 642. Sur le pont « al creyere » voyez GOBERT, Liège à travers les âges, t. II, p. 461, Liège, 1925.

venir des incidents susceptibles de créer une nouvelle brouille entre les deux grands chefs rivaux de cette époque.

Après une période troublée par des guerres intestines sanglantes, la cité et le pays de Liège aspiraient ardemment vers une paix durable, seule garantie d'une prospérité future.

Sans doute Guillaume de la Marck, chef de l'opposition s'était-il finalement réconcilié avec le nouvel élu. La paix de Tongres avait scellé cette réconciliation le 22 mai 1484. Mais l'ex-mambour de la principauté n'était guère disposé à renoncer à son ascendant auprès du peuple liégeois. Ce récit en témoigne suffisamment.

De son côté, le prince-évêque plutôt que de heurter de front un adversaire qui jouissait encore de la faveur du peuple, préférait-il tramer dans l'ombre ses perfides desseins de vengeance. Ce soupçon est bien fondé puisque sept mois plus tard, attiré dans un guet-apens, le seigneur Guillaume sera condamné sans forme de procès et décapité à Maestricht le 18 juin 1485.

R. BRAGARD.

ANNEXE

Le dimenche septieme jour de novembre l'an quattorsecentz huictante quatre tres reverend Pere en Dieu monseigneur Jean de Hornes esleu confirmé evesque de Liege fist son entrée en la cite de Liege par la maniere qui s'ensuite.

C'est assavoir que le dit dimenche du matin entre neuff a diex heures mon dit seigneur se partit de la bonne ville de Tongre ou il avoit loge la nuict precedente et porsist son chemin en venant par dedens la cité entre Lyers et Tilliche auquel lieu devant Lyers et Tilliche les maitres de la cite assavoir messire Jean Le Pollain ⁽¹⁾, chevallier seigneur de Waroux et Wathy de Corswareme ⁽²⁾, filz legitime de feu Godefroid de Corswarem, escuier. A grande compangnie de leurs gens et serviteurs portants leurs draps obvient mon dit seigneur de

(1) Cfr *infra*, note 7.

(2) Id., note 8.

Liege et luy fissent les honneurs et reverence comme appartenoit en eulx s'inclinant vers Luy sans descendre de leurs chevaulx et ce fait se retirerent incontinent arrier de la grace de mon dit seigneur en retournant par dedens la cite.

Item eulx venu au lieu de la Chappelle condist en Laexheaul ⁽¹⁾ à Herstal trovarent illecque noble et puissant seigneur monseigneur Guilheume de La Marck qui durant la vacation du siege episcopalle de Liege avoit comme mambour du pays eslu comme appartenoit gouverné le dit pays puissamment et avecque luy grande compangnie de nobles hommes et de ses serviteurs attendant la venue de mon dit seigneur de Liege, liquel demandat aus dis maitres par quel maniere mon dit seigneur de Liege avoit delibere faire son entrée, lesquels luy disent que mon dit seigneur de Liege leur avoit dit qu'il feroit son entree en la ditte cite entre les dis deux maitres considere que pour lors ils avoient la gouverne et administration de la ditte cité et adonc le dit messire Guilheume de La Marck leur respondit que non, car son intention estoit que mon dit seigneur de Liege fesyt son entree ainsy que accoustume estoit d'anchienete a l'entree d'ung évesque quant avoit heu mambour au dit pays c'est assavoir que luy-mesme comme ayant exerce la ditte mambournie devoit entrer avec mon dit seigneur et chevaulcher à son dextre coste et chargé les dis maitres de incontinent retourner vers mon dit seigneur de Liege et luy dire et declarer son opinion, car il vouloit de toutte entretenir les anchiennes coutumes du dit pays ou riens ne s'en feroit autrement.

Item et les dis maitres retournerent incontinent par devers la grace de mon dit seigneur de Liege et le rencontrerent droictelement en lieu condist en Laxheaul à Herstal et illecque luy signifient l'intention de mon dit seigneur Guilheume de La Marck touchant la ditte entree, liquel mon dit seigneur de Liege leur respondit disant qu'il entendoit entrer en la ditte cite entre les dis deux maitres, pour ce que le dit messire Guilheume n'estoit plus mambour, car il avoit la ditte mambournie resignée et renunchée. Touttefois en chevaulchant avec mon dit seigneur et en desraisnant et débattant la matiere jusques asses près de la ditte Chappelle, où il avoit une maison appartenant à ung nommé Laurent Corbeaul pour le temps gouverneur du bon mestier des harengiers de la ditte cite en laquelle mon dit seigneur descendit et fist illecque venir par devant

(1) Id., note 11.

luy messieurs les comptes de Nassau (1) et de Mons (2) avec plusieurs autres chevalliers, nobles hommes et gens de son conseil par devant lesquels le dit différent fut remonstret et débattu et en conclusion fut delibere et conclud que le dit messire Guilheume comme ayant exercé la ditte mambournie entreroit avec mon dit seigneur et chevalcheroit à son dextre coste et lez luy ainsy que avoit esté useit de temps passé quant avoit heu mambour pour cause de siege vacquant du dit pays et devestisat illecq mon dit seigneur de Liege unne robe de peaulx de leup qu'il avoit vestu pour la pluie et soy fist abeiller d'unne robe bastarde (3) de rouge vilour et montat à cheval incontinent en venant par devant la ditte cité et trouvat à la ditte chappelle le dit messire Guilheume de La Marck et tout sa compangnie liquel messire Guilheume incontinent qu'il apparchut mon dit seigneur se bouchat et chevalchat par devant mon dit seigneur en luy faisant la révérence et mon dit seigneur le recheut benignement en luy baillant la main et de la vinrent ensemble accompagnné des dis comptes et de plussieurs auttres seigneurs de leurs compangnies par devers la ditte cite.

Item eulx venus par devant l'hospital condist de Cesses (4) aupres de la porte de Saint-Leonard où il avoit tres grands nombres d'homicides que illecque attendoyent la rémission et pardon de mon dit seigneur de Liege, les dis maitres assavoir le dit messire Jean Le Pollain remonstrat à mon dit seigneur coment il y avoit là en présente tres grande multitude de gens homicides et aultres exempts de la cite et pays. Sy requise a mon dit seigneur que tous ceulx illecque estant si avant qu'ils auroient purge le voyage d'outremere et qu'ils ne seroient entaches de cincque cas et resquises que son plaisir fust de les pardonner et remettes leurs offences ainsy que d'anchieneté avoit esté accoustumé faire par les prédécesseurs évesque à leur entree, dont mon dit seigneur de Liege fist luy dire tout

(1) Id., note 14.

(2) Id., note 13.

(3) *Sic* pour tabarde, synonyme de tabart. Le tabart est un manteau long de grosse étoffe, qui se portait au-dessus de l'armure.

(4) Il s'agit de l'ancien hôpital des Sacs. Cet établissement situé à l'entrée de la rue Saint-Léonard à droite était occupé au XIII^e siècle par des frères dits du Sac ou Sachets. Cette communauté avait disparu déjà avant 1331, car à cette époque leur bien appartenait à l'hôpital Saint-Abraham dit aussi de Saint-Jean-Baptiste. Cfr GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 162 et t. V, p. 268. BALAU, *o. c.*, t. I, p. 573, note 1. Cet auteur est dans l'erreur en identifiant cette maison avec l'hôpital Saint-Jacques.

hault et publicquement par la bouche de Anthoine Jamar ⁽¹⁾ son mambour qu'il estoit bien content de les pardonner et les pardonnoit moyenant que dedans certain jour chacun sy viendroit faire escrire et registrer en sa chancellerie et prenderoit lettre de son pardon et ainsy qu'il avoit esté accoustume de toute anchieneté et non autrement.

Item remonstrarent en oultre les dis maitres à mon dit seigneur coment de toute anchieneté avoit esté accoustume que quant ung eslu at évesque de Liege debvoit faire son entrée en la ditte cite que avant icelle et au dehors de la ditte porte, il jureroit d'entretenir la paix de Fexhe ainsy qu'elle gist par escripts et ainsy de son plaisir estoit de le jurer ainsy que fait avoient ses prédécesseurs et de jurer aussy d'entretenir le traicte de la paix dernièrement fait a Tongre à laquelle il avoit selleit et en laquelle il promettoit d'entretenir la ditte cite en toutes ses franchises et privileges telle qu'elle avoit eu d'anchieneté ils l'accepteroient volontiers, liquel mon dit seigneur respondit que ovy et de fait jura solempnellement sur sains mettant la main sur l'image et crucifix estant dedans ung petit livre que tenoit le dit messire Le Pollain qu'il entreteroit la ditte cité et les bourgeois d'icelles en toutes ses franchises et privileges telle que avoient eu d'anchieneté en entreteroit la ditte paix de Fexhe et toutes aultres paix faites et aussy la ditte paix faites à Tongre et de quoy les dis maitres assavoir le dit messire Le Pollain demandat à Jean Groethoie ⁽²⁾, clerckue comme notaire et secretaire de la ditte cite d'en avoir pour la ditte cite ung puble ⁽³⁾ instrument ou plusieurs sy mestier ⁽⁴⁾ en estoit. Et à quoy faire furent présent mon dit seigneur Guilheume de La Mark, messire Gys de Kanne chevallier, grand mayeur de Liege, Symon de Herbais ⁽⁵⁾, maitre d'hostel de mon dit seigneur de

⁽¹⁾ Antoine Jamar, mambour du prince-évêque est le grand père de Jean Jamar, qui fut bourgmestre de la cité en 1589. Il avait épousé Isabeau de Blihé, fille de Jean de Blihé. Cfr LOYENS, *o. c.*, p. 334. D'après E. PONCELET, *Cartulaire ae l'Eglise Saint-Lambert de Liège* t. V, p. 249, n° 3362 et 3366, Bruxelles, 1913. Sa femme, qu'il dénomme Marguerite aurait convolé en secondes noces avec Materne Servais.

⁽²⁾ Jean Groetboy, notaire public à Liège. D'après ce texte, il était déjà secrétaire de la cité en 1484. En 1495, il est désigné en qualité de tenant de la cour jurée de la cité. Il assista à l'assemblée du 11 mars 1489 et fut député à Donchéry en 1492. Cfr PONCELET, *o. c.*, t. V, p. 234, n° 3279-3280 et DE RAM, *o. c.*, pp. 844 et 853.

⁽³⁾ Puble signifie public.

⁽⁴⁾ Mestier est mis ici pour besoin, nécessité.

⁽⁵⁾ Simon de Herbais, chevalier, maître d'hôtel de Jean de Hornes représente la noblesse dans un accord conclu entre les Etats du pays et Jennot le Bâtard le 16 mai 1493. Cfr PONCELET, *o. c.*, t. V, p. 231, n° 3261.

Liege, Henry, serviteur au damoiseaul d'Emptines ⁽¹⁾ et plusieurs autres.

Item et incontinent après le dit serment fait les maitres fisent ouvrir la porte de Saint-Léonard et entroit ens premier et après plusieurs seigneurs et gens de la compangnie de mon dit seigneur de Liege et ossy les dis homicides et entrat ens mon dit seigneur de Liege avec le dit messire Guilheume à son dextre coste ayant devant luy plusieurs heraulx tant des siens que de ceulx de duc d'Autriche, du duc de Julliers et de mon dit seigneur Guilheume de La Marck et portat l'enseigne de mon dit seigneur de Liege Jean de Hamaele, escuier et la garre ⁽²⁾ banier de mon dit seigneur portat ung heraul ayant vesty une coste d'armes armoyes des armes blasons de Bretagne et droit devant la personne de mon dit seigneur chevalchoient le dit messire Gys de Kanne portant la verge comme grand mayeur au dextre et Rause de Waroux ⁽³⁾, escuier de l'escuierie de mon dit seigneur au senestre portant l'espee devant mon dit seigneur et quant il vint devant les degreitz de Saint-Lambert descendit jus ⁽⁴⁾ de son cheval et montant sur le destroit faisant illecque et de la en avant les ceremonies tant au dit destroit que en l'engliese de Liege et ossy les serments accoustumes.

Item estoient rengiés à la ditte porte Saint-Lynard les arbalistriés de la ditte cite, armés et leurs crenkins ⁽⁵⁾ bendeis et au premier leit ⁽⁶⁾ de la rue le mestier des febvres et à l'autre leit devant le mestier des orphevres et aussy en parsuyvant tenants les dis mestiers en ordre tous armés jusques en marché à toute leurs enseigne et banniers et sur les degreit de Saint-Lambert estoit la banier de la ditte cite par deleis laquelle estoyent aucuns seigneur de la cite et de chacun mestier quattres hommes armés et bien en point avec unne quantité de ceulx de la chasterie de Franchimont et estoient alors toutes les autres portes fermées et gardées.

⁽¹⁾ Englebert d'Emptinne, seigneur de Mouffrin et de Hermalle, signe la paix du 5 mai 1492. Cfr DE RAM, *o. c.*, p. 859.

⁽²⁾ Nous transcrivons « garré », bien que notre copiste du XVII^e siècle ait surchargé le second « r » par un « d ». Sans doute ne comprenait-il déjà plus le sens de garré, qui signifie bigarré, de deux couleurs. Cfr. GODEFROID, F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. IV, p. 237, Paris, 1885. Le traducteur latin a résolu la difficulté par « quadratam banderiam » ce qui ne correspond pas non plus à la version originale.

⁽³⁾ Cfr *infra* note 19.

⁽⁴⁾ Jus c'est-à-dire à bas, en bas.

⁽⁵⁾ Crenkins pour cranequin, sorte d'arbalète à pied.

⁽⁶⁾ Leit mis pour lés signifie côté.

Item après ce fait le soppeit appointe en la grande saele du pallaix et seoient au souppeit assavoir au dextre costeit de mon dit seigneur de coste vers Piereuse le Compte de Mons, oncle de mon dit seigneur Monseigneur Wathier de Corswarem ⁽¹⁾, doyen de Liege et Monseigneur Hompols ⁽²⁾, marescauls de la terre de Julliers; de coste vers Saint-Lambert, Monseigneur de Solmes ⁽³⁾, archidiacque delle Campine et chanoine de Liege et ung aultre chevallier de Gueldre et à l'aultre table apres autres seigneur de Saint-Lambert et vers le dit costeit de Piereuse seoient les dis maitres et les autres seigneurs. Laquelle salle estoit muble notablement appointie de tapisseries et plusieurs braves histoires et tantoest après sur celluy soppeit vindrent le Compte de Nassawe et mon dit seigneur Guilheume de La Mark accompagnés de plussieurs nobles hommes lesquels se present à diviser et entroient en plussieurs joieuseses tant que uns chacun soy partit après le dit soppeit.

Item nuictie firent les dis maitres à grande compaignie de gens de mestier le gait tellement qu'il n'y eult aucun danger ny différent.

Archives de l'Etat à Liège. Métiers, rég. 307 intitulé : Sommaire, recueil et répertoire général des status, cartes et privileges concernans l'ancienne Compaignie des Vieux Harquebusiers de la noble cité, franchise, banlieu de Liege, f^{os} 5 v^o-8 v^o.

Copie extraite d'un registre de la cité intitulé « Petrus », fol. 114.

⁽¹⁾ Walther de Corswarem, doyen de Saint-Lambert en 1483, mort en 1526. Cfr J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. II p. 300, Bruxelles, 1871-1872.

⁽²⁾ Werner de Humpesch, chevalier, seigneur de Bachendorf, Tess et Wickeroth, maréchal du duc Guillaume de Juliers. Cfr A. FAHNE, *Geschichte der Kölnischen, Julischen und Bergischen Geschlechter*, t. II, p. 159, Köln, 1848-1853.

⁽³⁾ Bernard, comte de Solms, chanoine de Saint-Laurent en 1451, créé archidiacre de Campine par Jean de Heinsberg en 1454 malgré la promesse faite à Louis de Bourbon de lui conférer la première dignité vacante, mort en 1503. Cfr DE THEUX, *o. c.*, t. II, p. 252.

Une Vierge assise conservée à Malmedy

La Madone en bois que nous présentons à nos lecteurs se trouve à la Papeterie Steinbach à Malmedy. Du haut de la niche creusée dans un massif de poudingue sur la rive droite de la Warche elle regarde l'emplacement situé sur l'autre rive, que la tradition assigne à la papeterie fondée en 1736 par les Bénédictins de notre ville qui y annexèrent, en 1767, une cartonnerie exploitée par eux jusqu'à la Révolution française (1). Dès lors, ne peut-on émettre l'hypothèse que ce groupe, en provenance de leur abbaye, aurait été placé dans l'abri qu'il occupe actuellement par les soins de ces moines industriels ?

Marie est assise sur un siège dont on ne voit que les montants antérieurs et posée sur un socle rapporté en forme de globe à croissant de lune et nuages. La statue, les fleurons de la couronne non compris, et le socle mesurent respectivement 60 et 22 cm. de hauteur.

Une polychromie moderne empâte fâcheusement la sculpture — à certains endroits le carmin d'une ancienne peinture, peut-être primitive, apparaît — et de ce fait notre description ne peut prétendre à une entière précision.

La Vierge porte une robe légèrement décolletée et serrée à la taille par une large ceinture. Son manteau jeté sur les épaules laisse le buste libre, recouvre les bras jusqu'aux poignets et est ramené, dans un drapé remarquablement traité, du côté droit à la hanche opposée sur les genoux et les jambes. Seuls les bouts pointus des chaussures sont visibles sous les plis lourds de la robe.

(1) JOS. BASTIN, *Les origines de la Papeterie-Cartonnerie de Malmedy*, Malmedy, 1937, nouv. éd., pp. 3 et suiv.

De la main gauche dont les doigts sont étendus raides, Marie tient un sceptre tandis que de sa dextre elle serre contre elle l'Enfant-Dieu debout sur son genou droit.

Le voile, sous lequel la chevelure est disposée en ban-



deaux ondulés, coiffe l'arrière de la tête pour retomber sur les épaules. La couronne ornée de fleurons modernes fait partie du bloc primitif. Haut et dégagé, le front parachève le bel ovale du visage au nez bien dessiné et à la

bouche fine. On voudrait voir ces traits débarrassés des couches de peinture qui en altèrent la beauté.

On ne peut refuser à cette physionomie hiératique de la Mère de Dieu qui, à la manière des « Sedes Sapientiae » trône encore en souveraine plutôt qu'en mère, un certain air de bonté, tendresse à peine esquissée par une imperceptible déviation de la tête vers l'Enfant-Jésus, mouvement que suit aussi la poitrine dont le sein gauche est plus proéminent que l'autre.

L'Enfant dont la ligne s'incurve vers l'extérieur se tient debout, vêtu d'une longue robe descendant jusqu'à la pointe des chaussures. Il se présente non en bambin gracieux et enjoué mais en Roi du monde, regardant droit devant lui, sans se soucier de sa Mère et serrant contre sa poitrine le globe terrestre.

Avec M. L. Dewez, conservateur-adjoint à l'I. A. L., nous daterons ce groupe des environs de 1500, bien qu'à première vue les personnages semblent appartenir à l'art du XIII^e ou du XIV^e siècle. Les rondeurs du torse et le style de la draperie permettent de le ranger parmi les œuvres de la période gothico-renaissante.

Se conformant à des traditions d'école régionale ou à d'autres considérations, l'imagier de l'extrême fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle aura fait de l'archaïsme tout en se laissant influencer par les tendances nouvelles. Notons aussi que le globe au croissant, allusion à l'une des visions de l'Apocalypse est fréquent vers 1500, surtout dans



les représentations sculptées, gravées ou peintes de la Vierge, d'origine ou d'influence germanique mais, selon M. Dewez, cette particularité est rare mais non exceptionnelle en ce qui concerne les vierges *assises*.

L'emploi du procédé de la demi-bosse et du raccourci trahit la destination première de cette curieuse Madone : elle a dû trôner adossée à un retable ou être exposée dans une niche peu profonde ; quoi qu'il en soit, elle a été exécutée pour être vue de bas en haut, dans un éloignement proportionné, prévu par l'artiste, ce qui explique une certaine lourdeur de conception et un manque apparent de proportions.

Nous n'oserions ranger l'œuvre étudiée ici dans la classe des chefs-d'œuvre mais nous sommes convaincu qu'une habile restauration mettrait davantage en lumière ses incontestables qualités artistiques : la tête de la Mère dénote un excellent savoir-faire et il y a lieu de souligner le style élégant et réellement monumental des draperies. En bref, tant au point de vue archéologique qu'esthétique, la *Vierge de la Warche* est digne d'occuper une place honorable parmi les œuvres d'art les plus intéressantes du Pays de Stavelot-Malmedy.

Ferd. DANDRIFOSSE.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Histoire de nos charbonnages

La Société des Joncs dite du BEAUJONG à partir du XVIII^e siècle

L'abbaye du Val-Saint-Lambert était propriétaire de nombreuses terres à Ans.

Les religieux, qui supputaient tous les avantages qu'ils pourraient tirer du gisement houiller contenu dans le sous-sol du territoire du village, s'assurèrent la possession des mines contre paiement de rentes là où ils n'en étaient pas propriétaires. En 1356, il était de notoriété que presque toutes les mines d'Ans leur appartenaient.

L'abbaye créa d'abord, dans le fond d'Ans, une première araine destinée à démerger les eaux de ses exploitations : elle s'appelait « Oneal fontaine ». Comme celle-ci ne rendait pas les services espérés, une seconde, connue sous le nom d'araine du Val-Saint-Lambert, dite du Bouillon, fut creusée, en 1318. Son œil était situé primitivement en

Brouck ; elle fut abattue sur celle de la Cité, après avoir rendu de grands services.

La société des Joncs exploita surtout les biens de l'abbaye.

Au début du XIX^e siècle, les maîtres du Beaujonc faisaient remonter l'origine de leur exploitation à l'an 1538. Ils s'appuyaient, pour le prouver, sur un acte de rendage fait par l'abbaye du Val-Saint-Lambert aux maîtres et comparchoniers des fosses et ouvrages dits « delle Ronxhe » (en Hurbize).

Par ce document, le couvent rendait « les mines de houilles et charbons à toutes veines et veinettes trouvées gisantes et situées sous et en fond de l'endroit dit « Thier aux pierres » en Ster et de vingt-cinq bonniers et un journal de terre dont le comble était tenu et manié par Charles de Belleflamme (ou de Hurbize) et consorts ». Les maîtres ou leurs successeurs ne pouvaient ni vendre ni accenser leurs parts sans autorisation du Val-Saint-Lambert ⁽¹⁾. Parmi les repreneurs figuraient Piron Raick, Antoine Raick et Jean Florkin.

Ce rendage fut confirmé le 30 avril 1566 (plan 6).

En 1582, l'abbaye concéda, cette fois, l'exploitation des mêmes mines aux maîtres de « Murrè Bure », Jacques Claeskin, Robert Wéry et consorts ⁽²⁾. Mais le nom social « des Joncs » apparaît plus tardivement : d'après une mention trouvée dans les archives de la Cour des Voirs Jurés, à la date du 5 mai 1605, les maîtres des Joncs, Nicolas Wasseige, Piron Raick de Molins, Gérard Berlier et consorts sont assignés par Stiennon Donnea, dont ils exploitaient les biens situés au hameau de Ster ⁽³⁾. En 1613, ces maîtres extrayaient le charbon par une bure dite des « Joncs » creusée dans un héritage possédé par Jean Ledent en Hurbize ⁽⁴⁾. Le 25 janvier 1613, par acte passé devant le

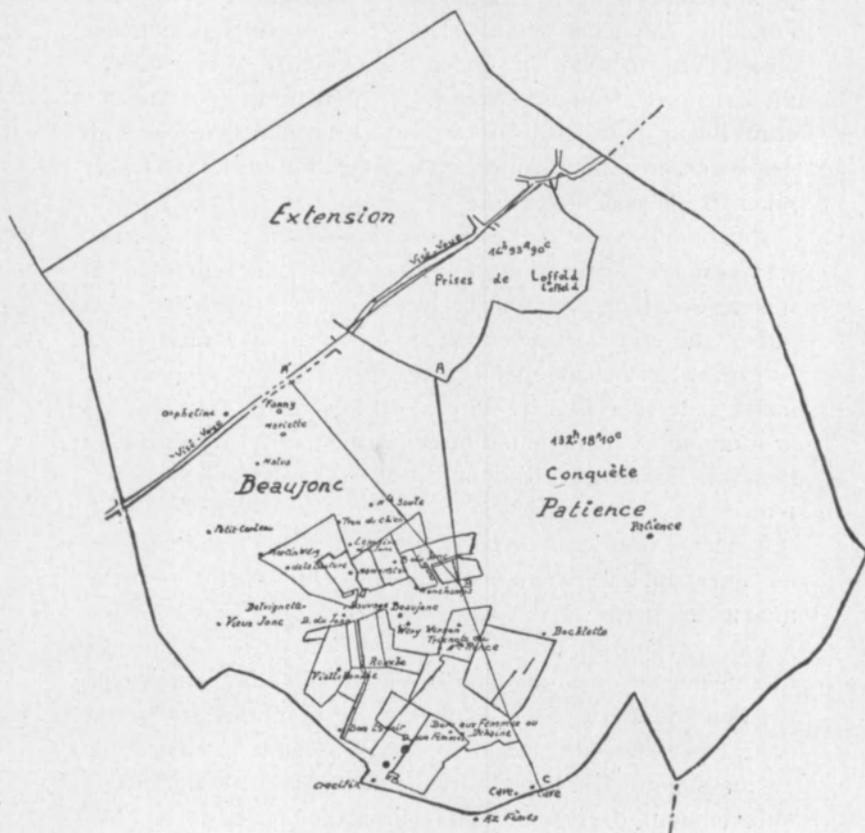
⁽¹⁾ Archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 263, fol. 49 v^o.

⁽²⁾ Archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 263, fol. 165 v^o.

⁽³⁾ Cour des Voirs Jurés, reg. a^o 1605-1607.

⁽⁴⁾ Cour des Voirs Jurés, reg. a^o 1611-1613, fol. 51.

notaire de Fraiture, l'abbaye du Val-Saint-Lambert cédait l'exploitation de ses mines à Nicolas Wasseige et Piron delle Haxhe, marchands bourgeois de Liège, tant pour eux que pour leurs associés, *maîtres de la fosse des Joncs*, située



Plan 6.

en Ster, « ens et par dessous vingt cinq bonniers et un journal avec encore dix autres situés là assez près » ⁽¹⁾.

Sans aucun doute, les terres rendues étaient celles qui avaient fait l'objet de la concession de 1538. Ainsi, l'existence

⁽¹⁾ SCHONBROODT, *Inventaire des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert*, t. II, n° 2034.

de la Société des Joncs paraît bien établie dès le début du XVII^e siècle.

Au cours du XVII^e siècle, les maîtres des Joncs foncèrent quantité de puits, exploitant les couches supérieures jusqu'à y compris Marêt. Ils les abandonnaient à la moindre difficulté. Au début du XVIII^e siècle, les puits principaux ouverts étaient Beaujonc en wérixhas de Ster, Wéry Werson dit Tricnotte, Nouvelle Ronxhe et Martin Wéry. Tricnotte était foncé dans les biens du sieur Mathieu Hannay, l'un des sociétaires du Beaujonc. On y exploitait les serres et piliers de la couche Pawon.

Au cours de ce siècle, les maîtres s'associèrent aux voisins. La première association date de 1701, elle réunissait la société des Joncs et celle de la Conquête ⁽¹⁾. Elle ne dura guère, elle était virtuellement dissoute en 1712 mais ce ne fut qu'en 1776 que deux actes de renonciation par les maîtres de la Conquête furent dressés, actes par lesquels la Conquête abandonnait tous droits sur les prises du Beaujonc, sans que les limites de celles-ci fussent déterminées ⁽²⁾.

Nous verrons que cette lacune sera l'objet d'un procès au sujet du bure Mamonster dont les deux parties réclamaient les prises et le puits.

Par acte du 18 février 1710, les maîtres de la bure de l'Orpheline située au-delà de la Visé Voie s'associent à ceux de Martin Wéry pour exploiter en commun les prises qui dépendent de l'abbaye du Val-Saint-Lambert ; le 17 mars 1713, ceux des bures delle Saulx dit Chaffour et Moxhon font de même ; enfin par acte du 27 juillet 1748, les exploitants des bures delle Ronxhe et Bon Espoir cèdent une partie de leurs « prises » aux maîtres des Joncs.

En 1791, la société des Joncs représentée par la veuve Paul Colson extrayait le charbon par le puits Tricnotte

⁽¹⁾ Protocole de J. F. Viseto, notaire.

⁽²⁾ Protocole de J. F. Florquin, notaire. Actes des 6 juillet et 1^{er} août 1776.

et en 1798, la bure Beaujonc, qui avait été abandonnée, était remise en activité.

Au début de 1812, elle travaillait par ce puits, encore en activité dans la société anonyme des charbonnages de Patience, Beaujonc et Loffeld réunis, lorsque se produisit la terrible catastrophe où s'illustra Goffin. Le 2 février, un serrement fait dans la couche Rosier au puits Tricotte céda et les eaux retenues par cette barrière envahirent le puits Beaujonc par les travaux communiquant aux deux bures. 92 ouvriers surpris par le flot furent enfermés dans les travaux, 22 y trouvèrent la mort en ne voulant pas écouter leur chef-mineur Hubert Goffin, les autres furent miraculeusement sauvés grâce à l'intelligence, à la présence d'esprit et au courage de l'Ingénieur des Mines, Migneron, qui dirigea les travaux de sauvetage par le puits Mamonster, voisin de celui du Beaujonc. La conduite de Goffin fut digne de tout éloge, aussi reçut-il la croix de la Légion d'Honneur ; quant à Migneron, il fut oublié. Nous ne referons pas le récit de l'accident, les faits sont bien connus ⁽¹⁾. Rappelons seulement que pour commémorer le dévouement de Goffin, une statue lui fut érigée en 1912 sur la place communale d'Ans.

Au moment de la catastrophe, la société du Beaujonc était en procès avec les maîtres de la Conquête qui exploitaient par le puits Mamonster, revendiqué par Beaujonc. Un jugement du 6 octobre 1812 confirmé par arrêt de la Cour d'Appel en date du 18 décembre 1816 lui donna gain de cause : les maîtres de la Conquête durent abandonner le puits et ses prises et furent en outre condamnés à des dommages intérêts et aux dépens.

Après l'accident, la société du Beaujonc épuisa les eaux et reprit ses travaux, mais les dégâts causés par la catastrophe étaient tels que plus jamais une exploitation normale ne fut possible ⁽²⁾ ; les aérages faisaient défaut, au point

⁽¹⁾ Annales des Mines de France, 1812. — Sur la portée politique de l'affaire Goffin, cf. M. YANS, *Chronique Archéologique*, 1944, p. 33.

⁽²⁾ Beaujonc est la première fosse dans le bassin de Liège où fut installée une machine d'épuisement à traction directe.

qu'en 1817 plusieurs coups de grisou eurent lieu en l'espace d'un mois. C'est pourquoi, l'Administration des Mines, jugeant la sécurité menacée, y interdit tout travail et exigea que la Société lui soumit ses plans d'exploitation avant de lever cet interdit. Le 30 octobre 1817, le Gouverneur prenait un arrêté d'interdiction conçu dans le même sens (1).

Des démarches furent entreprises par les sociétaires pour amener le retrait de la mesure de police qui les frappait, mais le ministre refusa de lever l'interdit ; le 6 juillet 1818 et le 18 mars 1819, l'autorité provinciale, dressant le tableau des exploitations illicites ou frappées de déchéance, y comprenait Beaujonc.

Dès 1818, la demande en maintenance et extension fut vivement combattue par les demandeurs en concurrence : la société de la Conquête et la société de l'Espérance, puis par la Ville de Liège qui craignait que la remise en activité des anciens travaux du Beaujonc ne compromît les fontaines publiques alimentées par l'araine de la Cité et ne tarît les eaux de l'aqueduc de Coqfontaine à Ans (plan7).

Les premiers, pour motiver leur opposition, faisaient valoir que la société du Beaujonc était déchuë de ses droits à la maintenance, qu'elle était d'ailleurs dans l'impossibilité de reprendre ses travaux sur son territoire et partant incapable d'atteindre les veines inférieures, en sous-œuvre des travaux noyés.

(1) « Considérant qu'en travaillant sans ordre et sans que le plan » d'exploitation soit déterminé par les Officiers des Mines, la sûreté » des mineurs et la conservation des mines peuvent être compromises. » Avons arrêté :

» Art. 1^{er}. Il est provisoirement interdit à la société charbonnière » du Beaujonc à Ans de faire exécuter des travaux autres que ceux » nécessaires à l'épuisement des eaux dans les bures du Beaujonc, de » Mamonster et de la Tricotte et par tous autres qu'elle pourrait » faire établir.

» Art. 2. Cette société nous fera connaître dans les huit jours à » partir de la notification du présent ses projets et le plan d'explo- » tation qu'elle se propose de suivre ultérieurement.

» Art. 3. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de S. E. le » Ministre du Waterstaat. »

Cet arrêté fut notifié aux intéressés et approuvé le 8 janvier 1818.

Cela n'empêcha pas le Beaujonc de poursuivre ses démarches et de se conformer à la loi du 20 février 1833 et du 2 mai 1837.

Le 12 octobre 1837, la Société soumettait à la Députation du Conseil provincial de Liège un aperçu des travaux à exécuter pour reconnaître l'emplacement convenable d'une bure à établir en amont-pendage du puits Beaujonc en Ster, commune d'Ans et Glain, et demandait que, pour observer le cahier des charges qui lui avait été imposé en 1830 afin d'atteindre les veines inférieures sans communiquer aux eaux de la houillère Beaujonc, elle soit autorisée :

- 1^o à reprendre et réparer sa bure de Mamonster ;
- 2^o à y établir un échafaudage au point où elle rencontrerait le niveau d'eau ;
- 3^o à ouvrir en ce point une tranchée vers le Nord-Est pour recouper toutes les veines jusqu'aux limites Nord-Ouest de sa maintenue en concession et pour reconnaître le point où elle pourrait établir le siège d'une exploitation avec la certitude qu'elle passerait aux couches inférieures à celle de IV Pieds, sans communiquer aux eaux des anciens travaux des bures Mamonster et Beaujonc.

Enfin le 25 mai 1838, le Conseil des Mines, examinant les demandes en maintenue et extension, déclarait que la société du Beaujonc n'était pas déchue et qu'en attendant qu'il fût statué définitivement, il y avait lieu d'autoriser à entreprendre les travaux de reconnaissance qu'elle demandait de pouvoir exécuter, à la condition de ménager une ou plusieurs places de serrement dans la bacnure projetée aux points qui seraient ultérieurement désignés par l'Administration des Mines (1).

L'examen administratif du dossier introduit par la société du Beaujonc avait rencontré beaucoup de pierres d'achoppement.

Concurremment aux demandes de Beaujonc et de la

(1) Registre des avis du Conseil des Mines. Séance du 25 mai 1838.

Conquête, il y eut celles de la société de l'Espérance, en 1827, tendant à obtenir 45 hectares de concession sous les communes d'Ans et de Glain, du sieur Tassin qui prétendait en avoir adressé une antérieurement, de certains actionnaires du Beaujonc et de la Conquête, qui, en 1828, prirent l'initiative d'agir en commun. Il fallut également vaincre l'opposition des arniers du Val-Saint-Lambert et de la Cité, réclamant la maintenance du cens d'araine dans les fonds qu'ils avaient démergés ou qu'ils démergeaient, en même temps que satisfaction devait être accordée aux meuniers demandant la sauvegarde de leurs eaux et à la régence de Liège qui craignait de voir tarir les eaux des fontaines publiques.

La fusion des sociétés du Beaujonc et de la Conquête en 1839 devait mettre fin à toutes ces vicissitudes. Il est certain que si cette réunion, préconisée en 1809, puis en 1830 par l'Administration des Mines et poursuivie par elle en chargeant l'Ingénieur Gonot de faire tous ses efforts pour arriver à une solution, avait été réalisée plus tôt, la concession accordée en 1841, l'eût été bien avant ; ce qui aurait, peut-être, changé le sort des sociétés réunies.

Par contrat sous seing privé, daté du 29 juin 1839, enregistré le 5 juillet suivant, la société du Beaujonc s'associait à celle de la Conquête-Loffeld et apportait en société les droits aux mines, les bures, les propriétés mobilières et immobilières quelconques de l'ancienne société Beaujonc et Mamonster, quelque'en fût l'origine, rien réservé ni excepté de même que tous droits favorisant l'obtention d'extensions, de maintenues en concession en faveur de la société nouvelle ⁽¹⁾, mais elle apportait en outre, ce qui n'était pas prévu au contrat, un procès engagé entre elle et la Ville de Liège en date du 17 avril 1839 au sujet de la déperdition des eaux des araines de la Cité ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Protocole de G. I. Dussart, notaire. Acte du 9 juillet 1839.

⁽²⁾ Protocole de E. Renoz, notaire. Acte du 11 août 1856.

Société de la bure Loffeld

L'étendue de son champ d'action ne comportait que 14 hectares 93 ares 90 centiares. Située au Nord-Est dans la maintenue demandée par les maîtres de la Conquête, en Vendémiaire an X, en l'an XIII et en 1818, elle était formée en grande partie de terres appartenant à la famille Raick de Tilleur qui, dès le début du XVIII^e siècle, possédait la ferme encore connue sous le nom de « Ferme Raick ».

Ses possesseurs antérieurs ouvrirent, au XVII^e siècle, des fosses dans les prairies situées derrière les bâtiments ; elles furent appelées fosses du « Floz » ; plus tard d'autres furent ouvertes dans les environs et reçurent le nom de « Bures Raick », de « Savary » ou « Pelé Mantea ». Elles ne furent jamais conquises.

De tous ces puits, un seul subsista, le puits Loffeld qui était une des bures Raick. Pour l'exploitation par ce puits, une société fut constituée le 27 mars 1794, par-devant le notaire Delpérée. Les principaux actionnaires étaient les Raick et les Jamar, détenteurs d'un quart des parts. Pour des motifs ignorés, elle n'eut guère de durée : en 1803, il fut question de combler le puits, projet auquel s'opposa Mathieu-Wéry Raick dont la famille possédait depuis longtemps des intérêts importants dans la société de la Conquête.

C'est ce qui permit, en 1828, aux sociétaires des deux sociétés d'introduire une demande en extension de concession dont l'octroi devait aboutir à une augmentation considérable de la superficie demandée en 1818 par la Conquête.

En 1828 aussi, les sociétaires de la Conquête et Loffeld demandaient l'autorisation de réouvrir le puits Loffeld, ce qui leur fut accordé le 22 novembre, à la condition de n'y faire :

- 1) aucun abattement d'eau,
- 2) aucun desserrement à de vieux travaux voisins,

- 3) aucune communication avec la galerie ayant pu démerger les eaux de la Patience et du Beaujonc,
- 4) aucun travail d'exploitation.

Seuls les travaux de reconnaissance leur étaient permis. Ils furent commencés, en 1829, par la remise en état du puits foncé jusqu'à 168 mètres de profondeur.

En 1832, la fosse était pourvue d'une machine d'extraction à vapeur qui actionnait des pompes d'exhaure enlevant les eaux à cet étage. Ce détail nous est connu par un rapport du 25 novembre 1836, de M. Deherve, conducteur des Mines, appelé par les sociétaires de la Conquête et de Loffeld à faire rapport sur la viabilité de l'exploitation dont la situation n'était guère brillante tant au point de vue travaux qu'au point de vue financier : on exploitait à ce moment péniblement quelques berlaines de charbon dans les couches IV Pieds, Trouvée et Dure Veine et l'exhaure était de 1500 m³.

Il ressort de ce rapport que si l'on voulait rendre l'exploitation profitable par Loffeld, il fallait approfondir le puits pour atteindre un gisement non encore exploité, creuser à 218 mètres une bacnure sud qui recouperait les Clûtes, Dure Veine et Plate Veine et établir une machine d'épuisement qui assurerait l'exhaure en réservant uniquement la machine d'extraction à l'amenée au jour des produits abattus, dont le tonnage pourrait s'élever à 75 tonnes par jour.

La société avait donc à choisir entre l'abandon des travaux ou la réalisation du programme tracé par M. Deherve. C'est cette dernière proposition qui fut adoptée.

Dès janvier 1837, on remettait commande à M. Regnier-Poncelet, directeur de la société de Saint-Léonard, d'une machine d'épuisement à balancier de 1 m. 80 de course (60 pouces) capable de prendre les eaux à 150 toises de 7 pieds (235 m.), avec tuyaux de 6 pouces et des corps de pompe de 5 1/4 pouces, et de les rejeter sur la xhorre de Chayecotte, située à 100 toises du fond du puits. Le prix était de 40.000 fr.

Toute l'installation était terminée en mars 1838. A ce moment, les travaux préconisés étaient en cours d'exécution, le puits était à 102 toises (recoupe de la Clûte) et devait être encore approfondi.

En 1839, la bacnure sud, au niveau de 218 mètres, était commencée. L'extraction bien faible, il faut le dire, était alimentée par le Maret, IV Pieds et Dure Veine, à 168 mètres. En 1841, lors de l'octroi de la concession à la société de Patience, Beaujonc et Loffeld réunis, la question de suspendre les travaux était de nouveau agitée. Les difficultés qu'il y avait à reprendre les puits Patience et Beaujonc firent que la continuation des travaux à Loffeld fut votée. L'étage de 218 mètres assura la production par l'exploitation des couches Plate Veine, Dure Veine et Clûte. En 1847, la société abandonna définitivement le puits. Son sort fut désormais lié à celui des sociétés réunies.

* * *

Nous n'entreprendrons pas l'histoire des trois sociétés après la réunion de 1841. Seul le rappel de quelques litiges suffira à montrer que les difficultés occasionnées à l'exploitation par l'abondance des eaux, ont persisté pendant tout le XIX^e siècle.

L'acte de concession du 4 janvier 1841 accorde à la société des Charbonnages de Patience et Beaujonc une concession de 285 hectares 45 ares (plan 1) (1).

L'article 16 de l'arrêté s'exprime comme suit :

« Relativement à la portion de territoire de 15 H 75 A
» environ, comprise dans la partie sud de la concession,
» portion lavée en rose au plan de surface entre la limite
» Nord de la mine de l'Espérance et une ligne droite de
» 900 m. tirée du point XA placée à la chaussée de Bierset
» et celui XB à la ruelle Pochart, il est spécialement stipulé
» que la concession par cette portion sera révoquée de

(1) Voyez Conquête. *Chronique* n° 1, p. 6.

» plein droit si, au 1^{er} janvier 1844, les concessionnaires
» n'ont pas démergé les anciens travaux du Beaujonc et de
» la Patience, de manière à exploiter utilement les couches
» inférieures. »

Le Conseil des Mines, ce faisant, avait écarté l'opposition faite par l'Administration Communale de Liège, motivée par le fait que l'établissement de travaux d'exploitation dans la partie sud du territoire du Beaujonc et de la Patience pourrait entraîner le tarissement des fontaines de cette ville.

La question des eaux de la Cité fit l'objet de maintes discussions au sein de la compagnie. En 1844, le délai accordé pour mettre à exécution les travaux prévus par l'article 16 étant expiré, et rien n'ayant été fait, il fallut demander un nouveau répit, ce qui fut accordé. Mais la situation ne pouvait perdurer.

Aussi, le 12 mars 1845, la société chargeait-elle une commission de faire rapport sur la reprise des travaux de Patience et du Beaujonc. Deux possibilités se présentaient : l'épuisement des eaux ou la création d'un nouveau siège.

Après examen des rapports, la société fut d'avis que l'exhaure des eaux des anciens travaux était une opération très coûteuse, hérissée de grandes difficultés dont la principale était l'opposition de la Ville de Liège, bien décidée à préserver de toute atteinte les eaux qui alimentaient les fontaines publiques.

Restait l'éventualité de la création d'un nouveau siège qui serait situé au nord du Beaujonc, au-delà de la tête des eaux, entre les couches 4 et 5 pieds : il serait ainsi situé à 500 m. de la tête du plan incliné du chemin de fer de Liège à Bruxelles, au niveau de la route d'Ans à Rocour, de celle de Liège à Bruxelles et de la Branche Planchard.

Le siège serait suffisant pour exploiter les couches maigres de la concession tout entière.

MM. Jos. Raick, Bauduin, Colson et Plumet furent chargés, chacun séparément, d'en établir le coût. Ce projet ne sera

réalisé, tout au moins en partie, qu'en 1894, par l'établissement du puits Fanny.

Les craintes de la société au sujet des ennuis que pourrait lui créer la Ville de Liège au sujet des eaux, étaient fondées ; elle n'allait pas tarder à s'en apercevoir. En février 1846, à la suite d'une nouvelle diminution des eaux de la Cité, la Ville réclame le nettoyage de la partie de la « galerie de la Conquête » comprise entre l'araine de la Cité et le puits Bouriquet (voir plan 2). La Ville réitère sa demande en juin 1847 ; la société se déclare disposée à faire le nettoyage à partir de la bure Antenne, mais elle désire auparavant que la quantité d'eau coulant dans l'araine soit constatée officiellement. Le travail à peine entrepris, la société l'arrête, sous prétexte que la partie aval de la galerie, située hors de la concession, est obstruée, et prie la Cité de faire le nécessaire. Inutile de dire que cette dernière refuse et qu'elle met la société dans l'obligation de s'exécuter. En janvier 1848, sur réclamation nouvelle, la société fait savoir que les travaux sont activement poursuivis entre la bure Pixherotte et la bure Antenne.

Le 15 décembre 1849, les eaux furent jaugées et à partir de cette date, la Ville ne réclama plus, mais le procès intenté aux maîtres du Beaujonc en 1839 n'était pas terminé.

Si, à ce moment, la Ville semblait être satisfaite, l'Administration des Mines ne l'était pas.

Par deux fois déjà un délai avait été accordé pour la mise à exécution de l'article 16 (1844-1847) et la société arrivait à l'expiration du second, sans rien avoir fait. Invoquant les circonstances défavorables, elle obtint à nouveau une prorogation jusqu'à fin 1853, date à laquelle la société jugea ne plus pouvoir se dérober. Des pourparlers d'achat de la concession et un projet de fusion avec les charbonnages de Bonne Fin devaient de nouveau retarder sa détermination quand, brusquement, en 1854, sous menace de déchéance, elle décidait l'épuisement des eaux par la bure du Beaujonc et commandait le 6 novembre 1854 une machine d'exhaure chez Marcelis. En même temps, elle

prenait ses dispositions pour élever les bâtiments nécessaires à l'exploitation future et aménager sa paire.

A peine les travaux étaient-ils commencés, qu'un jugement du Tribunal civil, en date du 28 avril 1855, rendu dans le procès intenté en 1839 à la société du Beaujonc, venait ressusciter les craintes de 1845.

Par ce jugement, le tribunal nomme des experts ayant pour mission :

1) de vérifier si les eaux qui ont envahi les charbonnages de la Patience et du Beaujonc qu'il s'agit d'épuiser, servent ou non à alimenter les araines de la Cité ; 2) de répondre en outre aux faits directoires relatifs notamment *a*) à la quantité et à la qualité des eaux de l'araine de la Cité, *b*) au niveau de la galerie des eaux de la bure de la Patience à laquelle cette araine s'alimente, lors des hauts niveaux ou lorsque aucun épuisement des mines n'a lieu dans le voisinage.

La mise en action de la machine d'exhaure, en 1856, provoqua, en fait, la fin du procès. Les eaux d'épuisement devaient emprunter le canal construit en Ster, jusqu'au-delà du chemin de fer de Liège à Bruxelles, puis s'écoulaient à ciel ouvert jusqu'à la route de Liège à Saint-Trond pour être reprises à ce point par un autre canal qui, longeant le côté droit de la route vers l'aval, puis une partie de la basse chaussée, qu'il traversait à peu près au milieu, les conduisait dans une tranchée à ciel ouvert à l'aval du moulin Watrin (Etienne actuellement). De ce point, elles descendaient les Bas Rhieux et disparaissaient ensuite dans l'égout de la Ville en face de la houillère Sainte-Marguerite.

Or, cette partie de tranchée gênait la Ville et elle désirait la canaliser. La dépense se montait à 18.000 fr. Sans présumer des conclusions des experts nommés dans le procès entre elle et la société des charbonnages de Patience et Beaujonc, les parties en cause jugèrent opportun de s'arranger : la société intervint dans les frais de l'égout, la Ville abandonna définitivement toute revendication au sujet des eaux de la Cité.

La transaction fut rédigée le 11 août 1856 par le notaire Renoz ; le procès prenait fin contre versement de 10.000 fr. dans la caisse communale par la société de Patience et Beaujonc.

A ce moment, Gustave Dumont avait remis à la Ville son nouveau rapport sur la recherche d'eau potable destinée à alimenter la Cité ; il concluait, ainsi qu'il l'avait déjà fait, que seules convenaient les eaux de la marne aquifère prises en Hesbaye et fixait le point de départ de la galerie d'amenée à Ans, en Brouck, pour que les galeries drainantes y faisant suite ne sortissent pas de la marne aquifère.

Le Conseil Communal de Liège adoptant le projet le 7 décembre 1859, se mit en devoir de demander les autorisations nécessaires pour exproprier pour cause d'utilité publique les terrains destinés à l'emplacement des réservoirs et dépendances, à l'établissement des puits d'aérage et au passage des galeries. Une nouvelle délibération fut prise le 31 août 1860 et par arrêté royal du 20 mai 1861, la Ville était autorisée à entreprendre les travaux. (1)

Les expropriations eurent lieu. La Ville est depuis propriétaire de tous les terrains sous lesquels se trouvent ses installations et ses galeries.

Les travaux commencés en 1863, étaient achevés en 1869 (2). Le conflit entre la société de la Conquête et la Ville de Liège avait duré 124 ans.

(†) Léon DE JAER,
Ingénieur

(1) Pour le détail, cf. GOBERT, *Eaux et fontaines*.

(2) Société civile d'abord, la société de Patience et Beaujonc fut transformée en société anonyme le 5 juillet 1860.

L'aspect social et économique de la monographie n'a guère retenu l'attention de l'auteur. A ce propos, signalons l'existence d'un registre intéressant, conservé dans le fond des familles, intitulé : Houillère de Patience et Mamon en Ster. Dépenses en journées d'ouvriers, 1813.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour toute ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius.

Séance du 29 octobre 1948

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Sont présents : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice-président ; J. Pirllet, secrétaire ; M^{lle} van Heule, conservatrice ; L. Dewez, secrétaire adjoint et M. Yans, directeur des publications.

MM. J. Brassinne, G. Petit et W. Legrand, membres effectifs.

MM. G. Alexis, l'abbé Ansiaux, F. Boniver, V. Denil, R. Bragard, A. de Loneux, P. Delrée, baron Iv. de Radzitsky d'Ostrowick, J. Dessain, H. Flamand, P. François, R. Forgeur, E. Gadeyne, G. Hansotte, A. Herbeto, C. Kupper, J. Larbalette, J. Philippe, A. Puters, J. Stiennon, G. Tibaux, J. van der Heyden, A. Vecqueray, O. Wibail et L. Xhignesse, M. Bertrand ; M^{mes} et M^{lles} Ansiaux, Calberg, L. Grégoire, M. Lavoye et A. Thibert, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. J. Servais, conservateur honoraire ; Peny, Helin et X. Janne.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président devant l'assemblée debout, fait part de la perte cruelle que vient de faire l'Institut en la personne de M. Henri Heuse, membre effectif depuis 1935, entré à l'Institut en 1923.

L'Institut conservera un souvenir ému de ce membre actif qui occupa plus d'une fois sa tribune et qui s'était spécialisé particulièrement dans l'étude de l'épopée napoléonienne au pays de Liège.

Lecture du procès-verbal de la séance de juin et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juin qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la séance précédente, notamment :

Lettre de M^{me} Faider, conservatrice du Musée de Mariemont, invitant l'Institut à visiter l'exposition des chefs-d'œuvre de la Rhénanie romaine ouverte au musée de Mariemont. En réponse à cette lettre, l'Institut a organisé le 25 septembre dernier une excursion à Mariemont.

Lettre de M. G. Petit, président de l'A. M. I. A. L., informant l'Institut d'un don anonyme d'un beau meuble à deux corps, de style Louis XIV, qui sera déposé au musée d'Ansembourg. Le président remercie M. G. Petit et l'A. M. I. A. L., au nom de l'Institut.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en qualité de membres associés : MM. P. Hanson, antiquaire, 53, quai Orban, à Liège; René Landrain, rue Albert 1^{er}, à Hannut; Maurice Ponthir, professeur à l'Athénée, rue Henri Maus, à Liège; M^{me} Madeleine Camus, 16, rue E. de Bavière, à Liège.

M. le président donne ensuite la parole à M. Joseph Brassinne qui propose à l'Institut Archéologique de se joindre à la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège pour émettre le vœu de voir réclamer à l'Allemagne, à titre de réparation, la couronne et les croix reliquaires données par saint Louis au couvent des dominicains à Liège. Ces chefs-d'œuvre pourraient être déposés au trésor de la cathédrale Saint-Lambert. L'assemblée à l'unanimité ratifie ce vœu qui sera transmis au Ministre des Affaires Etrangères.

Communication de M. Albert Vecqueray. — Henri-Joseph Rutxhiel, Lierneux 1775 - Paris 1837.

Avant d'aborder son sujet, le conférencier donne un bref aperçu de la situation de la sculpture au XVIII^e siècle et de ses tendances. Il rappelle la pauvreté et la médiocrité des œuvres sculpturales de la fin du siècle et du premier empire et signale les causes profondes de cette décadence.

La vie de Rutxhiel nous est surtout connue par les deux études de Goetghebuer et de Fairon.

Après avoir parlé des débuts de l'artiste à Lierneux et à Liège, M. Vecqueray s'étend plus longuement sur les périodes parisienne et italienne de l'artiste et nous montre une série d'œuvres de ces différentes époques.

Il attire particulièrement l'attention des auditeurs sur le fait que Rutxhiel doué d'une grande habileté technique aurait certainement occupé une place plus importante dans l'histoire de l'art s'il avait vécu à une époque moins discréditée et termine en relevant une série d'erreurs commises par Goetghebuer et Fairon.

M. le président remercie et félicite M. Vecqueray de sa communication qui donne lieu à un intéressant échange de vue entre les différents membres, notamment MM. Brassinne, Philippe et M^{lle} Van Heule.

Divers. — M^{lle} Van Heule informe l'assemblée de la découverte d'une villa romaine à Comblain-au-Pont, à la lisière de la commune d'Anthisnes, faite par M. Detaille, conservateur du musée de Comblain. Elle s'y est rendue avec MM. Pirlet et Philippe. Au cours de cette visite, le contour de la villa fut relevé par sondage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 26 novembre 1948

La séance est ouverte à 5 h. 15, sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; L.-E. Halkin, bibliothécaire ; M^{lle} van Heule, conservatrice ; MM. M. Yans, secrétaire-adjoint et L. Dewez, conservateur adjoint.

MM. J. Brassinne, G. Hennen et G. Petit, membres effectifs.

MM. l'abbé Ansiaux, G. Alexis, N. Berger, Fr. Boniver, R. Bragard, L. Cloes, J. Dessain, A. de Loneux, baron Y. de Radzitsky d'Ostrowick, E. Gadeyne, L. Garray, G. Hansotte, A. Herbeto, R. Jacob, J. Larbalette, E. Legros, M. Piron, J. Philippe, E. Prost-Buchler, A. Puters, L. Remacle, J. Stiennon, G. Tibaux, J. van der Heyden, R. vander Made, A. Vecqueray, O. Wibail et L. Xhignesse ; M^{mes} et M^{lles} Ansiaux, D. Godier-naux, L. Grégoire, Y. Roselier, A. Thibert, Ch. Piérard et vander Made membres correspondants et associés.

Excusés : MM. J. Servais, conservateur honoraire ; J. Servais junior, M^{lle} Lavoye.

Lecture du procès-verbal de la séance d'octobre et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment une lettre de M. Mouton demandant certains renseignements archéologiques publiés dans le bulletin.

Présentation de membre associé. — M. Joseph Delacroix, 154, rue Charlemagne à Jupille, est présenté en qualité de membre associé.

Election de membres associés. — A l'unanimité, sont élus membres associés de l'Institut : MM. P. Hanson, R. Landrain, M. Ponthir et M^{me} Camus.

Présentation de membres correspondants et effectifs. — Sont présentés en qualité de membres correspondants, les membres associés ci-après : MM. R. Bragard, P. Delrée, M. Helin-Magnette, P. Hanquet, M. Legrand, X. Janne d'Othée, J. Philippe et J. Stiennon.

Sont présentés en qualité de membres effectifs, les membres correspondants ci-après : M^{me} Collon-Gevaert, M^{lle} Hélène Danthine, le baron Yv. de Radzitsky d'Ostrowick, le chevalier Ph. de Schaetzen, M. Albert Dandoy et le baron André d'Otreppe de Bouvette.

Communication de M. Guy de Poerck, professeur à l'Université de Gand. — L'insaisissable Mandeville.

Le cas de Mandeville, auteur d'un voyage en Terre Sainte (XIV^e siècle) qui a connu, sous sa forme anglaise, une fortune singulière, est particulièrement compliqué. L'auteur en reprend l'examen *ab ovo*, confrontant les témoignages et s'appuyant parfois sur des sources négligées jusqu'ici. Nous ne pouvons songer à résumer dans ce procès-verbal cette étude fouillée qui propose une conclusion fort originale. Elle sera publiée intégralement dans un périodique liégeois.

M. le président félicite et remercie le conférencier de sa très intéressante communication.

Divers. — M. le président propose de fixer la séance mensuelle de décembre au jeudi 30 décembre au lieu du vendredi 31, veille du nouvel an. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Séance du 30 décembre 1948

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Dumont, président ; P. Laloux, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; M^{lle} van Heule, conservatrice ; L. Dewez, conservateur adjoint.

MM. J. Brassinne, A. Dandoy, W. Legrand, F. Peny, G. Petit, M^{lle} M. Lavoye, membres effectifs.

MM. l'abbé P. Ansiaux, baron de Coppin, G. de Froidcourt, G. Delarge, E. Gadeyne, A. Herbetto, L. Garray, E. Jamin, Ch. Kuppens, J. Larbalette, J. Philippe, J. Stiennon, G. Tibaux, J. van der Heyden, A. Vecqueray, L. Xhignesse ; M^{mes} et M^{lles} Ansiaux, baronne de Coppin et A. Thibert, membres correspondants et associés.

Se sont excusés : MM. J. Servais, L.-E. Halkin, M. Yans et M. Hélin-Magnette.

Lecture du procès-verbal de la séance de novembre et correspondance. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment :

Lettre de la Ville relative à l'affaire Wéry.

Lettre de M. le notaire honoraire Polet, offrant à l'Institut une pierre (meule de moulin) trouvée dans les fondations de la maison qu'il possède à Liège, place du Marché.

M. G. de Froidcourt offre un exemplaire de son dernier travail consacré à Velbruck, philosophe.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en qualité de membres associés : M. Jean Philips, docteur en médecine, 76, rue de la Collectivité, à Montegnée ; M. Léon Remy, professeur à l'Athénée de et à Stavelot ; M. Hubert Frère, avocat, quai des Carmes, à Jemeppe-sur-Meuse.

Election de membres associés et correspondants. — Sont élus à l'unanimité : membre associé : M. Jos. Delacroix ; membres correspondants : MM. R. Bragard, P. Delrée, P. Hanquet, M. Hélin-Magnette, X. Janne d'Othée, M. Legrand, J. Philippe et J. Stiennon.

Election de membres effectifs. — Sont élus à l'unanimité membres effectifs : M^{me} Collon-Gevaert, M^{lle} H. Danthine, le baron Iv. de Radzitsky d'Ostrowick, le chevalier Ph. de Schaetzen, le baron A. d'Otreppe de Bouvette et M. Albert Dandoy.

Avant de passer au renouvellement du bureau, le secrétaire M. J. Pirlet informe l'assemblée de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de secrétaire, ses occupations professionnelles ne lui permettant plus d'assurer d'une façon efficace l'exercice de cette fonction. Il propose M. Yans pour le remplacer et remercie ses confrères du bureau pour l'aide qu'ils n'ont cessé de lui apporter durant les nombreuses années de son secrétariat.

M. le président lui fait part des regrets que sa décision provoque chez ses confrères et le remercie du dévouement qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions.

On passe ensuite au renouvellement du bureau ; conformément aux statuts, les membres effectifs seuls prennent part au vote.

Renouvellement du bureau pour les années 1949-1950. — A l'unanimité, sont élus ou réélus :

Vice-président : le notaire Pirlet.

Secrétaire : M. M. Yans.

Trésorier : le baron A. d'Otreppe de Bouvette.

Bibliothécaire : M. L.-E. Halkin.

Conservateurs adjoints : comte J. de Borchgrave d'Altena, MM. L. Dewez, J. Dumont, N. François, J. Hamal-Nandrin, J. Pirlet, baron de Selys Longchamps.

Conseillers : MM. J. Brassinne, G. Ghilain, L. Halkin, E. Polain, G. Petit et F. Peny.

Commissions :

Publications : MM. M. Yans, directeur ; P. Harsin, L.-E. Halkin, L. Dewez et J. Yernaux, membres.

Fouilles : MM. J. Breuer, J. Servais et M^{lle} Van Heule.

Achats : MM. G. Petit, M. de Selys Longchamps, J. Dumont, J. Servais et M^{lle} H. Van Heule.

Vérification du Musée : MM. J. Brassinne, L. Halkin, M. de Selys Longchamps et R. Toussaint.

Vérification de la bibliothèque : MM. P. Harsin, M. Hélin et M. Yans.

Vérification des comptes : MM. G. Ghilain, N. François et F. Peny.

Excursions : MM. L. Dewez, président ; Gadeyne, secrétaire ; comte J. de Borchgrave d'Altena, N. François, J. Pirlet et A. Dandoy.

Conférences et causeries : MM. J. Dumont, P. Harsin, L.-E. Hal-kin, R. Toussaint et M. Yans.

M. Dumont, président, souhaite la bienvenue à la présidence de son successeur M. P. Laloux, vice-président. Celui-ci le remercie et assure l'Institut de tout son dévouement.

La parole est ensuite donnée à M. Joseph Brassinne pour sa communication.

Communication de M. le professeur Joseph Brassinne. — Les frères Andrien, musiciens liégeois.

Les frères Arnold-Michel, Ferdinand et Martin-Joseph Andrien, nés à Liège, furent tous trois des musiciens de valeur. Les musicologues et les biographes des liégeois illustres ont mêlé les traits de leur existence.

S'aidant de documents inutilisés jusqu'ici, M. Brassinne restitue à chacun d'eux sa personnalité.

Tous trois, installés à Paris, y tinrent une place honorable dans leur art, à la fin du XVIII^e siècle et pendant le premier tiers du siècle dernier.

Ils furent tous trois professeurs au Conservatoire de la capitale, et deux d'entre eux, à tout le moins, ont produit des compositions musicales.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 15.

Mœurs d'autrefois et d'aujourd'hui

Les personnes qui, au cours de leurs vacances, séjournent à la campagne, éprouvent souvent une grande difficulté à s'y procurer les produits de la culture et de l'élevage. Dans la plupart des cas, elles se heurtent au mauvais vouloir des producteurs qui préfèrent soit les conserver, soit les expédier dans les centres urbains où ils sont certains d'en obtenir un prix rémunérateur.

S'ils consentent à s'en dessaisir, ils ne manqueront pas, tout en réclamant à l'estivant, une somme au moins égale si pas supérieure à celle qu'il aurait payée à son fournisseur habituel, de protester que c'est uniquement pour lui être agréable qu'ils consentent à lui céder leur marchandise.

L'homme, à toutes les époques, demeure pareil à lui-même. Si les chroniqueurs avaient pris la peine de noter ces détails, nous constaterions que sur ce point comme sur bien d'autres, les habitudes ne sont point modifiées. Malheureusement, il est extrêmement rare que l'un d'entre eux ait songé à nous transmettre la mention de ces menus faits quotidiens dont la connaissance nous aiderait à mieux pénétrer dans la mentalité de nos ancêtres, et nous prouvant que celle-ci était fort semblable à la nôtre, nous rapprocherait davantage d'eux.

Le texte qu'on va lire méritait donc d'être connu. Il n'émane point d'un chroniqueur ou d'un analyste. Je le cueille dans une requête adressée, le 27 janvier 1765, aux maîtres et administrateurs de la maison des communs pauvres en île de Liège, par l'abbé Godefroid Tombeur qui desservait leur chapelle de Stier, dans la paroisse de Donceel. Ce qu'il écrivait se passe de commentaire.

Joseph BRASSINNE.

Godefroid Tombeur pretre et deserviteur de la chapelle de Stier, at l'honneur de vous représenter en dû respect et soumission possible, qu'ayant demandé, il y a six ans, par une tres humble supplique, aux maîtres pour lors regents, qu'ils daigneroient lui accorder un morceau de prairie joindante a sa maison, pour pouvoir nourir une bete à corne, et le pourvoir d'une augmentation du jardinage, n'en aiant qu'un petit morceau, insuffisant pour les légumes de son ménage, avantage qui seroit de plus notable au suppliant, attendu qu'il est tres notoir à toutes personnes qui scait ce que c'est de la campagne, qu'avec son argent l'on ne peut y avoir bien des choses nécessaires et que le paysant ne peut à peine lacher ce qu'il at à vendre, sans y ajouter le mot de vous faire plaisir, quoiqu'avec argent et plus haut prix que les denrées ne se vendent.

Communs pauvres en île. Biens à Stier. Archives de l'Etat à Liège.

Les œuvres et les objets d'art de la chartreuse de Liège, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne d'Erard de la Marck

On sait quelle est l'origine de la chartreuse liégeoise : un échevin de la Cité, Jean de Brabant, qui disposait d'une fortune considérable et n'avait pas d'enfant, avait légué tous ses biens à l'abbaye de Saint-Jacques, moyennant des conditions que, finalement, ce monastère n'avait pas acceptées. De son vivant, et avant qu'il ne rédigeât ses dispositions testamentaires, Jean de Brabant avait manifesté le désir de voir construire une chartreuse, à Liège ou à proximité de la ville. Des documents retrouvés dans ses archives après sa mort confirmaient les intentions du riche bourgeois. Le prince-évêque Englebert de la Marck trouva l'occasion de répondre au vœu de Jean de Brabant et de donner une destination au legs refusé par les Bénédictins en assignant la majeure partie de ce dernier à la fondation, la construction et la dotation d'une maison de l'Ordre cartusien, à l'endroit où s'élevait l'ancien château de Cornillon. Ce lieu avait été jadis habité par les Prémontrés qui l'avaient abandonné pour s'établir en Ile, à Beaufort. Le prince-évêque, à l'époque, transforma Cornillon en poste fortifié. Mais, à la faveur d'une querelle entre le prince et la Cité, les Liégeois détruisirent, en 1291, ce symbole menaçant de l'autorité et, depuis lors, le château démantelé achevait de tomber en ruine.

La perspective d'importants travaux de mise en état fut sans doute un des principaux motifs de l'hésitation du prieur général de l'Ordre à rendre effective la fondation établie dès 1357 par une chartre du prince. Ce n'est qu'en

1360 que, sur les instances d'Englebert de la Marck, le grand-prieur Elysaire obtint des définiteurs, à la réunion du Chapitre général, la prise de possession du don épiscopal. Au cours de cette séance, on nomma prieur du nouveau monastère dom Bertrand, profès de Vauvert près de Paris. Lui furent adjoints pour former l'embryon de la communauté : Barthélemy, profès de la chartreuse de Gueldre, Jean Militis et Adam, profès de la chartreuse de Saint-Honoré à Abbeville. Le 4 juin 1360, ils s'installaient dans les bâtiments délabrés de Cornillon.

Malgré leur importance, les biens légués par Jean de Brabant ne pouvaient suffire à couvrir les frais de construction du monastère. De l'évêque, celui-ci reçut le privilège d'immunité, six cents florins pour les travaux de réparation, la permission de couper les arbres dans le bois de Breux pour les charpentes, les revenus du domaine du Bouxhay et des vêtements sacrés. Mais le véritable protecteur des débuts de la chartreuse liégeoise fut, sans conteste, Helmig de Moylant, prévôt de la collégiale de Saint-Barthélemy. Sa sollicitude ne laissa pas de faciliter considérablement les premières années du monastère consacré aux Douze Apôtres.

Grâce à ses subsides, les bâtiments conventuels commencèrent à prendre forme. On construisit une grande maison où s'installa la cuisine et qui abritait, au XV^e siècle, le quartier des hôtes, un mur de clôture depuis la basse porte jusqu'à la porte haute, sept cellules, une partie du petit cloître avec son cimetière à l'ouest de l'église, et différents petits corps de logis. L'aménagement de l'église fut effectué sous la direction du prévôt de Saint-Barthélemy : aplanissement et blanchiment du mur du chœur au-dessus et tout autour du maître-autel, installation de fenêtres vitrées, de deux cancels de bois devant les autels latéraux de saint Lambert et de saint Vincent qu'il avait fondés, et de stalles dans le chœur. On plaça derrière le maître-autel deux statues de pierre de la Vierge et de saint Jean-Baptiste. Faisant partie du maître-autel, où l'on avait placé une prédelle,

quatre colonnes supportaient les Evangélistes. Helmic avait pourvu en même temps les moines d'une chasuble, d'un calice qui portait son nom gravé sur le pied, d'un ciboire et de deux burettes en argent. A sa mort, les Chartreux reçurent, en plus des livres que nous avons mentionnés dans un article précédent ⁽¹⁾ et de divers biens fonciers, tous les ornements d'autel qui se trouvaient chez lui, une grande pierre d'autel consacrée qui offrait cette particularité d'être maintenue dans un cadre de bois pour qu'on puisse la porter et, surtout, un petit tableau de l'école lombarde représentant la Vierge, ainsi qu'une pendule de fabrication récente, avec sonnerie « qui rappellerait jour et nuit le soin de son âme à la communauté » ⁽²⁾.

L'œuvre commencée par le prévôt de Saint-Barthélemy trouva des continuateurs immédiats. Bernard d'Eygre († 8 juin 1394), chanoine de Saint-Lambert et prévôt de la collégiale de Saint-Martin, parent d'Helmic, aida les moines à construire le grand cloître en leur allouant treize cents florins ⁽³⁾. Quant à l'église, c'est un chanoine de Saint-Barthélemy, Herman de Westphalie († 1373) qui s'en occupait en procurant aux Chartreux la poutre de chœur sommée d'un crucifix, qu'il fit polychromer ⁽⁴⁾. Le maître-autel reçut, au début du 15^e siècle, une ornementation supplémentaire grâce à un chapelain de Saint-Servais de Liège, Arnold de Kemexhe († 4 juin 1417), qui fournit un revêtement de cuir ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ J. STIENNON, *La Bibliothèque et le Scriptorium de la Chartreuse de Liège, des origines au XVI^e siècle*, *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 37, 1946, pp. 58-64.

⁽²⁾ Archives de l'Etat à Liège (A. E. L.), Fonds de la Chartreuse de Liège, *Obituaire*, fol. 1 r^o-4 r^o. Cette source a été utilisée, pour le récit de la fondation, par BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. I, Liège, 1725, pp. 399, et t. II, 1731, pp. 510-511.

⁽³⁾ *Obituaire*, fol. 4 r^o; A. E. L., Fonds de la Chartreuse de Liège, *Calendrier*, 17 juin.

⁽⁴⁾ *O.*, fol. 7 r^o. Son neveu, du même nom, doyen du concile de Saint-Trond et vesti de Montenaeken, donna des subsides pour l'achèvement du grand cloître, *O.*, *ibid.*

⁽⁵⁾ *O.*, fol. 13 v^o.

Vers 1400, la chartreuse accueillait six novices ; cette réception, qui portait à dix-huit au moins le nombre des moines, aurait été impossible si une pieuse femme, Catherine de Flémalle, veuve de Reneward du Pont d'Avroy, jadis mayeur de la Cité, n'avait donné quatorze cents florins de Hollande pour la construction de six cellules dans le grand cloître et cédé une rente pour l'habillement et la nourriture des novices. En outre, la donatrice gratifia la communauté de quarante-six florins de Hollande pour l'ornementation des chapelles de saint Martin et de sainte Catherine dont les autels furent consacrés le 27 septembre 1404 ⁽¹⁾. Le priorat de Bernard d'Emmerich, pendant lequel eut lieu cette cérémonie, est marqué par l'érection de nouveaux autels et certains aménagements que le développement du monastère avait rendu nécessaires. En 1415, le chœur de l'église fut prolongé d'une longueur de six stalles, ce qui entraîna le déplacement des deux autels situés derrière la stalle du prieur et les sièges des hôtes. Le 25 mars 1417, on consacrait la chapelle fondée dans le grand cloître, près de la fontaine, à la Trinité, Notre-Dame et aux saints Michel, Paul, Elisabeth de Hongrie ⁽²⁾.

Vers le milieu du XV^e siècle, les donations et les travaux d'art se multiplient. On relève, parmi les bienfaiteurs, le nom d'un chancelier du prince-évêque, Adam de Papenhoven († 6 décembre 1453). A Saint-Paul, où il était chanoine, il avait payé les peintures et la table d'autel de la chapelle vers Saint-Jacques. Sa bibliothèque était considérable et contenait, notamment, un Valère-Maxime copié de sa main. Le don qu'il fit aux Chartreux confirme la délicatesse de son goût : il s'agit d'un petit tableau représentant la Vierge, d'une valeur de plus de cinquante chevaliers d'or. On lui doit également le crucifix de la chapelle de la Trinité, dans le grand cloître ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *O.*, fol. 11 r^o-12 v^o et fol. 16 v^o.

⁽²⁾ *O.*, fol. 16 v^o-17 r^o.

⁽³⁾ *O.*, fol. 15 v^o et 69 r^o ; *Cal.*, 18 décembre. Cf. O.-J. Thimister, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul actuellement cathédrale de Liège*, 2^e éd., Liège, 1890, p. 352.

En 1445, un certain Jean Gilwaert, houilleur, fournit une coupe de lin pour le maître-autel et le moine nous livre le nom de l'artiste qui le décora de peinture : Jean de Goer ⁽¹⁾. La même année les exécuteurs testamentaires de Jean de Donstienne, écolâtre de Saint-Lambert, donnent le crucifix, d'une valeur de quatorze florins de Douai, que l'on plaça dans un petit couloir, près du réfectoire ⁽²⁾. En 1452, on décida de dorer les trois tabernacles du maître-autel. Un Liégeois, Jean Berwier, versa une contribution de huit piêtres que l'on utilisa également pour le paiement de la polychromie — à moins qu'il ne s'agisse d'un tableau — d'un saint Jean-Baptiste, placé dans le réfectoire ⁽³⁾. Peu avant la mort († 1453), Roland Rover, chanoine de Saint-Paul, acquittait la majeure partie du travail ⁽⁴⁾.

L'année suivante, en 1454, un chanoine de Saint-Cunibert de Cologne, dont le nom n'a pas été conservé, faisait cadeau de deux crucifix « *cum vulneribus* », d'une valeur de cinq florins rhénans ⁽⁵⁾. La dernière mention de tableaux, avant l'incendie de 1487, date de 1458, année où Jean de Palude, chanoine de Saint-Denis, donna au prieur un tableau représentant l'Annonciation, que le bienfaiteur avait acheté à l'artiste inconnu pour vingt chevaliers d'or ⁽⁶⁾.

Cette activité artistique coïncide, remarquons-le, avec les deux gouvernements du célèbre Jacques de Gruitrode (1440-1445 et 1447-1475) et celui d'Henri de Pyro (1445-1447) ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ O., fol. 63 v°. Peut-être faut-il l'identifier avec le personnage dont voici la notice nécrologique : « Item obiit dilectus nobis Johannes de Ghoer, capellanus Sancti Pauli Leodiensis, prebendarius domus, magnus amicus et benefactor et fidelis promotor noster apud diversos in Leodio, ubicumque potuit, in adiutorium ecclesie », *Cal.*, 27 octobre.

⁽²⁾ O., fol. 64 r° ; *Cal.*, 13 septembre.

⁽³⁾ O., fol. 67 v°. Le piêtre est une copie du pieter d'or brabançon. Cf. J. CHESTRET DE HANEFFE, *Numismatique de la Principauté de Liège*, Liège, 1890, pp. 166 et 189.

⁽⁴⁾ O., fol. 18 v° et 68 v°.

⁽⁵⁾ O., fol. 69 r°.

⁽⁶⁾ O., fol. 71 r°.

⁽⁷⁾ Sur ces deux personnalités, cf. FISEN, *Flores ecclesiae Leodien-sis*, 1647, p. 113.

Pendant son premier priorat, Jacques avait entrepris sinon de renouveler, du moins de compléter le placement des fenêtres vitrées dans le monastère. On se rappelle qu'Helmic de Moylant y avait déjà pourvu en partie. En 1443, Pierre de Molendino, chanoine de Saint-Paul, en 1444, Jean Prentout, chanoine de Sainte-Croix, Lambert de Kan teinturier, Arnold Snoeck, chanoine de Sainte-Croix, donnent à cet effet le premier sept griffons, les autres chacun un florin rhénan ⁽¹⁾. Henri de Pyro répare les fenêtres de l'église, notamment la plus grande qui, mal fixée, faisait un tel bruit qu'on pouvait à peine suivre les leçons dans le chœur ⁽²⁾. Installé de nouveau, en 1447, dans la charge priorale, Jacques de Gruitrode trouve, pour continuer la réfection et le placement des fenêtres, un mécène en la personne de Jean Veelinck, chanoine de Hoegarde ⁽³⁾. Il ne se borna d'ailleurs pas à ce secours isolé et commença parmi les ecclésiastiques, les bourgeois de Liège et les amis étrangers, une campagne qui obtint plein succès. On relève, au nombre des bienfaiteurs de 1447 : Walter de Corswarem ⁽⁴⁾, Gérard de Cortenbach ⁽⁵⁾, l'archidiacre de Campine ⁽⁶⁾, Guillaume Libermé ⁽⁷⁾, Walter Colensoen ⁽⁸⁾, Walter Berausel ⁽⁹⁾,

⁽¹⁾ O., fol. 62 v^o-63 r^o.

⁽²⁾ O., fol. 17 r^o.

⁽³⁾ O., fol. 64 v^o; Cal., 29 juin.

⁽⁴⁾ Chanoine de Saint-Lambert, archidiacre d'Ardenne. Cf. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, (A. H. E. B.), t. 26, 1896, pp. 333-335, et t. 31, 1905, p. 141.

⁽⁵⁾ Chanoine de Saint-Lambert, abbé de Visé (1431-1456), mort le 21 octobre 1471. Cf. J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, 1871, p. 219.

⁽⁶⁾ Guillaume, archidiacre de Campine. Cf. A. H. E. B., t. 26, 1896, p. 334.

⁽⁷⁾ Chanoine de Saint-Lambert, de 1433 à 1483, mort le 9 décembre 1489, cf. J. DE THEUX, *o. c.*, pp. 219-220.

⁽⁸⁾ Chanoine de Saint-Denis.

⁽⁹⁾ Chanoine de Saint-Denis. Sans doute faut-il l'identifier avec Walter de Berausele, recteur, en 1442, de l'autel Saint-Nicolas à Freeren. Cf. E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1922, p. 4, n^o 1634.

Denis de Momarse ⁽¹⁾, Francon Halfpont ⁽²⁾, Arnold Snoeck ⁽³⁾, Nicolas Wit ⁽⁴⁾, l'abbesse et le chapelain de Munsterbilsen ⁽⁵⁾, Henri de Pyro ⁽⁶⁾, le curé de Saint-André des Templiers, Guillaume de Wavre ⁽⁷⁾, Louis Bisscops ⁽⁸⁾, Jacques Capelle ⁽⁹⁾, Jean de Salmone ⁽¹⁰⁾, Willem Flamingus orfèvre, Daniel de Zélande ⁽¹¹⁾, Jean Curtis, procureur de la cour de Liège, Jean de Ruremonde ⁽¹²⁾, Goswin de Lynden, notaire, Jean, compteur de Saint-Lambert, Mathias Voelen ⁽¹³⁾, Eustache Chabot ⁽¹⁴⁾, Michel Coperdroet, Laurent van Herck ⁽¹⁵⁾.

⁽¹⁾ Chanoine de Saint-Lambert.

⁽²⁾ Chanoine de Saint-Lambert, vice-doyen de la cathédrale en 1449, mort en 1472. Cf. J. DE THEUX, *o. c.*, pp. 241-242.

⁽³⁾ Chanoine de Sainte-Croix, mort le 24 décembre 1457. Cf. E. PONCELET, *o. c.*, t. 1, Bruxelles, 1911, p. CLXXII et p. 521.

⁽⁴⁾ Chanoine de Saint-Denis.

⁽⁵⁾ Il s'agit de Cécile de Palude (van den Broeck). Cf. H. VAN NEUSS, *Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen*, Hasselt, 1888, p. 51 et p. 169.

⁽⁶⁾ Chanoine de Saint-Paul, professeur aux universités de Cologne et de Louvain, et à la chartreuse de Ruremonde. Cf. O.-J. THIMISTER, *o. c.*, p. 355.

⁽⁷⁾ Chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, mort le 23 janvier 1457. Cf. L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1921, pp. CX, 371, 376, 381, 412 et 416 ; cf. également *B. I. A. L.*, t. 2, p. 492.

⁽⁸⁾ Chanoine de Saint-Materne, signalé sous la forme latinisée : Episcopi. Cf. E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, p. 149, n° 2756, *sub anno* 1453.

⁽⁹⁾ Chanoine de Saint-Materne. Cf. *id.*, *ibid.* Exécuteur testamentaire de Guillaume de Wavre, L. LAHAYE, *o. c.*, t. 1, p. 413.

⁽¹⁰⁾ On trouve Jean de Salmon, citain de Liège, signalé le 20 août 1452. Cf. E. PONCELET, *Inventaire... de Sainte-Croix*, t. 2, p. 25. Un membre de la cour allodiale, en 1440 et 1441, porte le même nom, E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, pp. 213 et 218.

⁽¹¹⁾ Clerc, notaire, du scelleur de Liège. Cf. E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, p. 127, n° 2606, *sub anno* 1443.

⁽¹²⁾ Voir plus loin.

⁽¹³⁾ Procureur de la cour, clerc, notaire, originaire de Diest. Cf. E. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 1, pp. 512 et 516.

⁽¹⁴⁾ Seigneur d'Omesée et de Colonster, grand mayeur de Liège. Cf. E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, pp. 93 et 107.

⁽¹⁵⁾ Clerc, citain de Liège. *Id.*, *ibid.*, p. 121, n° 2559, *sub anno* 1440.

La plupart de ces fenêtres étaient placées dans l'église. D'autres étaient destinées au nouveau parloir, à la sacristie, et quelques-unes d'entre elles pouvaient s'ouvrir. Elles étaient formées de petits cercles soutenus par une armature de fer. Cependant certaines étaient de véritables vitraux. Dans la chapelle de Notre-Dame on plaça, en 1447, un vitrail représentant sainte Catherine, œuvre de Jean de Ruremonde, verrier, citain de Liège. Dans le grand cloître, entre la grande cellule et la chapelle de Notre-Dame, le premier vitrail, don d' Aimery Groy, chancelier de l'évêque, montrait saint Aimery, roi de Hongrie. Un moine crucifié ornait la fenêtre donnée par Nicolas Voecht, chanoine de Saint-Pierre ⁽¹⁾. Ces œuvres fragiles disparurent, avec le reste, dans l'incendie de 1487.

Aussitôt après le désastre les Chartreux se mirent à l'ouvrage pour réparer les dégâts et réédifier le sanctuaire. Des sommes d'argent furent versées dans ce but par Guillaume de Libermé, chanoine de Saint-Lambert, la veuve de Simon de Malines, Henri, bâtonnier de la collégiale de Saint-Paul, et par la châtelaine d'Elderen ⁽²⁾. En 1488, un prêtre, nommé Henri, baptisa deux cloches payées notamment par Renier du Saint-Esprit et Jean de Gand ⁽³⁾. L'année suivante, Hubert, un fabricant de cierges, offrait un subside pour l'édification de nouveaux cancels et, trois ans plus tard, pour le blanchiment de l'église ⁽⁴⁾, tandis que deux pieuses femmes et Jean de Freris fournissaient trois nappes d'autel ⁽⁵⁾.

Les peintures et les sculptures détruites furent remplacées, principalement grâce à la générosité des ecclésiastiques, mais le premier donateur signalé est une habitante de Cor-

⁽¹⁾ *O.*, fol. 64 v^o et 66 v^o.

⁽²⁾ *O.*, fol. 79 v^o. Le bâtonnier est l'appariteur, le messenger du chapitre. Cf. O.-J. THIMISTER, *o. c.*, p. 130.

⁽³⁾ *O.*, fol. 81 v^o et 80 r^o.

⁽⁴⁾ *O.*, fol. 80 rv^o.

⁽⁵⁾ *O.*, fol. 80 r^o.

nillon, qui verse vingt et un florins rhénans et fait cadeau de deux tableaux (1). En 1495, Léonard de Saint-Trond, chapelain de Saint-Denis, contribue à l'achat de deux tableaux représentant le Sauveur et destinés à orner les deux côtés du chœur (2). Trois ans plus tard, en 1498, le même bienfaiteur fait munir les stalles des moines d'une espèce de baldaquin et construire, derrière le maître-autel, les marches conduisant au Saint-Sacrement (3). Les statues de la Vierge et de saint Jean-Baptiste, offertes jadis par Helmig de Moylant, furent remplacées en 1500 et payées vingt-sept florins liégeois par Crispin, chapelain de Saint-Lambert, qui, en 1503, leur adjoignit trois autres sculptures : une tête de Christ et deux effigies de la Vierge, l'une de gloire, l'autre de compassion (4). Egalement en 1500, Henri de Herve, chanoine de Saint-Barthélemy, offrait un portrait, peint ou sculpté, de saint Hugues de Lincoln, et un moine de Saint-Gilles celui de saint Lambert (5). En outre, la communauté reçut d'un chanoine de Saint-Servais un antependium pour les solennités (6). En 1509, les murs du cloître s'ornèrent de panneaux, dénommés *parchets*, sur lesquels figuraient les armoiries de différentes personnalités de la Cité ou du pays (7).

Il est visible que les Chartreux passent le premier tiers du XVI^e siècle dans une fébrile activité, à laquelle Erard de la Marck donne, en 1509, un premier encouragement en les libérant d'un cens annuel, dont ils lui étaient redevables, et en visitant les travaux (8) : reconstruction des cellules (9),

(1) O., fol. 80 r^o.

(2) « *Item dominus Leonardus de Sancto Trudone capellanus sancti Dyonisii Leodiensis dedit sex florenos renenses pro duabus tabulis depictis cum ymagine Salvatoris in utraque parte chori pendentibus* ». O., fol. 81 v^o.

(3) O., fol. 81 v^o.

(4) O., fol. 82 r^o.

(5) O., ibid.

(6) O., ibid.

(7) O., fol. 84 v^o.

(8) O., fol. 85 r^o.

(9) O., fol. 85 v^o.

des murs extérieurs (1), de la voûte surplombant l'autel de saint Laurent (2).

En 1503, Réginald de Rupe, vesti de Saint-Nicolas, verse une contribution de cinq florins rhénans pour la décoration de la table du maître-autel (3). Deux ans plus tard, en 1505, un des scribes de l'obituaire donne le signalement précis d'un tryptique offert par Louis Chokier, chanoine de Saint-Denis, et destiné à l'autel de sainte Catherine. Sur le panneau central la Vierge était entourée, à droite de saint Denis, à gauche du roi saint Louis et du donateur. Les volets étaient réservés, l'un à sainte Catherine, l'autre à sainte Barbe (4). A ce moment, un autre tableau donné par un certain Meckink d'Anvers ornait la cellule du prieur, en attendant d'être transféré dans la chambre des hôtes (5). D'un marchand, d'Anvers également, le prieur acceptait, en 1510, le don d'un tableau ou d'une statue de la Vierge « *que respicit post tergum* » (6).

Quant aux fenêtres et aux vitraux, la première mention de leur mise en place date de 1508 et concerne une fenêtre vitrée que Robert, curé d'un village de Hesbaye, fit dresser dans la chapelle de Notre-Dame (7). Les demandes de subsides n'eurent pas la même ampleur qu'au siècle précédent. Notons, parmi les bienfaiteurs, en 1523-1524 : Jean de Tournai, chanoine de Saint-Jean, Evrard Dorn, Raso Chokier, Arnold Tecs, bourgeois de Maestricht, André, compteur du monastère en la même ville, Henri de Cornil-

(1) O., fol. 82 v^o.

(2) O., fol. 82 v^o.

(3) O., fol. 82 r^o.

(4) « *Item dominus Ludowicus Chokir, canonicus sancti Dyonisii Leodiensis, dedit nobis preciosam tabulam pro altari sancte Katherine virginis et martyris. In qua primo et principaliter est ymago beate Marie virginis satis preciose depicta. Et a dextris est ymago sancti Dionisii; a sinistris est ymago sancti Ludowici regum ymagine collatoris. Exterius in fenestris ipsius tabule sunt ymagines sanctarum virginum et martyrum Katherine et Barbare* ». O., fol. 82 v^o.

(5) O., ibid.

(6) O., fol. 85 r^o.

(7) O., fol. 83 v^o. Le nom de la localité n'est pas signalé par le copiste.

Ion, Walter Samon, échevin, Nicolas Chaple et Jean Rijcman, tenants de la chartreuse, Jean Pacquet, voisin du monastère (1).

On se rappelle que, vers la fin du XIV^e siècle, un chanoine de Saint-Barthélemy avait fait dresser et polychromer la poutre du chœur. Détruite en 1487, la poutre fut remplacée en 1511 ; la veille de la Pentecôte, on y fixait le crucifix et deux statues, probablement de la Vierge et de sainte Marie-Madeleine (2). Les mentions relatives à ce travail nous engagent à croire que la poutre supportait alignées de part et d'autre du Sauveur et des saintes femmes, les effigies dorées des douze apôtres auxquels le monastère était consacré (3). Relevons enfin le signalement, en 1515, de pierres sculptées que le prieur du Val-des-Ecoliers donna pour la construction d'un four ou d'une cheminée (4).

Tant d'efforts déployés depuis près de quarante-cinq ans méritaient leur récompense. Godefroid Clutz, prieur de la chartreuse, reçut, le 24 août 1531, la visite d'Erard de la Marck (5). Installé dans la maison des hôtes nouvellement restaurée, ce dernier y prit une collation, assista aux vêpres de la communauté et eut la satisfaction, qui nous est refusée aujourd'hui, de contempler les œuvres d'art rassemblées par la dévotion des fidèles et le zèle pieux des moines (6).

Jacques STIENNON.

(1) O., fol. 92 v^o.

(2) O., fol. 86 r^o.

(3) O., fol. 86 v^o-87 v^o.

(4) O., fol. 88 v^o. Le 2 septembre 1535, Jacques de Massevelde de Gand, chanoine de Saint-Barthélemy, désire que le tableau commencé pour la chartreuse soit achevé aux frais de son exécuteur testamentaire. Cf. E. PONCELET, *Œuvres d'art mentionnées dans les testaments des chanoines de Saint-Lambert de Liège* (1488-1762), *B. S. A. H. L.*, t. 26, 1935, p. 5.

(5) O., fol. 94 r^o.

(6) Incendié le 29 octobre 1702 par l'artillerie hollandaise, saccagé, en 1792 par les troupes françaises, en 1794 par les Autrichiens, le monastère ne possédait plus, lors de l'expertise de 1796, que peu de biens, qui furent vendus en 1797, tandis que l'église était livrée aux démolisseurs en 1799. Cf. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 2, Liège, 1925, pp. 326-329.

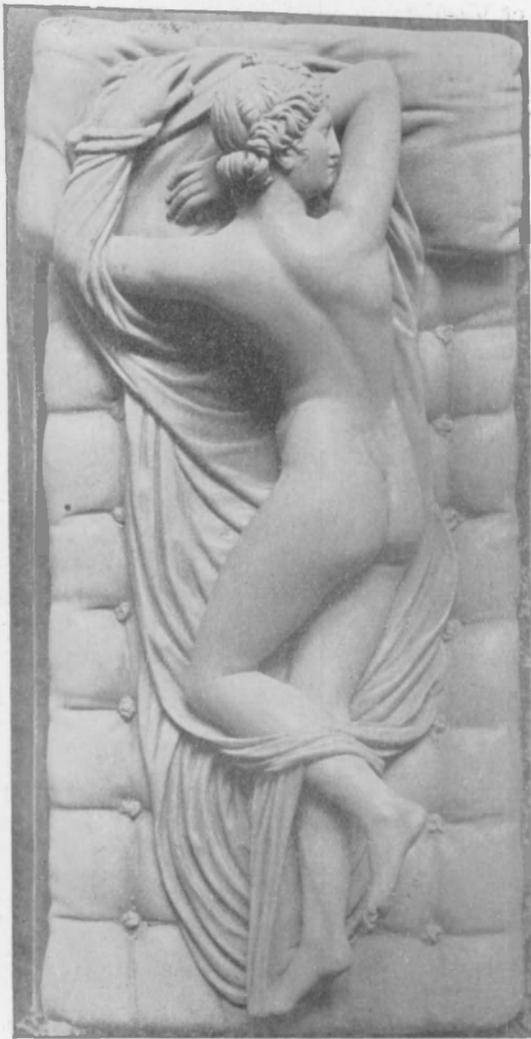
Une copie de l'Hermaphrodite Borghèse par le sculpteur Rutzhiel⁽¹⁾

Henri-Joseph Rutzhiel (Lierneux, 1775 — Paris, 1837)⁽²⁾, contemporain du Brugeois Jean-Robert Calloigne (1775-1830), fut à Liège l'élève persévérant du peintre Léonard Defrance et du sculpteur François-Joseph Dewandre. Le 4 vendémiaire an IX, son protecteur Desmousseaux, préfet de l'Ourthe, le recommandait chaleureusement au très classique Houdon, grand bustier. Sculpteur habile mais froid, Rutzhiel, statuaire de l'Empire, acquit de son vivant

(1) Nous avons récemment publié une photographie de cette œuvre dans le manuel d'histoire de M. Jean LEJEUNE, *La Principauté de Liège* (Liège, 1948, fig. p. 176), à l'illustration duquel ouvrage nous avons collaboré (cf. note additionnelle).

(2) Cf. Marguerite DEVIGNE, dans U. THIEME-F. BECKER, *Künstler-Lexikon*, s. v. *Rutzhiel*, t. XXIX (1935). En plus des études reprises dans la bibliographie de M^{lle} Devigne, signalons notamment :

Catalogue des tableaux et objets d'art réunis par les soins de la Soc. roy. de Philantropie, en l'hôtel de M. Jules de Grand' Ry..., Verviers, A. Remacle, 1856 ; N. POULET et DURUP de BALEINE, *H.-J. Rutzhiel, statuaire*, dans *Annales de la Soc. l'Union des artistes*, t. IV (Liège, 1872), pp. 228-242 ; J. S. RENIER, *Catalogue de dessins d'artistes liégeois d'avant le XIX^e siècle possédés par l'Acad. des Beaux-Arts et la Bibl. de l'Université à Liège*, Verviers, 1874, p. 169 ; *La Vie Wallonne*, t. IX (1928-1929), pp. 289-291, 2 fig., et t. XX (1939-1940), fig. p. 107 ; comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *La sculpture gothique à l'Exposition d'art religieux à Liège*, Liège, 1930, p. 27 s. ; E. FAIRON, *Une figure oubliée. Doc. inédits pour servir à la biographie du sculpteur Henri-Joseph Rutzhiel*, dans *La Vie Wallonne*, t. XIV (1933-1934), pp. 165-176, 215-221 ; J. PURAYE, *Catalogue de l'Exposition de la Légende napoléonienne au Pays de Liège*, Liège, 1939, pp. 45, 48, 49 ; *Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois. Exposé de l'activité de l'Association*, (Tongres), 1939 ; fig. p. 8 ; M. PIRENNE, *Catalogue des sculptures du Musée communal de Verviers*, Verviers, 1941, p. 37 s. ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXV (1945), p. 154 ; C. CONRARDY, *La sculpture belge au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1947, pp. 7-9.



(Négatif A. C. L.)

une brillante renommée que ne pouvait ratifier la postérité.

Liège et Verviers ne possèdent du maître que des œuvres peu importantes, si l'on excepte le buste de son illustre concitoyen Grétry qui orne le foyer du Conservatoire Royal de Liège. Ce marbre assez largement travaillé, dont une terre cuite est conservée au Musée archéologique liégeois, fut exécuté l'an XIII à Paris.

Plus ancienne est la terre cuite peu connue que nous reproduisons ci-contre ; nous l'avons fait photographier en août 1944 pour les Musées Royaux d'Art et d'Histoire (1). Signée et datée : *Rutxhiel fait an X a paris*, elle appartient à M. le baron Maurice de Selys Longchamps, dont elle orne l'un des salons de son château Empire de Longchamps près Waremmé.

Cette intéressante terre cuite, qui n'a figuré dans aucune exposition, mesure 0,80 m. de longueur sur 0,40 m. de largeur. Il s'agit d'une copie réduite de l'Hermaphrodite Borghèse du Musée du Louvre (2), revu et augmenté par Le Bernin et dont il existe plusieurs répliques (3), notamment à Rome, Florence et Londres. Elle a probablement été acquise par l'arrière-grand'mère du propriétaire actuel, une Française : Marie Denise Gandolphe, née à Paris le 19 mars 1777 et décédée à Longchamps le 29 octobre 1857 (4).

Joseph PHILIPPE.

(1) Cliché 85207.B des Archives Centrales Iconographiques d'Art National.

(2) Cf. S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I (Paris, 1897), pl. p. 153.

(3) Cf. S. REINACH, *opus citatum*, I, pl. p. 371 ; A. DE RIDDER-W. DEONNA, *L'Art en Grèce*, Paris, 1924, pl. 10 ; L. V. BERTARELLI, *Guida d'Italia del Touring Club Italiano : Roma e dintorni*, Milan, 1938, pp. 243, 314, 316.

(4) Communication du baron M. de Sély-Longchamps.

Table des noms de personnes et de lieux

A

ABBEVILLE, France, départ. Somme. — Chartreuse, *voir* SAINT-HONORÉ.

ABHOOS ET BONNE-FOI-HARENG, charbonnage à Milmort. — Directeur, *voir* DEWÉ.

ADAM, profès de la chartreuse de Saint-Honoré d'Abbeville, 82.

AIMERY, saint, 88.

ALLEUR, Liège, canton Fexhe-Slins. — Dépendance, *voir* WAROUX.

ALSTEREN (Jean d'), *voir* HAMAL.

AMORÉ, prélocuteur, 23.

ANDRÉ, compteur de monastère à Maestricht, 90.

ANDRIEN (Arnold Michel), 79. — (Ferdinand), 79. — (Martin Joseph), 79.

ANGLEUR, Liège, canton Grivegnée. — Dépendance, *voir* COLONSTER.

ANS, Liège, canton Saint-Nicolas, 7, 8, 9, 11n, 21, 23, 57, 61, 64, 65, 69. — (Lambert d'), 20. — Araines, *voir* ONEAL FONTAINE, VAL-SAINT-LAMBERT. — Aqueduc, *voir* COQFONTAINE. — Charbonnage, *voir* CON-

QUÊTE. — Lieux-dits, *voir* BROUCK, HURBIZE, STER, THIER - AUX - PIERRES. — Maïeur, *voir* RAYCK. — Moulin, *voir* ETIENNE.

ANTENNE, bure de charbonnage, 12, 70.

ANVERS, prov. Anvers, ch.-l. de canton, 90.

ARCHES (pont des), à Liège, 39. ARDENNES. — Archidiacre, *voir* CORSWAREM.

AUTRICHE (duc d'), 46, 51.

AVALERESSE, fosse de charbonnage, 12.

B

BACHENDORF (seigneur de), *voir* HUMPESCH.

BAHYA, maître de fosse, 11.

BALAU (Sylvain), 42.

BARBE, sainte, 90. — (Fraisée), *voir* FRAISÉE BARBE.

BARTHÉLEMY, profès de la chartreuse de Gueldre, 82.

BARTHOLET (Laurent), 43.

BAS-RHIEUX, lieu-dit à Liège, 71.

BASTIN, fosse de charbonnage, 11n.

BAUDUIN, sieur, 69.

BAYAR, puits de charbonnage, 12.

BEAUJONC, charbonnage, 5, 12, 14, 15, 57 à 72.

- BEAUREPART, abbaye à Liège, 39, 81.
- BELLEFLAMME (Charles de), dit de *Hurbize*, 58.
- BERAUSEL(E) (Walter), chanoine de Saint-Denis à Liège, 86.
- BERLIER (Gérard), 58.
- BERTRAND, prieur de la chartreuse de Liège, 82.
- BERNIN (Le), sculpt., 94.
- BERWIER (Jean), 85.
- BIERSET, Liège, canton Hologne-aux-Pierres. — Chaussée, 68.
- BILOKY, fosse de charbonnage, 12.
- BISSOPS, *Episcopi* (Louis), chanoine de Saint-Materne, 87.
- BLANC TRIXHE, fosse de charbonnage, 11n.
- BLIHÉ (Isabeau de), 50 — (Jean de), 50.
- BODET, notaire à Glain, 22.
- BOIS-DE-BREUX, dépendance de Grivegnée, 82.
- BOLLEUX dit *Deux Doigts*, maître de fosse, 11n.
- BON ESPOIR, bure de charbonnage, 60.
- BONCELLES, *Bonselles*, Liège, canton Seraing. — Seigneur, voir BRASSINNES.
- BONNE FIN, charbonnage, 70.
- BONNIER, fosse de charbonnage, 12.
- BONS BUVEURS, fosse de charbonnage, 11n, 12.
- Bonselles*, voir BONCELLES.
- BORGHÈSE, collection, 92.
- BOSCH DE MOPERTINGEN (Guy van den), voir CANNE.
- BOSSY (Martin le), 11n.
- BOUILLON, araine à Ans, voir VAL-SAINT-LAMBERT.
- BOUR(R)IQUET, bure de charbonnage, 12, 70.
- BOUSSARD (Jacques), prélocuteur, 7.
- BOUXHAY, lieu-dit à Bressoux, 82.
- BOVY (Gérard), 20, 21, 22. — Fosse de charbonnage, 12.
- BRABANT. — Drossart, voir NASSAU. — (Jean de), échevin de Liège, 81, 82.
- BRAIVE(S), *Brayve* (Arnold), 11n., 21, 23.
- BRANCHE PLANCHARD, dépendance Ans et Glain, 69.
- BRASSINNE (Joseph), 25, confér., 79.
- BRASSINNES (Laurent de la Vaux des), bourgmestre de Liège, seigneur de Boncelles, 7.
- Brayve*, voir BRAIVE(S).
- BRÉDA, Pays-Bas, Brabant sept. — Seigneur, voir NASSAU.
- BRESSOUX, province et canton Liège. Lieu-dit, voir BOUXHAY.
- BREUX, voir BOIS-DE-BREUX.
- BROECK (Cécile van den), voir PALUDE.
- BROUCK (en), lieu-dit à Ans, 58, 72.
- BULKY, voir HOUBET.
- BURE AUX FEMMES, fosse de charbonnage, 12.
- BURY, capitaine, 22.

C

- CALLOIGNE (Jean ROBERT), 92.
CAMPINE. — Archidiacre, 86, voir SOLMS.
CANNE (Guy de), dit Guy van den Bosch de Mopertingen, chevalier, seigneur de Grand-Spauwen et de Gors-Leeuw, 46, 50, 51.
CAPELLE (Jacques), chanoine de Saint-Materne, 87.
CAPITAINE (Ulysse), 27.
CAPUCINS, fosse de charbonnage, 11n.
CATHERINE, sainte, 88, 90. — Chapelle à la chartreuse de Liège, 84. — Paroisse à Liège, 40.
CAVE, fosse de charbonnage, 12. Cesses, voir Sacs.
CHABOT (Eustache), seigneur d'Omezée et de Colonster, grand maieur de Liège, 87. *Chaffour et Moxhon*, bure de charbonnage, voir SAULX.
CHANOINE D'ANS, bure de charbonnage, 11n.
CHAPELLE, fosse de charbonnage, 14.
CHAPLE (Nicolas), 91.
CHARDONNET, capitaine, 7, 21.
CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 38, 39, 45.
CHARNAPRÉ, couche de charbonnage, 15.
CHARTREUSE, monastère à Liège, 38-41, 81-91. — Chapelles, voir CATHERINE, MARTIN. — Prieurs, voir BERTRAND, CLUTZ, ELYSAIRE, EMMERICH, GRUITRODE, ORSSOY, PYRO.
CHAYECOTTE, dit *delle Fontaine*, bure de charbonnage, 19, 67.
CHOKIER (Louis), chanoine de Saint-Denis, 90. — (Raso), 90.
CITÉ (araine de la), 14, 58, 62, 65, 70, 71.
CLAESKIN (Jacques), 58.
CLOCKART (Jean-Martin), 23. — Bure, voir NATURE ET CLOCKART.
CLUTZ (Godefroid), prieur de la chartreuse à Liège, 91.
COLENSOEN (Walter), chanoine de Saint-Denis, 86.
COLLAS NOËL, fosse de charbonnage, 11n.
COLLAS PASQUES, fosse de charbonnage, 11n.
COLOGNE, Allemagne, Prusse rhénane. — Eglise, voir SAINT-CUNIBERT. — Université (professeur), voir PYRO.
COLONSTER, dépendance d'Angleur. — Seigneur, voir CHABOT.
COLSON, sieur, 69. — (Veuve Paul), 60.
COMMUNS PAUVRES EN ILE, 80.
CONQUÊTE, charbonnage, 4-23, 60, 61, 62, 64, 66. — (Edit de la), 8, 9.
CONSERVATOIRE ROYAL, à Liège, 94.
COPERDROET (Michel), 87.
COPP DOIR, maison à Liège, 40.
COQFONTAINE, aqueduc à Ans, 62. — Fosse de charbonnage, 11n.
CORBEAU, fosse de charbonnage, 11n., 12.
CORBEAUL (Laurent), 48.

CORNES VOROUX, fosse de charbonnage, 11.
CORNILLON, lieu-dit à Liège, 38. — (Château de), 81. — (Henri de), 90.
CORSWAREM (Godefroid de), 47. — (Walter de), seigneur de Herck-Saint-Lambert, 44, 47, 52. — (Walter de), chanoine de Saint-Lambert, archidiacre d'Ardenne, 86.
CORTENBACH (Gérard de), chanoine de Saint-Lambert, abbé de Visé, 86.
COUNE, commissaire, 11n. — (Jean), voir LACROIX-COUNE.
COUR DES XXII, 10.
CRISPIN, chapelain de Saint-Lambert, 89.
CRUSNIER, veine de charbonnage, 21, 23.
CURTIUS, sieur, 9.

D

DANDROY (Albert), 24.
DANTHINE (Hélène), confér., 4.
DEFRANCE (Léonard), 92.
DEHERVE, conducteur des Mines, 67.
DELPAIRE, ingénieur des Mines, 15.
DELPÉRÉE, notaire à Liège, 66.
DENIS (saint), 90.
DESMOUSSEAUX, préfet de l'Ourthe, 92.
Deux Doigts, voir BOLLEUX dit *Deux Doigts*.
DEWANDRE (François-Joseph), 92.
DEWEZ (Léon), 55, 56.
DIEST, Brabant, ch.-l. de canton, 87n.

DIKAYÉE, fosse de charbonnage, 11.
Doigts (Deux), voir BOLLEUX dit *Deux Doigts*.
DONCEEL, prov. Liège, canton Waremme. — Dép., voir STIER.
DONNEA (Stiennon), 58.
DONSTIENNE (Jean de), écolâtre de Saint-Lambert, 85.
DORN (Evrard), 90.
DOUFFET (Louis), araine, 8, 9, 14.
DUMONT (Gustave), 14, 72.
DUVAL, constructeur à Jemeppe, 19.

E

ELDEREN (châtelaine d'), 88.
ELISABETH DE HONGRIE, sainte, 84.
ELYSAIRE, grand prieur de la chartreuse de Liège, 82.
EMMERICH (Bernard d'), prieur de la chartreuse de Liège, 84.
EMPTINNE (Englebort d'), 51.
ENGLEBERT DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, 44, 81, 89, 91.
Episcopi, voir BISSCOPS.
ERARD DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, 44, 81, 89, 91.
ERASME, saint, 44.
ERNARD (Louis), 20. — (Pierre), 20.
ESPÉRANCE (charbonnage de l'), 62, 64, 68.
ESPEY (Jean del), 40.
ETIENNE, moulin à Ans, 71.
EYGRE (Bernard d'), chanoine de Saint-Lambert, 83.

F

- FAIRON (Emile), 43.
FALLIZE (Piron), voir PIRON.
FANNY, puits de charbonnage, 70.
FERME RAICK, lieu-dit à Tilleur, 66.
FEXHE - LE - HAUT - CLOCHER, Liège, canton Hollogne-aux-Pierres. — (Paix de), 45, 50.
FEXHE-SLINS, Liège, ch.-l. de canton. Dép., voir TILICE.
FILOT (Noël), 21.
FLAMINGUS (Willem), 87.
FLANDRE. — Stadhalter, voir NASSAU.
FLÉMALLE (Catherine de), femme de Reneward du Pont d'Avroy, 84.
FLORKIN (Jean), 58.
FLOZ, fosse de charbonnage, 66.
Fontaine, puits de charbonnage, voir CHAYECOTTE.
FRAISÉE BARBE, fosse de charbonnage, 11n., 12.
FRAITURE (W. de), notaire à Liège, 59.
FRANCHIMONT (châtellenie de), 51.
FRÉDÉRIC III, empereur d'Allemagne, 45.
FREEREN, Limbourg, canton Tongres. — Autel Saint-Nicolas, 86.
FRERIS (Jean de), 88.

G

- GAINETTE, fosse de charbonnage, 12.
GAND (Jean de), 88.
GANDOLPHE (Marie-Denise), 94.

- GEORIS GROS GILLE, 20.
GERSONFONTAINE, araine, 9.
Ghoer (Jean de), voir GOER.
GILKIN, fosse de charbonnage, 11n., 12.
GILLES DE THIER, fosse de charbonnage, 11n.
GILWAERT (Jean), 85.
GLAIN, Liège, canton Saint-Nicolas, 64, 65. — Capitaine, voir RAICK. — Charbonnage, voir CONQUÊTE. — Dépendance, voir BRANCHE PLANCHARD. — Notaire, voir BODET.
GOBERT (Théodore), aut. cité, 7, 9, 41.
GOER, *Ghoer* (Jean de), 85.
GOFFE, lieu-dit à Liège, 40.
GOFFIN (Hubert), 61.
GOFNAY, fosse de charbonnage, 11n.
GONOT, ingénieur, 65.
GORS-OP-LEEuw, Limbourg, canton Looz. — Seigneur, voir CANNE.
GOTTIRE, bure de charbonnage, voir PIXHEROTTE.
GOUVERNEUR (François), 20.
GRAND-SPAUWEN, Limbourg, canton Bilsen. — Seigneur, voir CANNE.
GRÉTRY (André-Modeste), 94.
GRIVEGNÉE, Liège, ch.-l. de canton. — Lieu-dit, voir BOIS-DE-BREUX.
GROETBOY, *Groetboie* (Jean), 50.
GROSFILS (Henri), 23.
GROY (Aimery), chancelier du prince-évêque de Liège, 88.
GRUITRODE (Jacques de), prieur de la chartreuse de Liège, 85, 86.

GUELDRE. — (Chartreuse de), profès, *voir* BARTHÉLEMY.
GUILLAUME, archidiacre de Campine, 86. — Duc de Juliers, 52. — (Gille), 21, 23. — (Veuve Henry), 21.

H

HALFPONT (Francon), chanoine de Saint-Lambert, 87.
HALKIN (Léon-E.), 42.
HAMAL (Jean de), 46, 51. — (Marguerite de), 46.
HANNAY (Mathieu), 60.
HANNICKEN (Henry), 20.
HANNIKENNE, fosse de charbonnage, 11n.
HARDY (Mathieu-Joseph), 15.
HARENGIERS (Gouverneur du bon métier des), *voir* CORBEAUL.
HAROPPE, fosse de charbonnage, 11n., 12.
HAUT-LA-VESTE, fosse de charbonnage, 12.
HAXHE (Piron delle), 59.
HENNEN (Guillaume), 38.
HENRI, bâtonnier de la collégiale Saint-Paul à Liège, 88.
HENRI RIGA, fosse de charbonnage, 12, 14.
HERBAIS (Simon de), 50.
HERCK (Laurent van), 87.
HERCK-SAINT-LAMBERT, Limbourg, canton Hasselt. — Seigneur, *voir* CORSWAREM.
HERMALLE (seigneur d'), *voir* EMPTINNE.
HERSTAL, Liège, ch.-l. de canton, 24, 48. — Lieux-dits, *voir* LAIXHAUT, MINEURS. —

Chapelle, *voir* SAINT-LAMBERT. — Seigneur, *voir* NASSAU.
HERVE (Henri de), chanoine de Saint-Barthélemy, 89.
HESBAYE, région naturelle, 72, 90.
HIGNOULLE (Guillaume), 23.
HOESDEN (Elisabeth de), 40. — (Vincent de), 40.
HOLLANDE. — Stadhalter, *voir* NASSAU.
Hollogne (Michel), *voir* MICHEL HOLLOGNE.
Hompols (Werner de), *voir* HUMPESCH.
HONGRIE (roi de), *voir* AIME-RY, saint.
HOUBET dit *Bulky*, fosse de charbonnage, 11n.
Houbin, fosse de charbonnage, *voir* STAS HOUBIN.
HOUDON, sculpteur, 92.
HOUGAERDE, Brabant, canton Tirlemont. — Chanoine, *voir* VEELINCK.
HUBERT, fabricant de cierges, 88.
HUGUES DE LINCOLN, saint, 89.
HUMPESCH, *Hompols* (Werner de), 52.
HURBIZE, lieu-dit à Ans, 21, 22, 58. — (Charles de), *voir* BELLEFLAMME.

J

JAER (Léon De), 24.
JAMAR, sieur, 66. — (Antoine), 50. — (Jean), 50.
JANNE D'OTHÉE (Xavier), conféréncier, 3.

JEAN, compteur de la cathédrale Saint-Lambert, 87.
JEAN-BAPTISTE, saint, 82, 85, 89. — Hôpital à Liège, *voir* SAINT-ABRAHAM.
JEAN DE HEINSBERG, prince-évêque de Liège, 52.
JEAN DE HORNES, prince-évêque, de Liège, 42-52.
JEAN MARTIN, fosse de charbonnage, 22.
JEAN LE PARMENTIER, fosse de charbonnage, 14, 22.
JEMEPPE-SUR-MEUSE, Liège canton Hollogne-aux-Pierres, 19.
JEUNESSE, puits de charbonnage, 11n., 12.
JONCS (société des), *voir* BEAUJONC.
JULIERS (duc de), 46, 51. — *Voir* GUILLAUME.

K

KAN (Lambert de), 86.
KEMEXHE (Arnold de), chapelain de Saint-Servais à Liège, 83.

L

LACROIX-COUNE (Jean), commissaire de la Cité, prélocuteur, 7, 20.
LAIXHAUT, *Laexheaul*, *Laxheaul*, lieu-dit à Herstal, 44.
LA MARCK, *voir* MARCK.
LAMBERT, saint, 82, 89.
LAMBERT D'ANS, fosse de charbonnage, 11n.
LAMBERT RALET, fosse de charbonnage, 11n., 12.
LAURENT, saint, 90.

LAVOYE (Madeleine), 28.
LEDENT (Jean), 58.
LEGIA, ruisseau, 7.
LEGROS (Elisée), conférencier, 37.
LÉONARD, *voir* SAINT-TROND.
LE POL(L)AIN, *voir* POL(L)AIN.
LHONNEUX (de), prélocuteur, 21, 22. — (Denis de), 21, 22. — (Henry de), 22.
LIBERMÉ (Guillaume), chanoine de Saint-Lambert, 86, 88.
LIÈGE, *ville*, 7, 62, 64, 65. — Reconstruction après 1468, 38-41. — Avocat, *voir* TROZ. — Bourgeois, *voir* HAXHE, WASSEIGE, WATHIEU. — Bourgmestres, *voir* BRASSINES, CORSWAREM, HAMAL, JAMAR, POLAIN, ROLANS. — Brasseur, *voir* MELCHIOR. — Commissaire de la Cité, *voir* LACROIX-COUNE. — Conseiller de la Cité, *voir* ROLAND. — Abbayes, couvents et monastères, *voir* BEAUREPART, CHARTREUSE, SAINT-JACQUES, VAL-DES-ECOLIERS. — Bibliothèque de la Ville, 27. — Eglises, *voir* SAINT-ANDRÉ, SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-DENIS, SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE, SAINT-LAMBERT, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE, SAINT-SERVAIS, SAINTE-CROIX. — *Institutions*, *voir* COMMUNS PAUVRES EN ÎLE, HARENGIERS, MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, SACS, SAINT-ABRAHAM, UNIVERSITÉ, VIEUX ARQUEBUSIERS. — Lieux-dits, *voir* ARCHES, BAS-

- RHIEUX, COPP DOIR, GOFFE, NASSAURUE, OUTREMEUSE, PONT, PONT D'ILE, PRÉS, SAINT-LÉONARD, SAINT-NICOLAS, SAINT-SÉVERIN. — Moulin, 9. — Routes, Liège à Bruxelles, 69, 71. — Liège à Saint-Trond, 71.
- LIÈGE, *principauté*, Chancelier du prince-évêque, *voir* GROÏ. — Echevin, 14, *voir* BRABANT. — Maïeurs, *voir* CANNE, CHABOT, RENEWARD. — Maître des monnaies, *voir* SCHELBERGH. — Notaires, *voir* DELPÉRÉE, FRAITURE, GROETBOÏ, TAURY. — Princes-évêques, *voir* ENGLEBERT DE LA MARCK, ERARD DE LA MARCK, JEAN DE HEINSBERG, JEAN DE HORNES, LOUIS DE BOURBON. — *Institutions*, Cour des Echevins, Prélocuteurs, *voir* BOUSSARD, LACROIX-COÛNE. — COUR DES XXII, CONQUÊTE, FEXHE.
- LIERNEUX, Liège, canton Stavelot, 74, 75, 92.
- LIERS, *Lyers*, Liège, canton Fexhe-Slins, 44.
- LIMBOURG. — Burchgrave, *voir* NASSAU.
- LINDEN (Albert Vander), conférencier, 34.
- LOFFELD, charbonnage, 5, 19, 66-72.
- LOGNAY, fosse de charbonnage, 12.
- LONGCHAMPS, dépendance de Wareme, 94.
- LOUIS, saint, 90.
- LOUIS DE BOURBON, prince-évêque de Liège, 52.
- LOUIS DOUFFET, araine, *voir* DOUFFET.
- LOUVAIN, Brabant, chef-lieu de canton. — Université (professeur), *voir* PYRO.
- LOUVRE, musée à Paris, 94.
- LUXEMBOURG. — Gouverneur, *voir* NASSAU.
- LYNDEN (Goswin de), notaire, 87.

M

- MAESTRICHT, Pays-Bas, Limbourg, 47. — Bourgeois, *voir* TECS.
- MALINES (Simon de), 88.
- MALMEDY, Liège, chef-lieu de canton, 53. — Papeterie, *voir* STEINBACH.
- MAMONSTER, fosse de charbonnage, 14, 60, 61, 62, 64, 65.
- MAMONT, fosse de charbonnage, 11n., 12.
- MANDEVILLE (Jean de), 76.
- MANTAY (Pelé), *voir* PELÉ MANTAY.
- MARCELIS, industriel, 70.
- MARCK (Everard de la), mambour de Liège, 44 n. 6. — (Guillaume de la), 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.
- MARÊT, puits de charbonnage, 19, 60.
- MARIE DE BOURGOGNE, 45.
- MARIE-MADELEINE, sainte, 91.
- MARNAY, fosse de charbonnage, 11n.
- MARTIN (chapelle de saint), à la chartreuse de Liège, 84.
- MARTIN WÉRY, puits de charbonnage, 12, 60.

- MASSEVELDE (Jacques de), chanoine de Saint-Barthélemy, 91n.
- MASTIQUEUX, *Mastikeu*, bure de charbonnage, 11, 14, 20, 21, 22, 23.
- MATRICHE (Jean-Henry), 23.
- MATRIGE (Gérard), 23.
- MAXIMILIEN D'AUTRICHE, 45.
- MECKINK, donateur, 90.
- MELCHIOR, brasseur à Liège, 40.
- MESSIRE LOUIS DOUFFET, araigne, *voir* DOUFFET.
- MEURS (Frédéric, comte de), 45 n. 1. — (Vincent, comte de), 45.
- MICHEL, saint, 84.
- MICHEL HOLLOGNE, fosse de charbonnage, 11n.
- MICHEL SIMON, fosse de charbonnage, 11n., 12.
- MICHEROUX (Marie de), 43 n. 1.
- MIGNERON, ingénieur des Mines, 61.
- MILITIS (Jean), profès de la chartreuse de Saint-Honoré à Abbeville, 82.
- MILMORT, Liège, canton Fexhe-Slins, 24.
- MINET, bien à Ans, 23. — (Jean), 23.
- MINEURS (rue des), à Herstal, 44.
- MOHIN (Hubert de), dit del Vaux, 40.
- MOLENDINO (Pierre de), chanoine de Saint-Paul, 86.
- MOMARSE (Denis de), chanoine de Saint-Lambert, 87.
- MONS (comte de), 49, 52.
- MOPERTINGEN (Guy van den Bosch de), *voir* CANNE.
- MORAND, auteur cité, 24, 25.
- MOUFFRIN, dépendance de Natoye. — Seigneur, *voir* EMTINNE.
- MOYLANT (Helmic de), prévôt de Saint-Barthélemy à Liège, 82, 83, 86, 89.
- MUNSTERBILSEN, Limbourg, canton Bilsen. — Abbessé, *voir* PALUDE. — Chapelain, 87.
- MURRÉ BURE, fosse de charbonnage, 58.
- MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, 94.
- N
- NASSAU (comte de), 49. — (Englebert II, comte de), 45.
- NASSAURUE, à Liège, 39.
- NATALIS, graveur, 28.
- NATOYE, Namur, canton Ciney. — Dépendance, *voir* MOUFFRIN.
- NATURE ET CLOCKART, bure de charbonnage, 11, 14, 21, 22, 23.
- NEUFCHATEAU (Jean de), chevalier, 39.
- NIHON, fosse de charbonnage, 11n.
- NOEL (Collas), fosse de charbonnage, *voir* COLLAS.
- NOUVELLE RONXHE, puits de charbonnage, *voir* RONXHE.
- O
- OMEZÉE, Namur, canton Florennes. — Seigneur, *voir* CHABOT.
- ONEAL FONTAINE, araigne à Ans, 57.

- ORPHELINE, bure de charbonnage, 60.
- ORSOY (Henri), prieur des chartreux, 39.
- OSSOGNE, dépendance de Thuillies. — Seigneur, voir WARFUZÉE.
- OUPEYE, Liège, canton Fexheslins. — Seigneur, voir POLAIN.
- OURTHE (département de l'). — Préfet, voir DESMOUSSEAUX.
- OUTREMEUSE, quartier de Liège, 39.
- P
- PACQUET (Jean), 91.
- PAIX, fosse de charbonnage, 12.
- PALUDE, *van den Broeck* (Cécile de), abbesse de Munsterbilsen, 87. — (Jean de), chanoine de Saint-Denis, 85.
- PAPENHOVEN (Adam de), chancelier du prince-évêque, chanoine de Saint-Paul, 84.
- PARIS, France. — Musée, voir LOUVRE.
- PARMENTIER (Jean le), fosse de charbonnage, voir JEAN LE PARMENTIER.
- PASQUES (Collas), fosse de charbonnage, voir COLLAS PASQUES. — (Henri), 11n.
- PATIENCE, puits de charbonnage, 5, 14, 15, 19.
- PATIENCE, BEAUJONC ET LOFFELD RÉUNIS, charbonnage, 5, 61, 67.
- PAUL, saint, 84.
- PAWON, couche de charbonnage, 21, 60.
- PAYS-BAS. — Gouverneur, voir NASSAU.
- PELÉ MANTAY, *Mantea*, fosse de charbonnage, 11n., 66.
- PERIE, fosse de charbonnage, 12.
- PESTAY, veine de charbonnage, 23.
- PETIT MAMONT, puits de charbonnage, voir MAMONSTER.
- PHILIPPE (Joseph), conférencier, 2.
- PIRLET (Lambert), 23.
- PIRMEZ (Eudore), auteur cité, 9.
- PIRON FALLIZE, fosse de charbonnage, 12.
- PIXHEROTTE, dit d'elle *Gottire*, bure de charbonnage, 12, 70.
- PLUMAT, sieur, 69.
- POCHART, ruelle à Glain, 68.
- POERCK (Guy de), conférencier, 76.
- POL(L)AIN de Xhénemont ou de Waroux (Jean le), seigneur d'Oupeye, Vivegnis, Waroux, bourgmestre de Liège, 44, 45, 47, 49, 50.
- PONT (rue du), à Liège, 40.
- PONT D'ILE, lieu-dit à Liège, 41.
- POT DE FER, fosse de charbonnage, 11n., 12.
- POUILLE, fosse de charbonnage, 11n.
- PRENTOUT (Jean), chanoine de Sainte-Croix, 86.
- PRÉS (chaussée des), à Liège, 39, 41.
- PUITS, bure de charbonnage, 12.
- PYRO (Henri de), chanoine de Saint-Paul, 85, 86, 87.

Q

QUATORZE VERGES, fosse de charbonnage, 11n., 12.

R

RAICK (famille), 66. — (de), 11n. — Major, 21. — (Antoine), 58. — (Joseph), 69. — (Mathieu Wéry), 66. — (Piron), 58. — (Wéry), 7. — Bures, 66.

RAICK DE MOLINS (Piron), 58.

RALET, fosse de charbonnage, voir LAMBERT RALET.

RAM (Mgr de), 43.

RAYCK (Georges), 20. — (Wéry), maieur d'Ans, 20, 21.

REGNIER-PONCELET, industriel, 67.

RENARD, puits de charbonnage, 11n., 12, 15, 19.

RENEWARD DU PONT D'AVROY, maieur de Liège, 84.

RENIER (J. S.), auteur cité, 27.

RENOZ, notaire, 72.

RICHONFONTAINE, araine, 8.

RIEUX, voir STAS DE RIEUX.

RIGA, maître de fosse, 11n. — (Henri), fosse de charbonnage, voir HENRI RIGA.

RIJCMAN (Jean), 91.

ROBERT, curé en Hesbaye, 90.

ROCOUR, Liège, canton Fexhe-Slins, 69.

ROGNE, couche de charbonnage, 19.

ROLAND, sieur, 8. — (Charles), 20. — (Jean), 7, 20, 21.

ROLANS (Antoine), 43 n. 1. — (Barthélemy, dit Barthel), bourgmestre de Liège, capitaine des Vieux arquebusiers, 43.

RONCHAMPS, fosse de charbonnage, 11n., 14.

RONXHE, fosse de charbonnage, 11, 58, 60. — (Nouvelle —), fosse de charbonnage, 60.

ROSIER, couche de charbonnage, 23, 61.

ROUFFART (Raskin), 20.

ROUHART-CHABOT (Juliette), 38.

ROVER (Roland), chanoine de Saint-Paul, 85.

RUPE (Réginald de), vesti de Saint-Nicolas, 90.

RUREMONDE, Pays-Bas, Limbourg. — Chartreuse, profès, voir PYRO. — (Jean de), 87, 88.

RUTXHIEL (Henri-Joseph), 74, 75, 92-94.

S

SAARWERDEN (comte de), voir MEURS.

SACS, Cesses (hôpital des), 49.

SAINT-ABRAHAM, *Saint-Jean-Baptiste*, hôpital à Liège, 40, 49.

SAINT-ANDRÉ DES TEMPLIERS, église à Liège. — Curé, 87.

SAINT-BARTHÉLEMY, église à Liège. — Chanoines, 91, voir HERVE, MASSEVELDE, WEST-PHALIE. — Prévôt, voir MOY-LANT.

SAINT-CUNIBERT, église à Cologne. — Chanoine, 85.

SAINT-DENIS, église à Liège. — Chanoines, voir BERAUSEL, CHOKIER, COLENSOEN, PALUDE, SAINT-TROND, WIT.

SAINT-ESPRIT (Renier du), 88.

- SAINT-GILLES-LEZ-LIÈGE, 9. — Moine, 89.
- SAINT-HONORÉ, chartreuse à Abbeville, 82.
- SAINT-JACQUES, abbaye à Liège, 81. — Eglise, 84.
- SAINT-JEAN, église à Liège. — Chanoines, voir *TOURNAI, WAVRE.*
- Saint-Jean-Baptiste*, hôpital à Liège, voir *SAINT-ABRAHAM.*
- SAINT-LAMBERT, cathédrale de Liège. — Chapitre, 9, 42. — Chanoines, voir *CORSWAREM, CORTENBACH, EYGRE, HALFPONT, LIBERMÉ, MOMARSE.* — Chapelain, voir *CRISPIN.* — Compteur, voir *JEAN.* — Ecolâtre, voir *DONSTIENNE.* — Chapelle à Herstal, 44.
- SAINT-LAURENT (chanoine de), voir *SOLMS.*
- SAINT-LÉONARD, porte à Liège, 45, 49, 51. — Société, 67.
- SAINT-MARTIN, église à Liège. — Prévôt, voir *EYGRE.*
- SAINT-MATERNE (chanoine de), voir *BISSCOPS, CAPELLE.*
- SAINT-NICOLAS (curé de), voir *RUPE.* — (Recteur de l'autel), à Freeren, voir *BERAUSSEL.* — Paroisse de Liège, 40.
- SAINT-PAUL, église à Liège. — Bâtonnier, voir *HENRI.* — Chanoines, voir *MOLENDING, PAPENHOVEN, PYRO, ROVER.* — Chapelain, voir *GOER.*
- SAINT-PIERRE, église à Liège. — Chanoine, voir *VOECHT.*
- SAINT-SERVAIS, église à Liège. Chanoine, 89. — Chapelain, voir *KEMEXHE.*
- SAINT-SÉVERIN, paroisse à Liège, 40.
- SAINT-TROND (Léonard de), 89.
- SAINTE-CROIX, église à Liège. — Chanoines, voir *PRENTOUT, SNOECK.*
- SAINTE-MARGUERITE, houillère à Liège, 71.
- SALMON(E) (Jean de), 87.
- SAMON (Walter), échevin, 91.
- SAULX, dit *Chaffour et Moxhon*, bure de charbonnage, 11n., 12, 60.
- SAUSSUR (Mathieu de), 40.
- SAVARY, bure de charbonnage, 23, 66.
- SCHELBERGH (Paul-Jean de), maître des Monnaies, 8, 21.
- SELYS - LONGCHAMPS (baron Maurice de), 94.
- SERAING, Liège, chef-lieu de canton. — Dépendance, voir *VAL-SAINT-LAMBERT.*
- SERUAR (Hubert), 20. — (Lambert), 20.
- SERVAIS (Hubert), 23. — (Materne), 50.
- SIMON (Michel), 11n.
- SIMON DE MALINES (veuve de), 88.
- SNOECK (Arnold), chanoine de Sainte-Croix, 86, 87.
- SOLM(E)s (Bernard de), 52.
- SPIRE, Allemagne, Palatinat. — (Tribunal de), 43.
- SPOUHEUX, fosse de charbonnage, 14.
- STAS HOUBIN, fosse de charbonnage, 11, 12, 14, 20.
- STAS DE RIEUX (de), fosse de charbonnage, 11n.
- STEINBACH, papeterie à Malmédy, 53.
- STER, dépendance Ans, 21, 58, 59, 64, 71. — Lieu-dit, voir *WÉRIXHAS.*

Stiennon Donne, voir DONNEA.

STIER, dépendance Donceel, 80. — Desservant, voir TOMBEUR.

STREUBURE, fosse de charbonnage, 12.

SUAVIUS (Lambert), 25-32.

T

TAKENNE, fosse de charbonnage, 12.

TASSIN, maître de fosse, 11n., 65.

TAURY, notaire, 19, 22.

TECS (Arnold), 90.

TESS (seigneur de), voir HUMPECH.

TEXHEU, fosse de charbonnage, 11n.

THIER (Gilles de), fosse de charbonnage, voir GILLES.

THIER-AUX-PIERRES, lieu-dit à Ans, 58.

THUILLIES, Hainaut, canton Thuin. — Dépendance, voir OSSOGNE.

TILICE, *Tilliche*, dépendance Fexhe-Slins, 44.

TILLEUR, Liège, canton Saint-Nicolas, 66. — Lieu-dit, voir FERME RAICK.

TOMBEUR (Godefroid), desservant de Stier, 80.

TONGRES, Limbourg, chef-lieu de canton, 43, 47. — (Paix de), 45, 47, 50.

TOURNAI (Jean de), chanoine de Saint-Jean, 90.

TRICNOTTE, puits de charbonnage, voir WERY WERSON.

TRIXHE-AUX-AGNEAUX, fosse de charbonnage, 11n.

TROZ (Baudouin-Charles de), jurisconsulte, 7.

U

UNIVERSITÉ (cabinet des estampes de l'), à Liège, 25-32.

V

VAL DES ECOLIERS. — Prieur, 91.

VAL-SAINT-LAMBERT, dépendance de Seraing. — Abbaye, 57, 58, 59, 60. — Araine à Ans, dite du Bouillon, 8, 9, 11, 12n., 14, 57, 65.

VALÈRE-MAXIME, 84.

VAUVERT, abbaye de Chartreux, près de Paris. — Profès, voir BERTRAND.

VAUX (Hubert del), voir MOHIN. — (Laurent de la), voir BRASSINNES.

VECQUERAY (Albert), conférencier, 74, 75.

VEELINCK (Jean), chanoine de Hoegarde, 86.

VIANDEN (comte de), voir NASSAU.

VIEUX ARQUEBUSIERS, compagnie à Liège, 42. — Capitaine, voir ROLANS.

VIGNE, bure de charbonnage, 11, 23.

VIGNETTE, fosse de charbonnage, 11.

VINCENT, saint, 82.

VIOLETTE, hôtel de ville de Liège, 38.

VISÉ, Liège, canton Dalhelm. — Abbé, voir CORTENBACH.

VISÉ-VOIE, 60.

VISETO (J. F.), 20.

VIVEGNIS, Liège, canton Fexhe-Slins. — Seigneur, voir POLAIN.

- VOECHT (Nicolas), chanoine de Saint-Pierre à Liège, 88.
VOELEN (Mathias), 87.
VOROUX (seigneur de), *voir* WARFUSÉE.
VRANCKEN - PIRSON (Irène), conférencière, 35.-38.
- W
- WARCHE (la), 53, 56.
WAREMME, Liège, chef-lieu de canton. — Dépendance, *voir* LONGCHAMPS.
WARFUSÉE (Raes de), seigneur de Voroux et de Waroux, 46, 51.
WAROUX, dépendance d'Alleur. — Seigneur, *voir* POLAIN, WARFUSÉE.
WASSEIGE (Nicolas), 58, 59.
WATHIEU (Libert), marchand-bourgeois, 8, 21.
WATRIN, moulin à Liège, 71.
- WAVRE (Guillaume de), chanoine de Saint-Jean l'Evangéliste, 87.
WÉRIXHAS, lieu-dit à Ster, 60.
WERSON (Martin), 20. — (Wéry), *voir* WERY WERSON.
WÉRY (Martin), *voir* MARTIN WÉRY. — (Robert), 58.
WÉRY WERSON, dit *Tricotte*, puits de charbonnage, 20, 60, 61, 62.
WESTPHALIE (Herman de), chanoine de Saint-Barthélemy à Liège, 83.
WICKEROTH (seigneur de), *voir* HUMPESCH.
WIT (Nicolas), chanoine de Saint-Denis, 87.
WITTERT (baron Adrien), 25, 27.
- Y
- YVAN, meunier, 41.

Table des plans et illustrations

	Pages
Concession accordée le 4 janvier 1841, plan 1.....	6
La Conquête à Ans et Glain, plan 2.....	13
Plan géométrique et figuratif de la concession des anciennes conquêtes du Bure de la Patience, plan 3.....	16
Carte topographique d'une concession de mine de houille demandée par M ^{me} V ^e Hardy, plan 4.....	17
Demande en maintenue de la concession de la Conquête- Patience, plan 5.....	18
L'empereur Claude Néron, par Lambert Suavius.....	26
La Paix et la Concorde, par Lambert Suavius.....	27
Vierge assise de la papeterie Steinbach à Malmedy, vue de face.....	54
La même vue de profil.....	55
Société des Jongs, plan 6.....	59
Demande en maintenue de concession du Beaujonc, le 28 décembre 1818, plan 7.....	63
Copie de l'Hermaphrodite Borghèse, par H. J. Rutxhiel. (Collection de M. le baron Maurice de Selys-Long- champs).....	93

Communications de l'année

	Pages
30 janvier 1948 : <i>Les origines carolingiennes et notgériennes de la peinture liégeoise</i> , par J. PHILIPPE.....	2
27 février 1948 : <i>Sympathie française du prince Joseph-Clément de Bavière</i> , par X. JANNE.....	3
26 mars 1948 : <i>La poterie omalienne</i> , par H. DANTHINE..	4
30 avril 1948 : <i>Une comédie allégorique du XVI^e siècle, Minervalia de Jean Guyot de Châtelet</i> , par A. VANDER LINDEN	34
28 mai 1948 : <i>La destruction de Liège en 1468</i> , par M ^{me} G. VRANCKEN-PIRSON.....	35
25 juin 1948 : <i>L'histoire peut-elle sans danger, se passer du concours de la philologie ?</i> , par E. LEGROS.....	37
29 octobre 1948 : <i>Henri-Joseph Rutxhiel</i> , par A. VECQUERAY	74
26 novembre 1948 : <i>L'insaisissable Jean de Mandeville</i> , par G. DE POERCK.....	76
30 décembre 1948 : <i>Les frères Andrien, musiciens liégeois</i> , par J. BRASSINNE.....	79

Table des matières

	Pages
<i>Partie administrative</i>	1
Histoire de nos charbonnages. La Conquête à Ans et Glain, par (†) Léon DE JAER et Maurice YANS.....	5
In memoriam — Henri Dewé, par Léon DEWEZ.....	24
Les gravures de Lambert Suavius du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de l'Université de Liège, par Albert VECQUERAY	25
<i>Partie administrative</i>	33
La contribution des Chartreux à la reconstruction de Liège après 1468, par Jacques STIENNON.....	38
La Joyeuse-Entrée du Prince-Evêque Jean de Hornes à Liège (1484), par René BRAGARD.....	42
Une Vierge assise conservée à Malmedy, par Ferdinand DANDRIFOSSE	53
Histoire de nos charbonnages. La Société des Joncs dite du Beaujonc à partir du XVIII ^e siècle, par (†) Léon DE JAER.....	57
<i>Partie administrative</i>	73
Mœurs d'autrefois et d'aujourd'hui, par Joseph BRASSINNE	79
Les œuvres et les objets d'art de la chartreuse de Liège, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne d'Erard de la Marck, par Jacques STIENNON.....	81
Une copie de l'Hermaphrodite Borghèse par le sculpteur Rutzhiel, par Joseph PHILIPPE.....	92
Table des noms de personnes et de lieux, par Albert VECQUERAY	95
Table des plans et illustrations.....	109
Communications de l'année.....	110
Table des auteurs.....	112

Table des auteurs

	Pages
BRAGARD (René), La Joyeuse-Entrée du Prince-Evêque Jean de Hornes à Liège (1484).....	42
BRASSINNE (Joseph), Mœurs d'autrefois et d'aujourd'hui .	79
DANDRIFOSSE (Ferdinand), Une Vierge assise conservée à Malmédy	53
DEWEZ (Léon), In memoriam — Henri Dewé.....	24
(†) JAER (Léon De), Histoire de nos charbonnages. La Conquête à Ans et Glain, par (†) Léon DE JAER et Maurice YANS	5
— , Histoire de nos charbonnages. La Société des Joncs dite du Beaujonc à partir du XVIII ^e siècle..	57
PHILIPPE (Joseph), Une copie de l'Hermaphrodite Borghèse par le sculpteur Rutxhiel.....	92
STIENNON (Jacques), La contribution des Chartreux à la reconstruction de Liège après 1468.....	38
— , Les œuvres et les objets d'art de la chartreuse de Liège, depuis ses origines jusqu'à la fin du règne d'Erard de la Marck.....	81
VECQUERAY (Albert), Les gravures de Lambert Suavius du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de l'Uni- versité de Liège.....	25
— , Table des noms de personnes et de lieux.....	95
YANS (Maurice), Histoire de nos charbonnages. La Con- quête à Ans et Glain, par (†) Léon DE JAER et Maurice YANS	5

Imprimé en Belgique

19149. — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. L. Dallemagne, 4, place St-Michel, Liège.